

CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

NOTE D'INFORMATION

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 MILLIARD DE DIRHAMS

	Tranche A Cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée	Tranche D Cotée	Tranche E Non cotée	Tranche F Non cotée
Plafond	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000	MAD 1 000 000 000
Nombre max. de titres	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations	10 000 Obligations
Valeur nominale	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000	MAD 100 000
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré	De gré à gré
Taux	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,29% et 4,49%	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,29% et 4,49%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,50% et 3,70% pour la première année	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,75% et 4,95%	Fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,75% et 4,95%	Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,70% et 3,90% pour la première année
Prime de risque	Entre 80pbs et 100pbs	Entre 80pbs et 100pbs	Entre 70pbs et 90pbs	Entre 100pbs et 120pbs	Entre 100pbs et 120pbs	Entre 90pbs et 110pbs
Remboursement du principal	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine	In fine
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Méthode d'allocation	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F	A la Française avec priorité aux tranches D, E et F

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26 AU 30 DECEMBRE 2014 INCLUS AVEC POSSIBILITE DE CLOTURE ANTICIPEE A PARTIR DU 29 DECEMBRE 2014 A 16H

SOUSCRIPTION RESERVEE AUX INVESTISSEURS QUALIFIES DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTES DANS LA PRESENTE NOTE D'INFORMATION

Organisme Conseil	Organisme Centralisateur et chargé du placement	Organisme chargé de L'enregistrement	Organisme Domiciliaire
			

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 19 décembre 2014 sous la référence n° VI/EM/048/2014

Abréviations

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
AMA	Advanced Measurement Approach
ANRT	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
AWB	AttijariWafa Bank
BAM	Banque du Maroc
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BMC	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie
BNDE	Banque National de Développement Economique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chiffre d'Affaires
CAM	Crédit agricole du Maroc
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CD	Certificats de Dépôts
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEN	Caisse d'Epargne Nationale
CES	Créances en Souffrance
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CIN	Carte d'Identité Nationale
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse National de Sécurité Sociale
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
CT	Court terme
DAT	Dépôts à Terme
DH	Dirham
DGA	Directeur Général Adjoint
DGD	Directeur Général Délégué

DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
DMZ	Demilitarized Zone
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FCP	Fond Commun de Placement
FEC	Fonds d'Equipement Communal
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupeement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HCP	Haut Commissariat au Plan
HEC	Haute Etudes Commerciales
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IDEI	Investissement Direct Etranger à l'Immobilier
IFRIC	International Financial Reporting Interpretation Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KDH	Milliers de Dhs
LCP	Livraison contre Paiement
LT	Long Terme
MCM	Massira Capital Management
MDH	Millions de Dhs
MLT	Moyen Long Terme
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger
MT	Moyen Terme
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
OSH	Obligation Sécurisée Hypothécaire
PCA	Plan de Continuité de l'Activité
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PDG	Président Directeur Général
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produits Net Bancaire
PV	Procès Verbal
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RC	Registre de Commerce
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines

ROA	Return On Assets
ROE	Return On Equity
SA	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SFDA	Société de Financement pour le Développement Agricole
SG	Société générale
SI	Système Informatique
SIC	Standards Interpretation Committee
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TFT	Tableau des Flux de Trésorerie
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UGT	Unité Génératrice de Trésorerie
UMB	Union Marocaine des Banques
Var	Variation
VAR	Value At Risk
VN	Valeur Nominale

Définitions

Bons Habitat Bon Marché (HBM)	Emis par CIH BANK et souscrits par les établissements de crédit, et ce pour le financement de l'habitat sociale.
Demilitarized Zone (DMZ)	En terme de sécurité informatique, une zone démilitarisée est un sous réseau isolé du réseau local par un par feu. En d'autres termes le sous réseau contient les machines pouvant être accédées depuis Internet.
Emetteur	Désigne CIH BANK.
FOGALEF	Fonds de Garantie (Logement, Education et Formation) destiné aux fonctionnaires de l'enseignement.
FOGALOGÉ	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
FOGARIM	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux.
Société	Désigne CIH BANK.

Sommaire

Partie I.	ATTESTATIONS & COORDONNEES.....	10
I.	Le Président Directeur Général	11
II.	Les commissaires aux comptes.....	12
III.	l'organisme Conseil	20
IV.	Le conseil juridique	21
V.	Le responsable de l'information et de la communication financière.....	22
Partie II.	PRESENTATION DE L'OPERATION	23
I.	Cadre de l'opération	24
II.	Objectifs de l'opération	26
III.	Structure de l'offre	26
IV.	Renseignements relatifs aux titres a emettre.....	28
V.	Cotation en bourse de la tranche A et D.....	39
VI.	Calendrier de l'opération.....	39
VII.	Intermédiaires financiers.....	41
VIII.	Modalités de souscription et de traitement des ordres.....	41
IX.	Régime fiscal	45
X.	Charges relatives à l'opération	46
Partie III.	PRESENTATION GENERALE De CIH BANK.....	48
I.	Renseignements à caractère général	49
II.	Renseignements sur le capital de l'émetteur	51
III.	Marchés des titres de l'émetteur.....	54
IV.	Notation	57
V.	Assemblée d'actionnaires.....	57
VI.	Organes d'administration.....	59
VII.	Organes de direction	61
VIII.	Gouvernement d'entreprise	72
Partie IV.	ACTIVITE	89
I.	Historique et principaux faits marquants.....	90
II.	Appartenance du CIH à Massira Capital Management.....	91
III.	Structure des participations de CIH BANK	98
IV.	Filiales de CIH BANK.....	100
V.	Le secteur bancaire	103
VI.	Le secteur immobilier.....	111
VII.	Activité du groupe CIH BANK	122
VIII.	Capital Humain	132
IX.	Politique de conformité	135
X.	Moyens informatiques et techniques de CIH BANK	136
XI.	Stratégie de développement.....	138
Partie V.	Situation financière de CIH BANK	144

I.	Analyse des comptes consolidés IFRS 2011-2012	145
II.	Analyse des comptes consolidés IFRS 2012-2013	160
III.	Analyse des comptes consolidés IFRS S12013-S12014.....	176
Partie VI.	Perspectives	190
I.	La banque des particuliers et professionnels.....	191
II.	La banque de l'immobilier	192
III.	La banque de l'entreprise	192
IV.	Les facteurs clés de succès.....	192
V.	Objectifs de résultat	193
VI.	Objectifs d'investissement	193
Partie VII.	Facteurs de risques	195
I.	Risque de Crédit.....	196
II.	Risque Opérationnel	197
III.	Risque de Marché	198
IV.	Gestion Actif-Passif	198
V.	Ratio de solvabilité et actifs pondérés	200
Partie VIII.	Faits exceptionnels et litiges.....	201
Partie IX.	Annexes	203
I.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	204
II.	États de synthèse consolidés IFRS	217
III.	Bulletin de souscription.....	273

Avertissement

Le visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Le CDVM ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition d'obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Les organismes de placement ne proposeront les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où elle fera une telle offre.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), ni CDG Capital n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par les intermédiaires financiers.

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de cette clause de subordination étant de conditionner en cas de liquidation de l'émetteur le remboursement de l'obligation au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital, conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes:

- Rapports des commissaires aux comptes de CIH BANK relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 ;
- Rapports des commissaires aux comptes de CIH BANK relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013 en normes IFRS ;
- Attestation d'examen de la situation intermédiaire des commissaires aux comptes de CIH BANK relatifs aux premiers semestres sociaux et consolidés 2013 et 2014
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires et les rapports de gestion relatifs aux exercices 2011, 2012 et 2013, S1 2013 et S1 2014
- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de CIH BANK ; Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de CIH BANK.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir n°1-93-212 du 21 septembre 1993 portant relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information doit être:

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, où qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public au siège de CIH BANK (187, Avenue Hassan II Casablanca);
- Tenu à la disposition du public au siège de CDG Capital (Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan – Rabat)
- Tenu à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca (Angle Avenue des Forces Armées Royales et Rue Arrachid Mohamed – Casablanca)
- Disponible sur le site internet du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

PARTIE I.

ATTESTATIONS & COORDONNEES

I. LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH BANK
Représentant légal :	M. Ahmed Rahhou
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	ahmed.rahhou@cihbank.ma

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CIH BANK ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. AHMED RAHHOU

Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Coopers&Lybrand Maroc SA	Deloitte Audit	Mazars Audit et Conseil
Représentant légal :	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL	Kamal. MOKDAD
Fonction :	Associé	Associé	Associé Gérant
Adresse :	83, Avenue Hassan II	288, Boulevard Zerkouni	101 boulevard Abdelmoumen
Numéro de téléphone :	+212 5 22 98 40 40	+212 5 22 47 34/35	+212 5 22 42 34 10
Numéro de fax :	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 22 40 78	+212 5 22 42 34 02
Adresse électronique :	Abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com	f.britel@deloitte.co.ma	kamal.mokdad@mazars.ma
Date 1 ^{er} exercice soumis au contrôle des CAC	2003	2003	2012
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états financiers consolidés pour les exercices clos au 30 juin 2013 et 30 juin 2014

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers semestriels consolidés selon les normes IFRS de CIH BANK au titre des premiers semestres 2013 et 2014 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS de CIH BANK, au titre des premiers semestres 2013 et 2014 ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins.

Casablanca, le 18 décembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil
Mohamed Kamal Mokdad
Associé Gérant

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états financiers consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états financiers annuels consolidés selon les normes IFRS de CIH BANK au titre de l'exercice 2011 tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes. Coopers & Lybrand et Deloitte Audit ainsi qu'au titre des exercices 2012 et 2013 tels que audités par nos soins.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées selon les normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés selon les normes IFRS de CIH BANK, tels qu'audités par les Co-Commissaires aux Comptes Coopers & Lybrand Maroc (SA) et Deloitte Audit au titre de l'exercice 2011 ainsi qu'au titre des exercices 2012 et 2013 tels que audités par nos soins.

Casablanca, le 18 décembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil
Mohamed Kamal Mokdad
Associé Gérant

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2014

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 4 670 957 KMAD, dont un bénéfice net de 274 794 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications moins élevées qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 30 juin 2014, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 12 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil
Mohamed Kamal Mokdad
Associé Gérant

Attestation des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire consolidée au 30 juin 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 4 521 052 KMAD, dont un bénéfice net de 237 604 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications moins élevées qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 30 juin 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 12 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil
Mohamed Kamal Mokdad
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 793 141 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 514 385.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 18 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil
Mohamed Kamal Mokdad
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2012

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 656 982 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 491 655.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 5 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Mazars Audit et Conseil
Mohamed Kamal Mokdad
Associé Gérant

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4 392 432 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 368 341.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal au niveau de la société Maroc Leasing ;
- la note explicative accompagnant le tableau de variation des capitaux propres sur le changement intervenu au niveau du mode de provisionnement sur base individuelle des créances sur la clientèle.

Casablanca, le 21 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

III. L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Abdessamad Issami
Fonction :	Directeur Général Délégué
Adresse :	Place Moulay El Hassan – BP 408 Rabat
Numéro de téléphone :	(212) 5 37 66 52 82
Numéro de fax :	(212) 5 37 66 52 00
Adresse électronique :	issami@cdgcapital.ma

Attestation :

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CIH Bank, à travers :

- Les rapports d'activité de CIH Bank relatifs aux exercices clos au 31 décembre 2011, 2012 et 2013
- Les liasses comptables et fiscales de CIH Bank pour les exercices clos au 31 décembre 2011, 2012 et 2013
- Les liasses comptables de CIH Bank relatifs aux premiers semestres 2013 et 2014
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes de CIH Bank pour les exercices sociaux et consolidés IFRS clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013
- Les rapports d'examen limité des commissaires aux comptes de CIH Bank pour les exercices sociaux et consolidés IFRS clos aux 30 juin 2013 et 2014
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de CIH Bank pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013
- Les procès-verbaux des réunions d'Assemblées Générales de CIH Bank relatives aux exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de CIH Bank relatives aux exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013 et à l'exercice en cours jusqu'à la date de visa
- Et des commentaires et analyses du management de CIH Bank notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci.

CDG Capital est une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion qui détient une participation indirecte dans le CIH à travers Massira Capital Management. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Abdessamad Issami

Directeur Général Délégué

IV. LE CONSEIL JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Saaïdi Hdid Consultants
Représentant légal :	Mohamed Hdid
Fonction :	Associé gérant
Adresse :	4, place Maréchal - Casablanca
Numéro de téléphone :	(212) 05 22 27 99 16
Numéro de fax :	(212) 05 22 22 10 24
Adresse électronique :	m.hdid@saaïdi-consultants-com

Attestation :

L'opération d'émission d'obligations subordonnées de CIH Bank, objet de la présente note d'information, est conforme aux stipulations statutaires de CIH Bank et à la législation marocaine en matière des droits des sociétés.

La présente opération porte sur l'émission des titres subordonnés. Cette caractéristique ne porte pas atteinte aux règles du droit des souscripteurs d'obtenir le paiement de leurs titres en capital et intérêts. Toutefois, en cas de liquidation de CIH Bank, ces titres ne seront remboursés qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et chirographaires.

Mohamed Hdid

Associé Gérant

V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	CIH BANK
Représentant légal :	Mlle. Amal MOUHOUB
Fonction :	Directeur Pôle Marketing et Communication
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 94 24
Numéro de fax :	+212 522 47 99 46
Adresse électronique :	amal.mouhoub@cihbank.ma

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. CADRE DE L'OPÉRATION

En vertu de l'accord de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011 ayant autorisé un programme d'émission obligataire de 3,7 milliards de dirhams, et en vertu des termes de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée générale Mixte du 16 février 2012 le Conseil d'Administration du 10 septembre 2014 décide, à l'unanimité de ses membres :

- D'autoriser le CIH à émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 milliard de dirhams régie par les dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et par les articles 3 et 19 de la circulaire de Bank Al Maghreb numéro 24/G/2006, (les fonds en résultant étant éligibles au titre des fonds propres complémentaires de second niveau au sens de cet article)
- De conférer au Président Directeur Général tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, à l'effet :
 - De fixer les modalités financières et opérationnelles de cet emprunt
 - De réaliser l'opération conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière
 - A cette fin, le Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, prendra toutes dispositions, accomplira tous actes et formalités et fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation définitive de l'opération d'emprunt obligataire, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

En cas de plusieurs émissions, chaque émission est considérée comme un emprunt obligataire au sens de l'article 298 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05. Le montant de l'emprunt obligataire doit être entièrement souscrit. A défaut les souscriptions sont réputées non avenues. Ceci étant exposé, le Président Directeur Général a décidé de fixer ainsi qu'il suit les modalités et caractéristiques de l'opération :

- Montant de l'opération : 1 000 000 000 Dh (un milliard de dirhams) ;
- Maturité : 7 ans pour les tranches A, B et C – 10 ans pour les tranches D, E et F ;
- Valeur nominale : 100 000 Dh ;
- Taux de sortie :
 - Tranche A cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 100pbs, soit entre 4,29% et 4,49%
 - Tranche B non cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49% augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 100pbs, soit entre 4,29% et 4,49%
 - Tranche C non cotée : Taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 90pbs, soit entre 3,50% et 3,70% pour la première année
 - Tranche D cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque comprise entre 100pbs et 120pbs, soit entre 4,75% et 4,95%
 - Tranche E non cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par

Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque comprise entre 100pbs et 120pbs, soit entre 4,75% et 4,95%

- Tranche F non cotée : Taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque comprise entre 90pbs et 110pbs, soit entre 3,70% et 3,90% pour la première année.
- Mode de remboursement : In fine pour les six tranches
- Date de jouissance : 09 janvier 2015.

En attendant la tenue de l'Assemblée Générale des Obligataires, le Président Directeur Général de la Société, en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2014, a désigné Monsieur Mohammed Hdid en tant que mandataire provisoire.

Cette décision prendra effet dès l'ouverture de la période de souscription. Etant précisé que le mandataire provisoire nommé est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F de l'Emission, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.

Les souscripteurs visés sont les investisseurs qualifiés de droit marocain définis ci-après:

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)
- Les compagnies financières
- Les établissements de crédit
- Les entreprises d'assurance et de réassurance
- La Caisse de Dépôt et de Gestion
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Le mode d'allocation adopté pour la présente opération est : A la Française avec priorité aux tranches D, E et F.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente l'autorisation d'émission d'obligations ainsi que les montants levés par CIH Bank :

AGM autorisant l'opération	Autorisation	Consommation	Reliquat
AGM du 20 mai 2011	3 700 Mdh		
Emission d'avril 2012		1 000 Mdh	2 700 Mdh
Emission de décembre 2014		1 000 Mdh	1 700 Mdh

II. OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

L'émission obligataire subordonnée s'inscrit dans la lignée du plan de développement de la banque et vise les principaux objectifs suivants :

- Favoriser le renforcement des fonds propres réglementaires actuels
- Financer son plan de développement et accompagner la dynamique de croissance de crédits distribués.

Les fonds collectés par le biais de la présente émission d'obligations subordonnées seront classés parmi les fonds propres complémentaires de la banque, conformément au Plan Comptable des Établissements de Crédit.

III. STRUCTURE DE L'OFFRE

CIH Bank envisage l'émission de 10 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 000 dirhams. Le montant global de l'opération s'élève à 1 000 000 000 de dirhams (un milliard de dirhams) réparti comme suit :

- Tranche A cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 100pbs, soit entre 4,29% et 4,49%
- Tranche B non cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49% augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 100pbs, soit entre 4,29% et 4,49%
- Tranche C non cotée : Taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 90pbs, soit entre 3,50% et 3,70% pour la première année
- Tranche D cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque comprise entre 100pbs et 120pbs, soit entre 4,75% et 4,95%
- Tranche E non cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime comprise entre 100pbs et 120pbs, soit entre 4,75% et 4,95%
- Tranche F non cotée : Taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque comprise entre 90pbs et 110pbs, soit entre 3,70% et 3,90% pour la première année.

Le montant total adjugé sur les six tranches ne devra en aucun cas excéder la somme de 1 000 000 000 de dirhams dans le cadre du montant de l'opération autorisé par le Conseil d'Administration.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que listés dans la présente note d'information.

La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés de droit marocain a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

IV. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

Avertissement :

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créances contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la tranche A (A taux fixe, d'une maturité de 7 ans et cotée à la Bourse de Casablanca)

Plafond	1 000 000 000 MAD
Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 26 au 30 décembre 2014 inclus
Date de jouissance	9 janvier 2015
Date d'échéance	9 janvier 2022
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription)</u> En référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,29% et 4,49% La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle)
Prime de risque	Entre 80pbs et 100pbs
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches D, E et F
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 9 janvier de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 9 janvier si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial
Amortissement/Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par

	remboursement. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche A sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 de Règlement Général de la Bourse des Valeurs
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche A, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 6 janvier 2015 sur le compartiment obligataire, sous le Code n°990177 et sous le Ticker n° OB177 Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et D doit être supérieur ou égale à un montant de 20 000 000 Dh. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et D est inférieur à 20 000 000 Dh, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche A émises seront librement négociables à la Bourse de Casablanca Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche A
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Bourse
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation sur les tranches A à F. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le

	représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche B (A taux fixe, d'une maturité de 7 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Plafond	1 000 000 000 MAD
Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	7 ans
Période de souscription	Du 26 au 30 décembre 2014 inclus
Date de jouissance	9 janvier 2015
Date d'échéance	9 janvier 2022
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription)</u> En référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,29% et 4,49% La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 7 ans (base actuarielle)
Prime de risque	Entre 80pbs et 100pbs
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches D, E et F
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 9 janvier de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 9 janvier si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial
Amortissement/Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans

	conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche B
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation sur les tranches A à F. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche C (A taux révisable, d'une maturité de 7 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Plafond	1 000 000 000 MAD
Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	7 ans

Période de souscription	Du 26 au 30 2014 inclus
Date de jouissance	9 janvier 2015
Date d'échéance	9 janvier 2022
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Révisable annuellement (sera déterminé à l'issue de la souscription pour la première année)</u> En référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,50% et 3,70% pour la première année A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon d'au moins 5 jours de bourse Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque et sera publié dans un journal d'annonce légale au moins 5 jours de bourses avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent. La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact})}) - 1) \times 360 / k$ où k correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Prime de risque	Entre 70pbs et 90pbs
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches D, E et F
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 9 janvier de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 9 janvier si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $\text{Nominal} \times \text{taux nominal} \times \text{nombre de jours exacts} / 360$
Amortissement/Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées

	après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche C
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation sur les tranches A à F. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche D (A taux fixe, d'une maturité de 10 ans et cotée à la Bourse de Casablanca)

Plafond	1 000 000 000 MAD
Nature des titres	Obligations subordonnées cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 26 au 30 décembre 2014 inclus

Date de jouissance	9 janvier 2015
Date d'échéance	9 janvier 2025
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription)</u> En référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,75% et 4,95% La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle)
Prime de risque	Entre 100pbs et 120pbs
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches D, E et F
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 9 janvier de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 9 janvier si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial
Amortissement/Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres

	subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Procédure de première cotation	La cotation de la tranche D sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche D, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 6 janvier 2015 sur le compartiment obligataire, sous le Code n° 990178 et sous le Ticker n° OB178 Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches A et D doit être supérieur ou égale à un montant de 20 000 000 Dh. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et D est inférieur à 20 000 000 Dh, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
Négociabilité des titres	Les obligations de la tranche D émises seront librement négociables à La Bourse de Casablanca Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche D
Entité chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Bourse
Garantie de remboursement l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation sur les tranches A à F. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche E (A taux fixe, d'une maturité de 10 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Plafond	1 000 000 000 MAD
Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 26 au 30 décembre 2014 inclus
Date de jouissance	9 janvier 2015

Date d'échéance	9 janvier 2025
Taux d'intérêt nominal	Taux Fixe (sera déterminé à l'issue de la souscription) En référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque, soit entre 4,75% et 4,95% La détermination du taux se fait par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle)
Prime de risque	Entre 100pbs et 120pbs
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches D, E et F
Paiement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 9 janvier de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 9 janvier si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux facial
Amortissement/Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche E
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas

	échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation sur les tranches A à F. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

Caractéristiques de la tranche F (A taux révisable, d'une maturité de 10 ans et non cotée à la Bourse de Casablanca)

Plafond	1 000 000 000 MAD
Nature des titres	Obligations subordonnées non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisé par inscription au dépositaire central (Maroclear)
Forme juridique	Obligations subordonnées au porteur
Nombre maximum de titres à émettre	10 000 obligations
Valeur nominale unitaire	100 000 Dhs
Prix d'émission unitaire	Au pair, 100% de la valeur nominale
Maturité	10 ans
Période de souscription	Du 26 au 30 décembre 2014 inclus
Date de jouissance	9 janvier 2015
Date d'échéance	9 janvier 2025
Taux d'intérêt nominal	<u>Taux Révisable annuellement (sera déterminé à l'issue de la souscription pour la première année)</u> Révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque, soit entre 3,70% et 3,90% pour la première année A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est el taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon d'au moins 5 jours de bourse Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque et sera publié dans un journal d'annonce légale au moins 5 jours de bourses avant la date d'anniversaire.
Mode de calcul du taux de référence	La détermination du taux de référence se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.

	La formule de calcul est : $(((\text{Taux actuariel} + 1)^{(k / \text{nombre de jours exact}^*)) - 1) \times 360/k ;$ où k : correspond à la maturité du taux actuariel immédiatement supérieur à 52 semaines. *Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.
Prime de risque	Entre 90pbs et 110pbs
Mode d'allocation	Adjudication à la Française avec priorité aux tranches D, E et F
Païement du coupon	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 9 janvier de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 9 janvier si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CIH Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : Nominal x taux nominal x nombre de jours exacts / 360
Amortissement/Remboursement normal	L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'information, fera l'objet d'un remboursement in fine du principal. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de CIH Bank intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de CIH Bank Le remboursement du capital est, en cas de mise en liquidation de CIH Bank, subordonné à toutes les autres dettes.
Remboursement anticipé	L'Emetteur s'interdit de procéder durant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations par remboursement. Toutefois, CIH Bank se réserve le droit de procéder à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées après accord de Bank Al-Maghrib.
Clause d'assimilation	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Négociabilité des titres	Négociable de gré à gré Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations subordonnées de la tranche F
Rang/Subordination	Le capital et les intérêts font l'objet d'une clause de subordination. L'application de cette clause ne porte en aucune façon atteinte aux règles de droit concernant les principes comptables d'affectation des pertes, les obligations des actionnaires et les droits du souscripteur à obtenir, selon les conditions fixées au contrat, le paiement de ses titres en capital et intérêt En cas de liquidation de CIH Bank, les titres subordonnés de la présente émission seront remboursés en capital à prix égal au pair. Leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires. Les présents titres subordonnés interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts subordonnés qui ont été et qui pourraient être émis ultérieurement par CIH Bank tant au Maroc qu'à l'international, proportionnellement à leur montant le cas échéant.
Maintien de l'emprunt à son rang	CIH Bank s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des titres du présent emprunt à n'instituer en faveur d'autres titres subordonnés qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité

	quant à leur rang de remboursement en cas de liquidation, sans consentir les mêmes droits aux titres du présent emprunt.
Garantie de remboursement de l'émission	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière
Notation de l'émission	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une notation
Représentation des Obligataires	Conformément à l'article 299 alinéa 1 et l'article 300 alinéa 1 et 2 de la loi n°17-95, le Président Directeur Général a désigné M. Mohamed HDID en tant que mandataire provisoire des détenteurs d'obligation sur les tranches A à F. Cette décision prend effet dès l'ouverture de la période de souscription. Le Conseil d'Administration s'engage à procéder à la convocation de l'Assemblée Générale des Obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires dans un délai d'un an à compter de l'ouverture de la période de souscription.
Droit applicable	Droit marocain
Juridiction compétence	Tribunal de Commerce de Casablanca

V. COTATION EN BOURSE DE LA TRANCHE A ET D

Indicateurs	
Date d'introduction et de cotation prévue	6 janvier 2015
Code	- Tranche A : 990177 - Tranche D : 990178
Ticker	- Tranche A : OB177 - Tranche D : OB178
Mode de cotation	Fixing
Procédure de première cotation	Cotation directe
Etablissement centralisateur	CDG Capital Place Moulay El Hassan - Rabat
Établissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Place Moulay El Hassan - Rabat

VI. CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Étapes	Date
Réception du dossier complet par la Bourse de Casablanca	19 Décembre 2014
- Émission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation - Obtention du visa du CDVM	19 Décembre 2014
Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	19 Décembre 2014
Publication de l'avis d'introduction des obligations émises dans le cadre des tranches A et D au bulletin de la cote	19 Décembre 2014

Publication de l'extrait de la note d'information	23 Décembre 2014
Ouverture de la période de souscription	26 Décembre 2014
Clôture anticipée éventuelle, le cas échéant	29 Décembre 2014
Publication de l'avis relatif à la clôture anticipée	29 Décembre 2014
Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca avant 12h, dans le cas d'une clôture anticipée	30 Décembre 2014
Clôture normale de la période de souscription	30 Décembre 2014
Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération	31 Décembre 2014
• Admission des obligations • Annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote • Enregistrement de la transaction en bourse	6 janvier 2015
Règlement livraison	9 janvier 2015

VII. INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Intervenant	Identité	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	CDG Capital	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Organisme centralisateur et placeur	CDG Capital	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	CDG Capital Bourse	9, Boulevard Kennedy, Casablanca
Organisme domiciliataire (gestionnaire des titres)	CIH BANK	187, Avenue Hassan II, Casablanca

VIII. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION ET DE TRAITEMENT DES ORDRES

VIII.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès de l'organisme chargé du placement du 26 au 30 décembre 2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée le 29 décembre 2014 dans le cas où les demandes de souscriptions dépassent au moins 2 fois le niveau de l'offre.

La clôture anticipée interviendrait le 29 décembre 2014 à 16h00 (heure marocaine) sur recommandation du Conseiller Financier et Coordinateur Global, du Centralisateur et chargé du placement sous le contrôle de la Bourse de Casablanca et du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières. La clôture

anticipée de la période de souscription n'engendrera pas de décalage des autres étapes du calendrier de l'opération. Le Conseiller devra informer la Bourse de Casablanca et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le jour même avant 10 heures en joignant l'état global des souscriptions.

Dès la prise de décision, la Bourse de Casablanca publiera sur son site web un avis relatif à la clôture anticipée de la période de souscription, et ce, le jour même à 12 heures. De même, un avis relatif à la clôture anticipée sera diffusé, par la Bourse de Casablanca, le jour même de la clôture anticipée de la période de souscription dans le bulletin de la Cote.

Enfin, dans les deux jours suivants, l'Emetteur procédera à la notification de la clôture anticipée de la période de souscription dans un journal d'annonces légales

Il est à noter que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

VIII.2. Souscripteurs

La souscription primaire des obligations subordonnées, objet de la présente note d'information, est reversée aux investisseurs qualifiés de droit marocain définis ci-après :

- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- Les compagnies financières visées à l'article 14 du Dahir portant loi n°1-05-178 du 14 février 2006 portant promulgation de la loi 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent

- Les établissements de crédit visés au niveau du Dahir portant loi n°1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006), sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées selon la loi n°17-99, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent
- La Caisse de Dépôt et de Gestion, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent
- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions seront toutes en numéraire, quelque soit la catégorie de souscripteurs.

VIII.3. Identification des souscripteurs

CDG Capital, collecteur d'ordres, dans le cadre de cette opération d'émission obligataire subordonnée, doit s'assurer de la catégorie des souscripteurs. A cet effet, une copie du document qui atteste de la qualité des souscripteurs et de leur appartenance à l'une des catégories d'investisseurs décrites ci-après, sera jointe aux bulletins de souscription.

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
OPCVM de droit marocain	- Photocopie de la décision d'agrément - Pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés de droit marocain (hors OPCVM)	Modèle de l'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie

Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification susmentionnées seront frappées de nullité.

VIII.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés et le montant correspondant. Celles-ci sont cumulatives quotidiennement par montant et par tranche et les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner pour l'emprunt coté et/ou non coté, à taux fixe et/ou révisable annuellement

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription. Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à l'organisme en charge du placement. Toutes les souscriptions doivent être faites en numéraire et doivent être exprimées en nombre de titre.

CDG Capital est tenu de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteur, selon le modèle joint en annexe.

Par ailleurs, CDG Capital s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité non chargée du placement, ou tout ordre collecté en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les conditions et les modalités de souscription.

Chaque souscripteur devra :

- Remettre préalablement à la clôture de la période de souscription, un bulletin de souscription dûment signé, ferme et irrévocable, sous pli fermé auprès de CDG Capital. Dans le cas où les souscripteurs envoient les bulletins de souscriptions par fax au 05 37 66 52 70, l'organisme chargé du placement doit confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée
- Formuler son/ses ordres de souscription en spécifiant le nombre de titres demandé, le montant de sa souscription, ainsi que la/les tranche(s) souhaitée(s).

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés nullité.

VIII.5. Modalité de centralisation des ordres

Au cours de la période de souscription, un état récapitulatif des souscriptions enregistrées dans la journée sera préparé par CDG Capital.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être établi avec la mention « Néant ».

A la clôture de la période de souscription soit le 29 décembre 2014 en cas de clôture anticipée ou le 30 décembre 2014 en cas de clôture normale de la période de souscription, l'organisme en charge du placement devra établir un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions qu'il aura reçues.

Il sera procédé à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et les modalités de souscription susmentionnées
- La consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables, c'est-à-dire, toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité
- L'allocation selon la méthode définie dans la partie « Modalité d'allocation » ci-après.

VIII.6. Modalités d'allocation

L'allocation des obligations sera effectuée à la date de clôture anticipée ou normale de la période de souscription par CDG Capital :

Il sera procédé, le jour de la clôture anticipée ou normale de la période de souscription à 17 heures, au siège de CIH Bank, à :

- L'ouverture des plis
- L'allocation selon la méthode définie ci-dessous.

Les demandes exprimées et non rejetées seront servies jusqu'à ce que le montant maximum de l'émission soit atteint. Même si le plafond autorisé pour chaque tranche est de 1 milliard de dirhams, le montant adjugé pour les six tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 1 milliard de dirhams pour l'ensemble de l'émission.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations CIH Bank se fera selon la méthode d'adjudication dite à la Française avec priorité aux tranches D, E et F par rapport aux tranches A, B et C.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour les tranches D,E et F est supérieur ou égal au montant maximum de l'émission, aucun montant ne sera alloué aux tranches A,B et C.

Les ordres de souscription des tranches D, E et F seront consolidés et ordonnés par ordre croissant de spread à l'intérieur de la fourchette proposée.

Les souscripteurs proposant les spreads les plus bas (inférieur au spread limite) seront servis en priorité à hauteur du montant total demandé, et ce, jusqu'à atteindre le montant maximum de l'émission.

Si les ordres de souscription au spread les plus bas sont inférieurs au montant maximum de l'opération, le reliquat sera alloué au spread limite jusqu'à atteindre le montant maximum de l'émission et seront alloués au pro rata dans le cas où ils dépassent le montant maximum de l'opération.

Si les ordres de souscription au spread les plus bas sont supérieurs au montant de l'émission, les allocations se feront au prorata jusqu'à atteindre le montant maximum de l'opération.

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle de prorata, n'est pas un nombre entier, le nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués par palier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

La règle de prorata étant déterminée par le rapport : « **Quantité offerte / Quantité demandée** ».

Si le montant total des souscriptions sur les tranches D,E et F est inférieur au montant maximum de l'émission, les obligations seront allouées en priorité à hauteur du montant total des souscriptions aux tranches D, E et F. Le reliquat sera alloué aux tranches A, B et C en respectant la même méthode d'allocation.

Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches A et D est inférieur à 20 millions de dirhams, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées et l'allocation se fera dans le respect des règles définies ci-dessus.

VIII.7. Modalités d'annulation des souscriptions

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la note d'information et plus généralement, à toute disposition législative ou réglementaire applicable à la présente émission est susceptible d'annulation par CDG Capital dès réception.

Si le cumul des montants alloués aux tranches A et D (cotées) est inférieur à 20 millions de dirhams, ces souscriptions sont annulées et l'allocation se fera en respect des règles précédemment définies.

Dans le cas où le montant des souscriptions est inférieur au montant de l'opération, cette dernière est annulée.

VIII.8. Modalité d'enregistrement des titres

A l'issue de l'allocation, les titres attribués à chaque souscripteur seront enregistrés dans son compte titres le jour du règlement / livraison.

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération est la société de bourse CDG Capital Bourse coté vendeur et tout autre société de bourse coté acheteur.

Le prix de cotation sera fixé à l'issue de la période de souscription.

VIII.9. Modalités de règlement et de livraison des titres

Le règlement / livraison entre l'émetteur (CIH Bank) et les souscripteurs se fera pas la filière ajustement en ce qui concerne les tranches A et D cotées et se fera par la filière de gré à gré, à la date de jouissance en ce qui concerne les tranches B, C, E et F non cotées prévue le 9 janvier 2015. Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison le 9 janvier 2015.

VIII.10. Domiciliaire de l'émission

CIH Bank est désigné en tant que domiciliaire de l'opération, chargé d'exécuter toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission objet de la présente note d'information.

Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire subordonnée, incluant les commissions du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

VIII.11. Résultat de l'opération

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 6 janvier 2015 et par l'émetteur dans un journal d'annonces légales en date du 6 janvier 2015 pour les six tranches.

IX. RÉGIME FISCAL

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.

Sous réserve de modifications législatives ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

IX.1. Revenus

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR).

VI.1.1 Personnes résidentes

a. Personnes soumises à l'IS

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20% imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée.

Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du registre du commerce et celui d'identification à l'impôt sur les sociétés.

Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

b. Personnes soumises à l'IR

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime BNR ou BNS.

Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :

- Le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de carte d'étranger ;
- Le numéro d'article d'imposition à l'IR.

IX.2. Plus-values

VI.2.1 Personnes résidentes

a. Personnes soumises à l'IR

Pour les titres non-inscrits à l'actif professionnel, le taux d'imposition est de 20% pour les profits nets résultant des cessions d'obligations et autres titres de créance. Pour les titres inscrits à l'actif professionnel, les plus-values sur cession de titres de créances sont comprises dans le résultat imposable soumis à l'IR au taux de barème progressif.

b. Personnes soumises à l'IS

Les plus-values issues de la cession sont comprises dans les produits de la société et imposées à l'IS au taux de droit commun.

X. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Les frais de l'opération à la charge de l'émetteur sont estimés à environ 0,25% HT du montant de l'opération. Ces charges comprennent les commissions honoraires suivantes :

- Les frais légaux
- Le conseil financier
- Le conseil juridique
- Les frais de courtage et de placement
- La communication
- La commission relative au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
- La commission du dépositaire Central, Maroclear

- La commission relative à la cotation en bourse.

PARTIE III. PRESENTATION GENERALE DE CIH BANK

I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination sociale	CIH BANK
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Site internet	www.cihbank.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
Date de constitution	25 avril 1927
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : • La réception de fonds public ; • L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; • Les engagements par signature ; • La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; • La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; • Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; • Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; • Toute opération d'affacturage ; • Toute opération de change ; • Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; • Toute opération de conseil d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; • Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; • Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 30 septembre 2014	2 660 808 500 MAD (26 608 085 actions de VN 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées, le rapport de gestion peuvent être consultés au siège de CIH BANK, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, CIH BANK est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.

	De par son activité, CIH BANK est régi par : • La loi bancaire du 14 février 2006 ; • La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ; • Le Modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt ; • La Circulaire du CDVM De par sa cotation, CIH BANK est régi par : • Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 et la Loi 43-09 • Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 et par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 • Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008 et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°30-14 du 6 janvier 2014 • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; • Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; • Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06. • Le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 822-08 du 14/04/2008. De plus, la société est soumise à la Loi suivante : • La loi 35-94 relative aux TCN
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

II.1. Evolution du capital social

Le capital social de CIH BANK au 30 juin 2014 s'établit à 2 660 808 500 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 26 608 085 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	360 000 000
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25 000 000	385 000 000
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	485 000 000
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	585 000 000
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	685 000 000
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	785 000 000
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	235 500 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	306 150 000	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	1 996 713 100	3.323 363 100
2005	3 323 363 100	Réduction du capital	-2 991 026 800	332 336 300
2005	332 336	Augmentation de capital en numéraire	1 850 000 000	2 182 336 000
2009	2 182 336 000	Augmentation de capital par conversion des dividendes	98 357 000	2 280 693 000
2011	2 280 693 000	Augmentation de capital en numéraire	380 115 500	2 660 808 500

Source : CIH BANK

Sur la période 1988-2013, CIH BANK a fait douze opérations d'augmentations de capital et une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). La dernière opération d'augmentation du capital a été par apport en numéraire et a porté sur un montant global de 380 115 500 dirhams (Hors prime d'émission).

II.2. Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2012, 2013 et 30 novembre 2014 l'actionariat de CIH BANK se présente comme suit :

Actionnaires	2012			2013			30/11/2014		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	18 860 825	70,88%	70,88%	18 860 825	70,88%	70,88%	17 530 419	65,88%	65,88%
RCAR	984 558	3,70%	3,70%	1 013 665	3,81%	3,81%	1 013 665	3,81%	3,81%
RMA Watanya	767 561	2,88%	2,88%	767 571	2,88%	2,88%	786 314	2,96%	2,96%
Atlanta	756 233	2,84%	2,84%	896 530	3,37%	3,37%	1 540 191	5,79%	5,79%
Sanad	707 064	2,66%	2,66%	773 867	2,91%	2,91%	1 401 177	5,27%	5,27%
Divers	4 531 844	17,03%	17,03%	4 295 627	16,15%	16,15%	4 336 319	16,30%	16,30%
Total	26 608 085	100,00%	100,00%	26 608 085	100,00%	100,00%	26 608 085	100,00%	100,00%

Source : CIH BANK

II.3. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital*	3 436 Mdh
Résultat Net*	89 Mdh
% d'intérêt à fin 2013	70,88%
Actionariat	CDG

* Au 30 juin 2013- comptes consolidés

b) RMA Watanaya

Activité	Assurance
Capital	1 796 Mdh
Résultat Net	1 027 Mdh
% d'intérêt à fin 2013	2,88%
Actionariat	Groupe finance.com

Indicateurs sociaux

c) Sanad

Activité	Assurance
Capital*	250 Mdh
Résultat Net*	49 Mdh
% d'intérêt à fin 2013	2,91%
Actionariat	Holmarcom

* Au 30 juin 2013- indicateurs sociaux

d) Atlanta

Activité	Assurance
Capital*	602 Mdh
Chiffre d'affaires Global	3 172 Mdh
Résultat Net*	110 Mdh
% d'intérêt à fin 2013	3,37%
Actionnariat	Holmarcom-CDG

* Au 31 décembre 2013 - chiffres consolidés

e) RCAR

Activité	Prévoyance sociale
Total bilan	85 251 Mdh
Portefeuille de placements*	85 539 Mdh
% d'intérêt à fin 2013	3,81%
Actionnariat	CDG

* Rapport d'activité RCAR 2013- indicateurs sociaux

II.4. Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de CIH BANK.

II.5. Nantissement d'actions ou d'actifs

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions ou Actifs de CIH BANK.

II.6. Politique de distribution de dividendes**a) Dispositions statutaires**

L'article 30 des statuts de CIH BANK stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'Impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- Toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des

actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale ;

Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

b) Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Au cours de la période 2011-2013, CIH BANK a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

Kdh	2011 (n)	2012 (n)	2013 (n)
Résultat Net (A)	404 517	446 887	458 789
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	292 689	372 514	399 121
Taux de distribution (B) / (A)	72%	83%	87%
Nombre d'actions	26 608 085	26 608 085	26 608 085
Dividende par action (en dhs)	11	14	15

Source : CIH BANK

Les dividendes distribués par CIH BANK au titre des exercices 2011 et 2012 atteignent respectivement 292 Mdh et 372 Mdh.

Les dividendes à distribuer au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 399 Mdh.

III. MARCHÉS DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

III.1. Caractéristiques des actions CIH BANK

Les caractéristiques des actions de CIH BANK sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	CIH
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH BANK

III.2. Caractéristiques des titres de créance émis par CIH BANK

Au 30 novembre 2014, les titres de créances émis par CIH BANK se présentent comme suit :

Nature	Date	TX(%)	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Montant non amorti (Kdh)
Emprunt Obligataire	21/04/2003	6,2	15 ANS	ANNUITE CONSTANTE	21/04/2018	600 000,00	160 000,00
Emprunt Obligataire	11/06/2004	5,32	15 ANS	ANNUITE CONSTANTE	11/06/2019	499 950,00	166 650,00
Emprunt Obligataire	08/05/2012	4,5	10 ANS	IN FINE	08/05/2022	385 000,00	385 000,00
Emprunt Obligataire	08/05/2012	5,3	10 ANS	IN FINE	08/05/2022	615 000,00	615 000,00
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						2 099 950,00	1 326 650,00
Bons HBM	17/01/2004	5,89	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	17/01/2022	100 000,00	57 127,16
Bons HBM	20/01/2004	5,83	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	20/01/2022	381 425,00	217 429,52
Bons HBM	11/02/2002	7,16	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	11/02/2020	150 000,00	71 547,25
Bons HBM	05/03/2000	6,68	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	05/03/2018	240,00	79,53
Bons HBM	06/03/2000	6,68	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	06/03/2018	118 260,00	39 189,71
Bons HBM	07/03/2000	6,68	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	07/03/2018	7 770,00	2 574,87
Bons HBM	08/03/2000	6,68	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	08/03/2018	43 800,00	14 514,71
Bons HBM	11/03/2000	6,68	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	11/03/2018	2 670,00	884,80
Bons HBM	12/03/2000	6,68	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	12/03/2018	4 980,00	1 650,30
Bons HBM	13/03/2005	5,49	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	13/03/2023	250 000,00	154 496,81
Bons HBM	10/04/2004	5,83	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	10/04/2022	150 000,00	85 506,79
Bons HBM	27/04/2002	7,13	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	27/04/2020	320,00	152,45
Bons HBM	30/04/2002	7,13	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	30/04/2020	178 240,00	84 912,80
Bons HBM	02/05/2001	6,95	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	02/05/2019	129 270,00	52 572,28
Bons HBM	05/05/2001	6,95	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	05/05/2019	29 100,00	11 834,56
Bons HBM	06/05/2001	6,95	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	06/05/2019	63 240,00	25 718,81
Bons HBM	07/05/2001	6,95	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	07/05/2019	7 770,00	3 159,95
Bons HBM	13/05/2001	6,95	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	13/05/2019	22 200,00	9 028,43
Bons HBM	28/05/2002	7,1	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	28/05/2020	58 400,00	27 787,29
Bons HBM	13/07/2005	5,31	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	13/07/2023	242 700,00	149 103,27
Bons HBM	21/07/2001	6,89	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	21/07/2019	116 400,00	47 208,92
Bons HBM	01/08/2000	6,67	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	01/08/2018	171 920,00	56 943,16
Bons HBM	02/08/2000	6,67	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	02/08/2018	6 640,00	2 199,29
Bons HBM	27/08/2000	6,67	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	27/08/2018	86 950,00	28 799,49
Bons HBM	02/09/2002	6,94	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	02/09/2020	130 770,00	61 812,28
Bons HBM	18/10/2000	7,38	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	18/10/2018	100 000,00	34 307,55
Bons HBM	23/10/2001	7,04	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	23/10/2019	100 000,00	17 153,77
Bons HBM	23/10/2000	7,38	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	23/10/2018	50 000,00	40 835,14
Bons HBM	24/10/2001	7,04	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	24/10/2019	150 000,00	61 252,70
Bons HBM	25/10/2000	7,38	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	25/10/2018	40 000,00	13 723,02
Bons HBM	01/11/2000	7,38	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	01/11/2018	60 000,00	20 584,53
Bons HBM	20/11/2001	6,89	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	20/11/2019	400,00	162,23
Bons HBM	26/11/2000	7,38	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	26/11/2018	58 400,00	20 035,61
Bons HBM	26/11/2001	6,89	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	26/11/2019	295 800,00	119 969,05
Bons HBM	13/12/2000	7,38	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	13/12/2018	1 290,00	534,87
Bons HBM	31/12/2001	7,15	18 ANS	ANNUITE CONSTANTE	31/12/2019	150 000,00	71 517,97
SOUS TOTAL BONS HBM						3 458 955,00	1 606 310,86

Nature	Date	Tx(%)	Durée	Mode de remboursement	Echéance finale	Montant émis (Kdsh)	Montant non amorti (Kdsh)
Certificats de Dépôt	19/07/2011	4,6	5 ANS	IN FINE	19/07/2016	300 000,00	300 000,00
Certificats de Dépôt	12/12/2011	4,55	4 ANS	IN FINE	12/12/2015	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	30/03/2012	4,55	3 ANS	IN FINE	30/03/2015	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	29/05/2012	4,19	7 ANS	IN FINE	29/05/2019	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	31/07/2013	5,6	5 ANS	IN FINE	31/07/2018	50 000,00	50 000,00
Certificats de Dépôt	31/07/2013	5,6	5 ANS	IN FINE	31/07/2018	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	13/12/2013	4,5	1 AN	IN FINE	12/12/2014	7 000,00	7 000,00
Certificats de Dépôt	23/12/2013	4,25	1 AN	IN FINE	22/12/2014	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	24/12/2013	5,12	2 ANS	IN FINE	24/12/2015	300 000,00	300 000,00
Certificats de Dépôt	25/12/2013	5,66	5 ANS	IN FINE	25/12/2018	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	23/01/2014	5,53	5 ANS	IN FINE	23/01/2019	41 400,00	41 400,00
Certificats de Dépôt	23/01/2014	5,53	5 ANS	IN FINE	23/01/2019	58 600,00	58 600,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	2 000,00	2 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	91 500,00	91 500,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	156 000,00	156 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	61 000,00	61 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	1 000,00	1 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	91 500,00	91 500,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	65 000,00	65 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	1 500,00	1 500,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,05	1 AN	IN FINE	10/02/2015	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	25 000,00	25 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	48 500,00	48 500,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	168 000,00	168 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	15 000,00	15 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	100 000,00	100 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	17 000,00	17 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	8 000,00	8 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	7 000,00	7 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	15 000,00	15 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	11/02/2014	4,5	2 ANS	IN FINE	11/02/2016	1 500,00	1 500,00
Certificats de Dépôt	10/03/2014	4,25	2 ANS	IN FINE	10/03/2016	200 000,00	200 000,00
Certificats de Dépôt	10/03/2014	4,25	2 ANS	IN FINE	10/03/2016	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	10/03/2014	4,25	2 ANS	IN FINE	10/03/2016	40 000,00	40 000,00
Certificats de Dépôt	01/04/2014	4,5	1 AN	IN FINE	31/03/2015	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	09/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	08/05/2015	35 000,00	35 000,00
Certificats de Dépôt	09/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	08/05/2015	65 000,00	65 000,00
Certificats de Dépôt	21/05/2014	3,55	1 AN	IN FINE	20/05/2015	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	50 000,00	50 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	80 000,00	80 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	25 000,00	25 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	50 000,00	50 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	40 000,00	40 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	28 000,00	28 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	80 000,00	80 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	7 000,00	7 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	123 000,00	123 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	13 000,00	13 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	12 000,00	12 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	2 500,00	2 500,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	5 000,00	5 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	30 000,00	30 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	4,42	5 ANS	IN FINE	22/05/2019	1 500,00	1 500,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,8	2 ANS	IN FINE	22/05/2016	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	16 600,00	16 600,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	104 900,00	104 900,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	5 500,00	5 500,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	27 600,00	27 600,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	11 000,00	11 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	110 400,00	110 400,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	11 000,00	11 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	2 800,00	2 800,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	11 000,00	11 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	27 600,00	27 600,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	27 600,00	27 600,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	82 800,00	82 800,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	14 000,00	14 000,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	15 100,00	15 100,00
Certificats de Dépôt	22/05/2014	3,6	1 AN	IN FINE	21/05/2015	15 100,00	15 100,00
Certificats de Dépôt	05/06/2014	4,5	1 AN	IN FINE	04/06/2015	8 000,00	8 000,00
Certificats de Dépôt	06/06/2014	3,7	6 MOIS	IN FINE	05/12/2014	7 000,00	7 000,00
Certificats de Dépôt	18/06/2014	3,55	1 AN	IN FINE	17/06/2015	280 000,00	280 000,00
Certificats de Dépôt	18/06/2014	3,55	1 AN	IN FINE	17/06/2015	20 000,00	20 000,00
Certificats de Dépôt	26/06/2014	4,05	3 ANS	IN FINE	26/06/2017	90 000,00	90 000,00
Certificats de Dépôt	26/06/2014	4,05	3 ANS	IN FINE	26/06/2017	40 000,00	40 000,00
Certificats de Dépôt	26/06/2014	3,48	1 AN	IN FINE	25/06/2015	50 000,00	50 000,00
Certificats de Dépôt	15/07/2014	4,5	1 AN	IN FINE	14/07/2015	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	17/07/2014	3,8	6 MOIS	IN FINE	15/01/2015	2 000,00	2 000,00
Certificats de Dépôt	04/08/2014	3,85	6 MOIS	IN FINE	02/02/2015	3 000,00	3 000,00
Certificats de Dépôt	19/09/2014	4,5	1 AN	IN FINE	18/09/2015	50 000,00	50 000,00
Certificats de Dépôt	26/09/2014	4	1 AN	IN FINE	25/09/2015	10 000,00	10 000,00
Certificats de Dépôt	01/10/2014	3,25	6 MOIS	IN FINE	01/04/2015	1 000,00	1 000,00
Certificats de Dépôt	08/10/2014	4	1 AN	IN FINE	07/10/2015	1 600,00	1 600,00
Certificats de Dépôt	06/10/2014	3,7	3 ANS	IN FINE	16/10/2017	200 000,00	200 000,00
Certificats de Dépôt	16/10/2014	3,45	2 ANS	IN FINE	16/10/2016	220 000,00	220 000,00
Certificats de Dépôt	16/10/2014	3,25	1 AN	IN FINE	15/10/2015	180 000,00	180 000,00
Certificats de Dépôt	17/10/2014	4	6 MOIS	IN FINE	17/04/2015	6 000,00	6 000,00
Certificats de Dépôt	03/11/2014	3,91	5 ANS	IN FINE	03/11/2019	300 000,00	300 000,00
Certificats de Dépôt	13/11/2014	3,34	2 ANS	IN FINE	13/11/2016	270 000,00	270 000,00
Certificats de Dépôt	13/11/2014	3,54	3 ANS	IN FINE	13/11/2017	830 000,00	830 000,00
Certificats de Dépôt	26/11/2014	3,8	6 MOIS	IN FINE	27/05/2015	8 000,00	8 000,00
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT						6 483 100,00	6 483 100,00
TOTAL TITRES DE CREANCES EMIS						12 042 005,00	9 416 060,86

Source : CIH BANK

Au 30 novembre 2014, l'encours de 9 416 Mdh des TCN de CIH Bank se composent comme suit :

- Des obligations d'un encours de 1 326 Mdh
- Des bons HBM d'un encours de 1 606 Mdh
- Des certificats de dépôt d'un encours de 6 483 Mdh.

III.3. Opérations de titrisation initiées par CIH BANK

En avril 2002, CIH BANK et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc. Ils ont ainsi conjointement créé le FPCT CREDILOG I qui a acquis auprès de CIH BANK, un portefeuille de prêts hypothécaires d'un montant de MAD 500 000 000, à taux fixe, consentis à des fonctionnaires pour l'acquisition, la construction, la rénovation et l'extension de logements individuels ou destinés à la location.

En 2003, CIH BANK et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de MAD 1 000 000 000. Ce FPCT avait pour objet d'acquérir des prêts hypothécaires, à taux fixe, consentis à des salariés des secteurs publics et privés.

En décembre 2008, CIH BANK et Maghreb Titrisation ont lancé une troisième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG III pour un montant de MAD 1 500 000 888. L'opération avait pour objectif la diversification des moyens de financement de CIH BANK et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires notamment le ratio de solvabilité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 4/G du 15/01/2001 et le ratio de liquidité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 1/G du 27/02/02.

En avril 2014, CIH Bank et Maghreb Titrisation ont initié une quatrième opération via la création du FCPT CREDILOG IV d'un montant de 1 200 012 996 MAD. L'objectif de l'opération était la diversification des moyens de financement de CIH Bank et l'amélioration de ses indicateurs de liquidité et de taux.

L'émission des quatre fonds a été faite sous la forme de deux catégories de parts (les parts prioritaires et les parts spécifiques) auxquelles s'ajoute la part résiduelle, auprès d'investisseurs institutionnels.

IV. NOTATION

A ce jour, CIH BANK n'a fait l'objet d'aucune notation.

V. ASSEMBLÉE D'ACTIONNAIRES

V.1. Dispositions statutaires - article 24

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du Dahir portant loi du 21 Septembre 1993 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

V.2. Assemblée Générale Ordinaire – article 25

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le droit de participer aux Assemblées appartient à tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de (1) action au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

V.3. Assemblée Générale Extraordinaire – article 26

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

VI. ORGANES D'ADMINISTRATION

VI.1. Composition – article 11

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

VI.2. Durée des fonctions – article 12

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

VI.3. Présidence- article 15

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

VI.4. Vice-présidence – article 15

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président sur les Sociétés dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au Président dans le cadre de l'article 15-1.

VI.5. Secrétariat – article 15

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

VI.6. Délibération du conseil – article 16

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié (1/2) au moins de ses membres est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

VI.7. Attributions du conseil d'administration – article 17

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Au 30 novembre 2014, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom et fonction	Date de nomination	Fin du Mandat
Président	M. Ahmed RAHHOU Président Directeur Général de CIH BANK	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Administrateurs	M. Anass HOUIR ALAMI Directeur Général de la CDG	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Said LAFTIT – Secrétaire Général de la CDG et représentant de MCM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mohamed Amine BENHALIMA Directeur Général Adjoint de la CDG	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Risk Management de la CDG	25/11/2010	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	20/05/2011	AGO statuant sur les comptes 2016

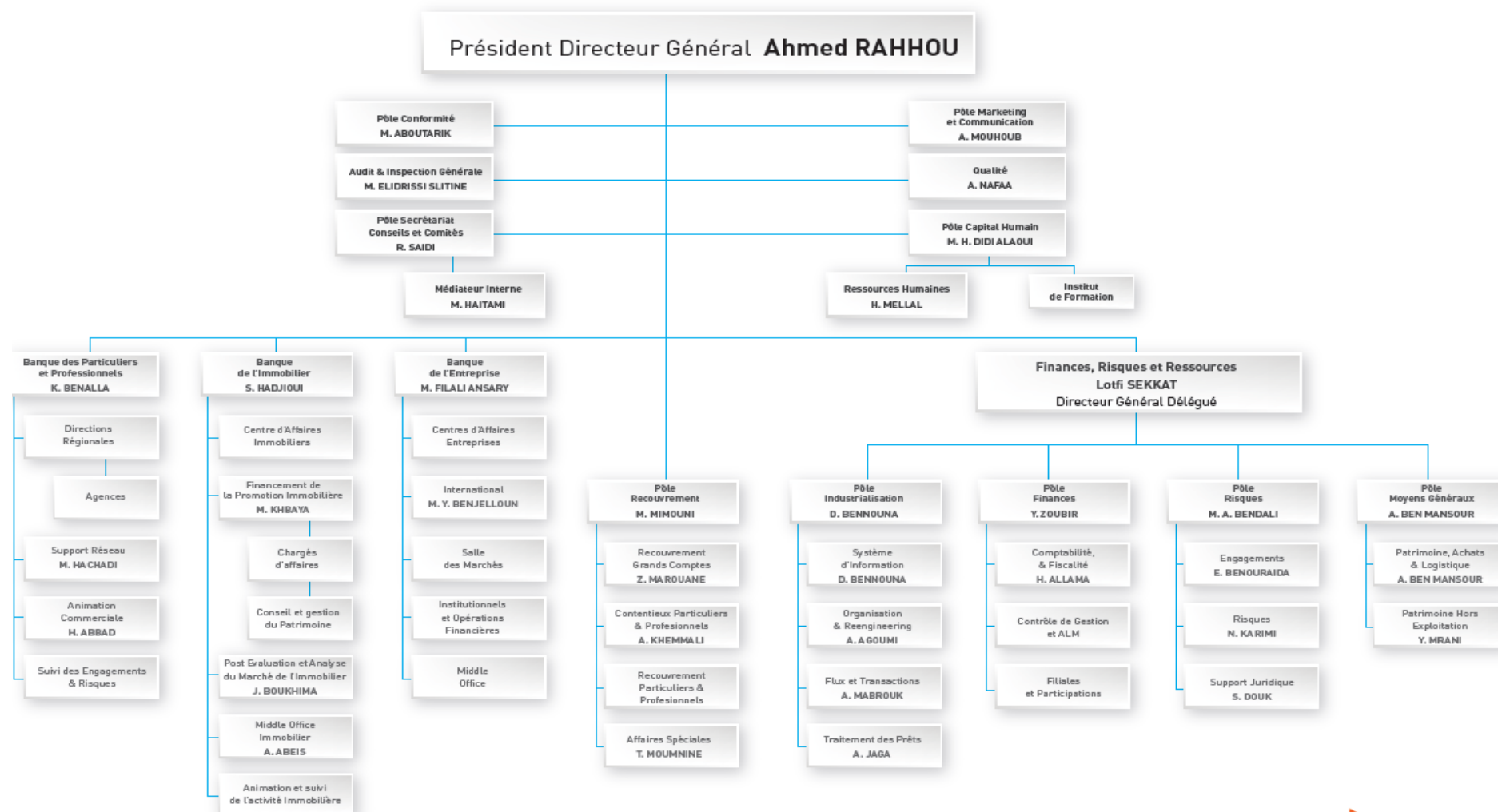
M. Ahmed RAHHOU est aussi administrateur des sociétés suivantes :

- CMB Plastique ;
- L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) ;
- SOFAC ;
- MAROC LEASING ;
- Royal Air Maroc

VII. ORGANES DE DIRECTION

VII.1. Organigramme fonctionnel

Au 30 novembre 2014, l'organigramme fonctionnel de CIH BANK se présente comme suit :



Source : CIH BANK

VII.2.Organisation:

a) La Banque de l'Immobilier

Créée au départ pour renforcer le positionnement de CIH BANK dans le marché immobilier, la Banque de l'Immobilier a vu ses structures se consolider de façon à gagner en expertise et en qualité de prestations aussi bien au niveau central qu'au niveau régional et ce pour plus de réactivité, de proximité et d'opportunités d'affaires.

Après une première expérience probante en la matière, un travail d'analyse des structures et des process de la banque de l'immobilier a été effectué à la lumière de la vision stratégique de la banque. C'est dans cette optique que s'insèrent les actuels ajustements de son modèle opérationnel.

En effet, l'organisation ainsi revue a été conçue autour des axes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la banque de l'immobilier et consolider la position historique de CIH BANK en matière de promotion immobilière ;
- Fidéliser et conquérir la clientèle « Promoteurs Immobilier » par un réseau autonome de proximité ;
- Promouvoir la qualité de service et maîtriser les coûts ;
- Mettre en place et suivre les indicateurs fondamentaux de performance commerciale et de rentabilité par la mise en place d'un système d'alertes ;
- Développer les synergies avec les différents centres de profits ;
- Améliorer la gestion et le suivi du risque.

Pour ce faire, la nouvelle organisation de la banque de l'immobilier est construite autour de 4 entités rattachées au responsable de la Banque de l'Immobilier :

- La Direction des financements de la Promotion Immobilière ;
- La Direction Middle Office Immobilier ;
- La Direction Post Evaluation et Analyse du marché de l'Immobilier ;
- La fonction Animation et Suivi de l'Activité Immobilière.

Au niveau opérationnel, le lancement de deux nouveaux centres d'affaires immobiliers à Casablanca qui viendront compléter le maillage régional des centres d'affaires immobiliers et le porter à 8 centres à travers tout le royaume. L'objectif étant de renforcer et de développer un réseau autonome de proximité entièrement dédié à la clientèle «Promoteurs Immobiliers: privés ou institutionnels ».

b) La banque des particuliers et professionnels :

Dans le cadre de son repositionnement stratégique visant à mieux cibler la clientèle des particuliers et des professionnels, des restructurations importantes ont été opérées au niveau du Pôle Particuliers et Professionnels pour plus d'efficacité commerciale et pour gagner en expertise.

Le Pôle Particuliers et Professionnels devenant « Banque des Particuliers et Professionnels» a notamment fait l'objet des réaménagements suivants :

- Une organisation décentralisée au niveau des régions assurant un suivi au plus près du terrain des volets suivants : Animation commerciale, suivi administratif, maîtrise du risque en amont,
- Une organisation au niveau central entièrement dédiée avec des entités garantissant un rôle de «back office» en support aux régionales et aux agences pour optimiser le temps commercial,
- Une diversification de l'offre pour développer de nouvelles sources de PNB par le lancement du marché des professionnels,
- Un étoffement de l'offre produits visant à répondre aux différents besoins de la clientèle,
- Une meilleure couverture géographique via une importante extension du réseau ayant atteint 229 agences à fin 2012 implantées dans 45 villes du Royaume et réparties entre 9 Directions Régionales ;
- Une refonte des pouvoirs et des circuits de décision de façon à gagner en réactivité et en qualité de relation avec les clients,
- Un meilleur accompagnement des agences par la création d'une nouvelle Direction Régionale à l'Oriental et un rééquilibrage quantitatif du périmètre de Casablanca, lequel a été étoffé par une troisième Direction Régionale.

c) La Banque de l'Entreprise

Il s'agit d'un nouveau métier pour CIH BANK qui a réussi un démarrage progressif de nouvelles activités de financement, d'investissement et de banque des marchés en direction des PME, des Institutionnels et des grandes entreprises.

Les structures en central se sont renforcées graduellement par les centres d'affaires entreprises au niveau des régions de Casablanca, Rabat, Fès et Souss pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée.

CIH BANK a mis au point une offre de services complète pour les entreprises qui recouvre les grands domaines suivants :

- Financement du cycle d'exploitation ;
- Financement des investissements ;
- Crédits par signature ;
- Opérations internationales ;
- Produits de Placement ;
- Monétique ;
- Gestion des Flux ;
- Bancassurance.

d) Finances, Risques et Ressources

L'entité en charge des Finances, Risques et Ressources a pour objectif de veiller à maîtriser et gérer l'ensemble des risques induits par la croissance de la banque en améliorant significativement l'efficacité opérationnelle du mode opératoire de CIH BANK.

Ainsi, sa mission est de :

- Renforcer les structures dédiées à la gestion des risques, aussi bien au niveau du pilotage central qu'au niveau des différents métiers de la Banque ;
- Renforcer et consolider les structures de back office et de soutien à l'activité commerciale notamment par une plus grande fluidité des process de traitement des opérations de masse en vue de permettre, dans un schéma cible, de libérer plus de temps commercial en agence.

e) Pôle Recouvrement

L'activité de recouvrement des créances en souffrance est une activité constituant un centre de profit à part entière et contribuant non seulement à l'assainissement du bilan de la Banque, mais également à l'amélioration de son résultat net.

Dans cette logique de sécuriser la croissance soutenue visée par la banque, au travers de la maîtrise de son coût du risque crédit, et afin d'accompagner le plan stratégique 2010-2014, l'organisation actuelle du Pôle Recouvrement a été reconsidérée et a été orientée davantage dans le sens d'une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure performance dans le recouvrement des créances relevant de son périmètre.

Ainsi, la nouvelle organisation du Pôle Recouvrement s'articule autour des axes directeurs suivants :

- Opérer une distinction entre les activités de recouvrement des Grands Comptes et des Particuliers et professionnels ;
- Centraliser toute l'activité contentieuse pour consolider l'expertise judiciaire des Gestionnaires et améliorer le pilotage des partenaires avocats ;
- Privilégier, a contrario, la proximité pour le traitement des dossiers amiables par une présence in situ au plus près des clients,
- S'appuyer sur l'expertise éprouvée d'acteurs externes pouvant apporter une valeur ajoutée certaine dans la chaîne de valeur recouvrement, par le développement de partenariats ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des projets d'optimisation d'outils de gestion et de pilotage, de reengineering des process recouvrement et de revue des conventions partenaire.

La nouvelle organisation recouvrement s'articule autour des structures nouvelles suivantes :

1. L'entité Surveillance Permanente ;
2. L'entité Support, Pilotage & Développement ;
3. La Direction Recouvrement Grands Comptes ;
4. La Direction Contentieux Particuliers et Professionnels ;
5. La Direction Recouvrement Particuliers et Professionnels ;

Sur le plan de gouvernance, et en complément de l'instance « comite central de recouvrement » en charge de l'instruction et la prise de décisions concernant les propositions de dénouement des dossiers relevant de son périmètre, plusieurs comités internes spécialisés ont été créés dans le cadre d'une plus grande collégialité dans le processus de prise de décision.

f) Pôle Secrétariat Conseils Et Comités

Ce pôle a pour mission :

- d'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- de coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et réglementaires et intégrant les meilleures pratiques

g) Pôle Conformité

Le Pôle Conformité est responsable :

- De la mise en œuvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes.

Depuis 2010, CIH BANK a mis en place un système de vigilance contre le blanchiment d'argent. Cet outil filtre les messages swift de la base de données clients en se référant à la liste noire de l'ONU. Des alertes sont ainsi automatiquement générées en cas de mouvements de capitaux inhabituels ou suspects. Ces alertes sont ensuite traitées par une entité dédiée au sein du Pôle conformité.

Grâce aux nouveaux process de travail mis en place, CIH BANK a considérablement renforcé ce dispositif de contrôle. Il est à présent plus sécurisé et transparent.

h) Direction de L'audit et Inspection Générale

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

i) Direction Qualité

La mission de la Direction de la Qualité consiste en la veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.

Aussi, CIH BANK a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux Crédits Amortissables et à la Monétique.

Ce projet d'envergure a pour objectif d'organiser les méthodes de travail et le mode de gestion de la Banque, conformément aux exigences de la norme, des métiers concernés et surtout des attentes des clients.

VII.3. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Ahmed RAHHOU (56 ans), Président Directeur Général

Né en 1958 à Meknès, M. RAHHOU a été nommé par Sa Majesté Mohammed VI Président Directeur Général de CIH BANK le 06 Octobre 2009.

Avant de rejoindre CIH BANK, M. RAHHOU était Président Directeur Général de Lesieur Cristal durant la période de 2003 à 2009.

Il a aussi occupé les fonctions suivantes au Crédit du Maroc :

- Membre du Directoire en charge du réseau d'agences au Maroc et à l'Etranger ;
- Membre du Directoire ;
- Directeur Général Adjoint ;
- Directeur de l'Information et de l'Organisation ;
- Directeur des Programmes et du Contrôle de Gestion.

M. Ahmed RAHHOU est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1980 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1982

M. Lotfi SEKKAT (50 ans), Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques

Né en 1964, M. Sekkat est actuellement Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques à CIH BANK.

Antérieurement à sa nomination à CIH BANK, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. Samir HADJIOUI (53 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la banque de l'immobilier

Monsieur SAMIR HADJIOUI, né en 1961, est actuellement Directeur Général Adjoint chargé de la banque de l'immobilier

En 1985, il débuta à l'Office d'Exploitation des Ports en tant que chef de service en charge des réseaux et de la maintenance des bâtiments au port de Casablanca. Suite à cette expérience, il rejoint CIH BANK en septembre 1989.

Après avoir exercé diverses missions au Staff du Président, il a occupé le poste de Directeur Agence « Entreprises » spécialisée dans la gestion des grands comptes en 1993, Directeur du Réseau Nord en 1998, Directeur de la Distribution en charge des points de ventes, de la Direction marketing, la Direction de l'international et de la Direction de la production bancaire en 2000, Directeur en charge de la Direction des Entreprises en 2002, Directeur en charge du réseau en 2005 et Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels en 2010.

M. HADJIOUI est ingénieur de formation, lauréat de l'ENSEEIH – Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, l'Electrotechnique, l'Informatique et de l'Hydraulique de Toulouse - de l'Institut Polytechnique de Toulouse.

M. Khalid BENALLA (48 ans), Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels

M. BENALLA a démarré sa carrière en 1989 chez Crédit Du Maroc en tant qu'adjoint au Directeur d'agence à Safi. Il a été nommé Directeur de la même agence en 1992.

De 1996 à 1998, Il est Directeur de deux principales agences à Agadir successivement à clientèle type particuliers puis entreprises.

En février 1998, il a été promu Directeur Régional Multi-Marchés a Marrakech et régions.

Fin 2003, il est nommé à Rabat en tant que Directeur de Marché avec pour mission de développer le maillage du Réseau et des encours clients, dépôts et crédits.

En 2010, il est promu Directeur du Réseau Nord de la même banque, poste qu'il a occupé jusqu'à janvier 2012, date à laquelle, il a rejoint CIH BANK en tant que Directeur de la Banque des Particuliers et des Professionnels.

M. BENALLA est diplômé en finances de l'ISCAE de Casablanca.

M. Mohammed FILALI ANSARY (59 ans), Directeur de la Banque de l'Entreprise

Monsieur FILALI a rejoint CIH BANK en 1983 dans le cadre du service civil, intégré en 1985.

En 1987 il a été nommé Directeur Adjoint de l'agence à Rabat, puis Directeur de la même agence.

En 1998, M.FILALI a été nommé Responsable Adjoint du réseau des agences centre et Nord avant d'être détaché, en 2000, auprès de la Société d'Aménagement de la ville de Sala Al Jadida en qualité de Directeur des attributions et de la commercialisation, membre du directoire, puis directeur du pôle développement et support (par intérim).

En 2007, M.FILALI a réintégré CIH BANK en tant que Directeur des Partenariats avant d'être nommé en 2010 Directeur Responsable du réseau Centre.

En 2012, il a été nommé Responsable de la Banque de l'Entreprise.

Monsieur FILALI est titulaire d'une maîtrise en Droit.

M. Rachid SAIDI (55 ans), Directeur du Pôle Secrétariat Conseils et Comités

M. Rachid SAID a rejoint CIH BANK en 1984 où il travaille successivement à l'Audit Interne et au contrôle de gestion. De 1986 à 1988, il participe en tant que membre de la commission Produits au projet d'extension de l'activité de CIH BANK à la collecte des dépôts. En 1988, il exerce en tant que Directeur d'agence. De 1999 à 2000, il est Responsable de l'évaluation des crédits grandes branches.

A partir de 2001, il exerce successivement les fonctions de Directeur de la Promotion Immobilière, Chargé de Mission auprès de la Présidence (2004-2005), Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale (2006-2007), et enfin Directeur de Pôle en charge du Secrétariat des Conseils et Comités.

M. SAIDI est titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques de Paris en 1983.

M. My El Hassan DIDI ALAOUI (56 ans) Directeur Général adjoint en charge du Pôle Capital Humain

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan a débuté sa carrière en 1981 au niveau de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses (ONICL) avant d'intégrer en 1984, le Comptoir Métallurgique Marocain (C.M.M) en tant que Responsable Informatique pour une durée de cinq années.

Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit du Maroc (C.D.M) en Novembre 1989, en qualité de Responsable du département de l'informatique Commerciale. Après un bref passage au pôle administratif du Réseau au sein du même établissement entre 2003 et 2004, il rejoint en février 2004 la direction des Ressources Humaines en tant que Directeur des Relations Sociales et adjoint au Directeur des Ressources Humaines Groupe.

Il a intégré CIH BANK en décembre 2009 en tant que Directeur des Ressources Humaines avant de prendre la responsabilité du pôle Ressources Humaines et Formations en Janvier 2011 et du Pôle Capital Humain en 2012.

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan est Ingénieur Analyste de l'institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée (INSEA). En 1995, Il obtient son diplôme de l'ITB.

M. MIMOUNI Morad (46 ans) Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre CIH BANK comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale à CIH BANK.

Après un parcours au niveau de Leusieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre CIH BANK en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son master en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

M.ABOUTARIK Mohamed (56 ans) Directeur du Pôle Conformité

M. ABOUTARIK a intégré CIH BANK en 1984 et a occupé plusieurs postes de responsabilité en agence, Direction Régionale et Direction de l'Exploitation. Il a également participé à plusieurs projets structurants tels que le lancement de nouveaux produits bancaires, la restructuration de la Direction de l'Exploitation, la restructuration de la fonction Recouvrement et le projet Bâle II. Depuis 1999, il a rejoint la filière Contrôle de la banque où il a occupé le poste de responsable de l'Inspection Générale, puis directeur du Contrôle Permanent. Il est actuellement Directeur du Pôle Conformité.

M. ABOUTARIK est diplômé de l'ISCAE, option Finances Comptabilité, en 1981. Il a obtenu le DES de l'Institut Technique Bancaire en 1992 et le Diplôme des Etudes Financières et Comptables du CNAM en 2006.

M. Driss BENNOUNA (48 ans), Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation

M. Driss BENNOUNA, né en 1966, est actuellement Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation.

Depuis 1986, il a occupé les fonctions suivantes à CIH BANK :

- Directeur du pôle support et logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle ;
- Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et Procédures ;
- Responsable de l'unité Etudes et Développements Informatiques ;
- Responsable du département Exploitation et Production Informatique ;
- Ingénieur SI puis Responsable du domaine fonctionnel « Agence ».

M.BENNOUNA est Ingénieur d'état en Génie Electrique, Option Systèmes Informatiques de l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs (EMI).

M. ZOUBIR Younes (41 ans) Directeur du Pôle Finances

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint CIH BANK en tant que Directeur de Pôle Finances.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

M. Mohammed Azarab Bendali (46 ans), Directeur du Pôle Risques

Né en 1968, M. BENDALI est actuellement Directeur du Pôle Risques regroupant les directions en charge des Engagements, du Support Juridique et des Risques chez CIH BANK.

Antérieurement à sa nomination à CIH BANK, il a exercé dans le secteur bancaire au Maroc et en France, il a occupé notamment au Maroc le poste d'Auditeur Général d'Attijariwafa Bank et de directeur du Pôle Risques et Membre de directoire d'Al Barid Bank.

M. Mohammed Azarab BENDALI est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées de Paris.

Melle Amal MOUHOU (49 ans) Directeur du Pôle Marketing et Communication

Melle MOUHOU a intégré CIH BANK en 1996 en tant que Cadre à la Direction Recherches et Développement. Elle a occupé par la suite le poste de responsable du département Produits puis responsable du département Marketing avant d'être nommée en 2005 en tant que Directeur Marketing et Communication. Elle a ensuite pris la responsabilité de la Direction de communication institutionnelle et interne à partir de 2009 avant d'être nommée Directeur

Marketing et Communication en 2012. En 2014, Melle Mouhoub est promue en tant que Directeur de Pôle Marketing et communication.

Melle Amal MOUHOU est titulaire d'un Doctorat d'Université, spécialité «Sciences de Gestion» à la Faculté de CAEN-France en 1995.

M. BEN MANSOUR Abdeljawad (53 ans) Directeur du Pôle Moyens Généraux

M. BEN MANSOUR a intégré CIH BANK en 1984 en tant qu'Ingénieur développement au sein de la Direction Informatique. Il a pris ensuite la responsabilité du développement du « système agence », puis du domaine « prêts & Engagements » avant d'être nommé chef de la division Etude & Développement. En 2004 il a occupé le poste de responsable du « back office crédits » et en 2008 il a été nommé Directeur des services à la clientèle.

En 2010 M. Ben Mansour a été nommé Directeur des Ressources Humaines et Formation avant d'être promu en 2012 en tant que Directeur de Pôle Moyens Généraux.

M. M. Ben Mansour a obtenu son diplôme d'ingénieur Informaticien de l'INSEA à Rabat en 1983.

VII.4.Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration

La rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Conseil d'Administration de CIH BANK au titre de l'exercice 2013 s'élève à 280 KDH.

VII.5.Rémunération attribuée aux dirigeants

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants de CIH BANK au titre de l'exercice 2013 s'élève à 25 153 KDH.

VII.6.Prêts accordés aux membres de direction

Le montant des prêts accordés aux membres de direction pour l'exercice 2013 est de 1 700 KDH.

VII.7.Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013.

VII.8.Intéressement et participation du personnel

A la date d'établissement de la présente note d'information, ni le personnel de CIH BANK ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VIII.1. Les comités émanant du Conseil d'Administration

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination et de rémunération	3 administrateurs M. Anass HOUIR ALAMI, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité stratégique	5 administrateurs M. Ahmed RAHHOU, Président Directeur Général de CIH BANK, Président du Comité ; M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	Propose au Conseil d'Administration les éléments de réflexion et d'orientation concernant le positionnement de la banque, les marchés recherchés, les métiers exercés, la vision stratégique et les objectifs stratégiques ;	Mensuel

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'audit	4 administrateurs • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, président du Comité ; • M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mustapha LAHBOUBI, Directeur du Pôle Risk Management de Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, membre du comité.	• Chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; • Veille à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliqués pour l'établissement des comptes individuels et consolidés.	Au moins quatre fois par an

Source : CIH BANK

VIII.2. Les comités internes

a) Les comités de supervision

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Direction Générale	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Secrétariat des Conseils et Comités ; - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale.	Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque (plans réglementaires et concurrentiels, lancement de projets structurants, préparation du budget annuel, choix organisationnels)	Hebdomadaire
Comité de Coordination Commerciale	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels ; - Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; - Le Directeur du Pôle Recouvrement.	Le Comité de Coordination Commerciale constitue un cadre d'information, d'échange et de concertation portant sur les thèmes relevant des fonctions commerciales de la Banque.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Organisation et Système d'information	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Secrétariat des Conseils et Comités ; - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale. - Les Directeurs concernés par les thèmes inscrits à l'ordre du jour.	- Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; - Valide les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; - Décide des arbitrages en matière de priorisation des projets ; - Valide la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; - Valide les budgets relatifs aux projets organisation et Système d'Information.	Mensuelle
Comité de Management des Risques	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale ;	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels...	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Grands risques	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques.	- Examine l'exposition aux grands risques au regard des engagements globaux ; - Examine le respect des limites arrêtées par la banque ; - Analyse l'évolution de la qualité de ces risques afin de prendre le cas échéant toutes les dispositions jugées opportunes pour la préservation des intérêts de la banque.	Trimestrielle
Comité de Contrôle Interne	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection générale	Il dispose des attributions suivantes : - Définir la structure organisationnelle du contrôle interne de CIH BANK et de ses filiales ; - Vérifier la correcte couverture du périmètre de CIH BANK et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; - Prendre connaissance des anomalies graves en matière de dysfonctionnement du contrôle interne relevées par les corps de contrôle interne et externe ; - Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour palier les dysfonctionnements constatés ; - Examiner avant approbation toute modification de la charte d'Audit de CIH BANK ; - Examiner et approuver le manuel de contrôle interne ; - Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Qualité	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Délégué de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur en Charge de la Direction Qualité	Veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.	Trimestrielle
Comité Général	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Les Directeurs de Pôles et Directeurs ; - Les Directeurs régionaux.	Le Comité Général constitue un cadre d'informations, d'échange et de communication qui associe l'ensemble des Directeurs de la banque (siège et régions). Il a pour mission de traiter des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de la banque et à son déploiement opérationnel, en vue d'en assurer le relais auprès du personnel de la banque.	Trimestrielle (après les arrêtés trimestriels des comptes)

b) Les comités de gestion opérationnelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Engagements	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière ; - Le Directeur du Support Juridique ; - Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. - Les chargés d'affaires en charge de dossiers à l'ordre du jour du Comité.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur du financement de la Promotion Immobilière ; - Le Directeur du Support Juridique ; - Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. - Le Directeur en charge des Affaires Spéciales. - Les Directeurs du Recouvrement ; - Le Directeur du Contentieux ;	- Statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, dations en paiement, etc.), et ce pour tout dossier dont le risque net est inférieur ou égal à 20 millions de Dirhams. - Les dossiers dépassant cette limite sont soumis au Comité Stratégique.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Administratif	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain ; - Le Directeur du Pôle Secrétariat des Conseils et Comités ; - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
Comité Commercial	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur Support Réseaux ; - Le Directeur de l'animation commerciale - Les Directeurs Régionaux (Mensuellement)	- En charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque de Détail et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel - Assure le suivi des réalisations commerciales	Hebdomadaire
Comité Produits	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur en charge de la Direction Qualité ; - Le Directeur du Support Juridique.	statue sur : - Les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; - L'adaptation des produits et services existants ; - La politique tarifaire liée aux produits et services commercialisés par la banque.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Trésorerie	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Responsable de la Salle des Marchés ; - Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque.	Hebdomadaire
Comité ALM	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur du Pôle Finances ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Risques ; - Le Responsable de la fonction ALM ; - Le Responsable de la Salle des Marchés ; - Le Responsable des Institutionnels et Opérations financières.	- En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif- Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ; - Alimente le Comité de Management des risques en reportings relatifs aux risques de taux, liquidité, change...	Trimestrielle
Comité de pilotage des risques de crédit	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Support Juridique.	Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques.	Deux fois par trimestre

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des risques opérationnels	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales ; - Le Directeur Général en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Support Juridique.	En charge du suivi opérationnel des risques de la banque.	Deux fois par trimestre
Comité Conformité	- Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Développement, de la Communication et des Activités Non Bancaires ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnel ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; - Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection Générale ; - Le Directeur de la Conformité Réglementaire ; - Le Directeur du Contrôle Permanent.	En charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.	Trimestrielle
Comité de Suivi des risques sensibles	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur de la comptabilité et fiscalité ; - Le Directeur des Risques ; - Le Directeur du Recouvrement.	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de suivi des Affaires Spéciales	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur en charge des affaires spéciales	Examine l'évolution du recouvrement des clients contentieux historiques de la banque, identifiés selon une liste limitative et gérés par le Pôle Affaires Spéciales et toute autre affaire que le Comité du recouvrement aura décidé de lui confier.	Mensuelle
Comité de suivi du contentieux	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur du Contentieux. - Le Directeur du Recouvrement.	Examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de clients)	Trimestrielle
Comité de suivi des opérations d'assainissement	- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Les Directeurs Généraux adjoints ; - Le Directeur en charge du Traitement des Prêts ; - Les Directeurs de Pôle et Directeurs en charge des sujets à traiter.	En charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : - Assainissement des garanties ; - Assainissement des suspens avec le Ministère des Finances : Ristournes, avances de l'Etat ; - Assainissements divers (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.).	Trimestrielle
Comité de provisionnement	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur du Pôle Risques - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur des Risques - Le Directeur de la Comptabilité et Fiscalité. - Le Directeur du Support Juridique ;	En charge d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de suivi des Activités Non Bancaires	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources. - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Responsable du Pôle Finances. - Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation. - Les responsables et représentants du CIH dans les filiales concernées par l'ordre du jour.	Ce Comité est une instance en charge du suivi des activités non bancaires de la banque.	Trimestriel
Comité Gestion relation clientèle	- Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des particuliers et des Professionnels ; - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur de Pôle en charge du Secrétariat Conseils et Comités - Le Directeur du Pôle Conformité - La Directrice du Marketing et de la Communication - Le Directeur de l'Organisation - Le Directeur de la Qualité - Le Directeur des Flux et Traitements - Le Directeur de la Comptabilité - Le Directeur du Support Réseau - Le Directeur en charge de la médiation interne - La Responsable de la Gestion Relation Clients	A pour mission de veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine. A cet effet, il procède à l'analyse des dysfonctionnements relevés et à la mise en place des mesures correctives.	Mensuel
Comité PHE	- Le Directeur Général Délégué, - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation, - Le Directeur du Pôle Moyens Généraux, - Le Directeur du Pôle Finances, - Le Directeur du Pôle Secrétariat des Conseils et Comités, - Le Directeur du Patrimoine Hors Exploitation.	- Il statue, dans le cadre des limites de compétence fixées en matière de cession du patrimoine hors Exploitation relevant de son domaine de compétence. - Il donne un avis sur les propositions d'acquisition de gages.	Au besoin

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Multi canal	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources. - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation. - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier. - Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. - Le Directeur de la Banque de l'Entreprise. - La Directrice du Pôle Marketing et de la Communication. - Le Directeur du Pôle Conformité - Le Directeur de l'Organisation. - Le Directeur des Flux et Traitements. - Le Directeur Traitement des prêts. - Le Directeur du Support Réseau. - Les correspondants métiers permanents.	Le Comité de coordination « Multicanal » a pour objectif d'assurer le suivi et la coordination des travaux de mise en œuvre de la stratégie « multi-canal » de CIHBANK.	Mensuel

Source : CIH BANK

c) Les comités par pôles métiers

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Crédit Banque de détail	- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque des Particuliers et des Professionnels. - Le Directeur des Engagements ; - Le Chef de la Division Suivi des Engagements (Particuliers et Professionnels).	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt ; et ce dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur des engagements ; - Le directeur de la promotion Immobilière ; - Le Responsable de Suivi des Engagements (Banque de l'Immobilier) ; - Les chargés d'affaires concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	- Le Directeur de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur des Engagements ; - Les responsables des Centres d'Affaires entreprise concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général.	Hebdomadaire

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Central de Recouvrement	- Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Recouvrement - Le Directeur des Engagements ; - Le Directeur du Recouvrement ; - Le Directeur du Contentieux.	- Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le Président Directeur Général sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire ; - Statue sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.	Hebdomadaire
Comité des Prêts au Personnel	- Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; - Le Directeur des Engagements ; - Le responsable de l'agence Libad.	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

Source : CIH BANK

d) Les comités régionaux

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Régional	- Le Directeur Régional ; - Les Directeurs des agences de la région ; - Le responsable risque régional ; - Les responsables et cadres de la Direction régionale.	- Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales ; - Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relatives à la région ; - Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région.	Mensuelle
Comité de Coordination Régionale	- Le Directeur Régional ; - Les Responsables des Centres d'affaires régionaux ; - Les Responsables des Risques régionaux ; - Les Responsables et Cadres de la Direction régionale.	Développer la synergie et la complémentarité régionale entre les différents métiers commerciaux de la banque (Banque des Particuliers et professionnels/Banque de l'Immobilier/Banque de l'Entreprise).	Hebdomadaire
Comité Régional de Crédit	- Le Directeur Régional ; - Le Responsable Régional des Risques (Pôle Particuliers et professionnels).	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

Source : CIH BANK

e) Les comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Entreprise	- Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle Capital Humain ; - Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; - Les représentants des salariés.	Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité d'Hygiène et Sécurité	- Le Directeur Général Adjoint en charge du pôle Capital Humain ; - Le Directeur des Ressources Humaines et Formation ; - Le Directeur des Moyens Généraux - Le médecin du travail ; - Les représentants des salariés.	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CIH BANK

PARTIE IV. ACTIVITE

I. HISTORIQUE ET PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS

CIH BANK est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création de CIH BANK sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM
1967	- Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier " - CIH ; - Introduction en bourse du CIH.
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financière- automatisation au niveau des agences
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDOLOG I pour un montant de 50 000 000 Dh
2003	- Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDOLOG II pour un montant de 1 000 000 000 Dh ; - Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; - Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Épargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDOLOG III pour un montant de 1 500 000 000 Dh en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	- La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; - Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	- Adoption du nouvel organigramme ; - Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; - Déconsolidation des actifs hôteliers suite à leur cession ; - Emission de certificats de dépôts pour 2 Gdh ; - Création de CIH Courtage

2011	• Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 Mdh ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ; • Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; • Ouverture d'un bureau de représentation en France. • Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH. • Acquisition par la CDG de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM (23,8%) portant ainsi sa participation dans le CIH à 67,9% ; • Ouverture d'un bureau de représentation en France. • Prise de participation dans SOFAC Crédits à hauteur de 46.21% pour un montant de 229 Mdh.
2012	• Lancement d'une OPA obligatoire sur les titres SOFAC suite au franchissement à la hausse du seuil de 40% ; • Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 7 Gdh ; • Emission obligataire pour 1 Gdh ; • Création d'une filiale MRE en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché.
2013	• Le renforcement de la participation du CIH dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, portant ainsi sa participation à 60,5% ; • L'acquisition de 346 753 actions de la société LE TIVOLI portant la participation du CIH à 89,4% ; • La cession à la BCP des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroc-Guinéenne ; • Dissolution anticipée du FPCT CREDILOG I suite au franchissement du capital Restant Dû (CRD) cumulé des créances vivantes en son actif du seuil de 10% du montant initial de l'émission ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque espagnole CAIXA Bank ; • Signature d'une convention de partenariat avec la banque italienne CARIPARMA.
2014	• Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds FT CREDILOG IV pour un montant de 1 200 012 996,18 Dh ; • Changement d'identité visuelle : CIH devient CIH BANK et adopte une nouvelle identité ; • Certification ISO 9001 version 2008 des deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement • Signature d'une convention de partenariat avec « MONEYTRANS » pour la mise en place d'un nouveau service de transfert de fonds de l'étranger vers le Maroc.

Source : CIH BANK

II. APPARTENANCE DU CIH À MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT

II.1. Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital de CIH BANK.

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006. La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

L'actionnariat de la société au 30 juin 2014 est composé à 100% de la CDG suite au rachat par cette dernière de la participation du groupe BPCE.

a) Présentation de la société Massira Capital Management (MCM) :

La société MCM a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 70,88% du capital social de CIH BANK.

b) Historique de la société

25 janvier 2006	• Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital de CIH BANK
20 mars 2006	• Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital de CIH BANK ; • Prise de participation de MCM dans CIH BANK à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital de CIH BANK
27 juin 2006	• Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH
6 juillet 2006	• Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le GCE et entrée de GCE dans le capital de MCM à hauteur de 35%
20 mars 2007	• Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune
15 avril 2008	• Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre
2009	• Nomination de M. Anass Houir Alami en tant que Président Directeur Général de MCM • Conversion par MCM de l'intégralité du dividende CIH BANK en actions (263 MDH).
Décembre 2011	• Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%.

Source : CDG

c) Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2012		Au 31/12/2013		Au 30/06/2014	
	Nb d'actions	Nb d'actions	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	34 356 680	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%
Total	34 356 680	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%

Source : CDG

d) Massira Capital Management en chiffres

En KDH	30/06/2011	30/06/2012	30/12/2013	30/06/2014
Total bilan	3 554 977	3 554 977	4 594 645	4 580 319
CA	Néant	Néant	Néant	Néant
Produits financiers	93 940	208 594	268 660	282 912
Résultat net	89 058	177 602	213 147	227 412

Source : CDG

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par CIH BANK au profit de ses actionnaires.

e) Flux financiers entre CIH BANK et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et CIH BANK sont les dividendes distribués au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

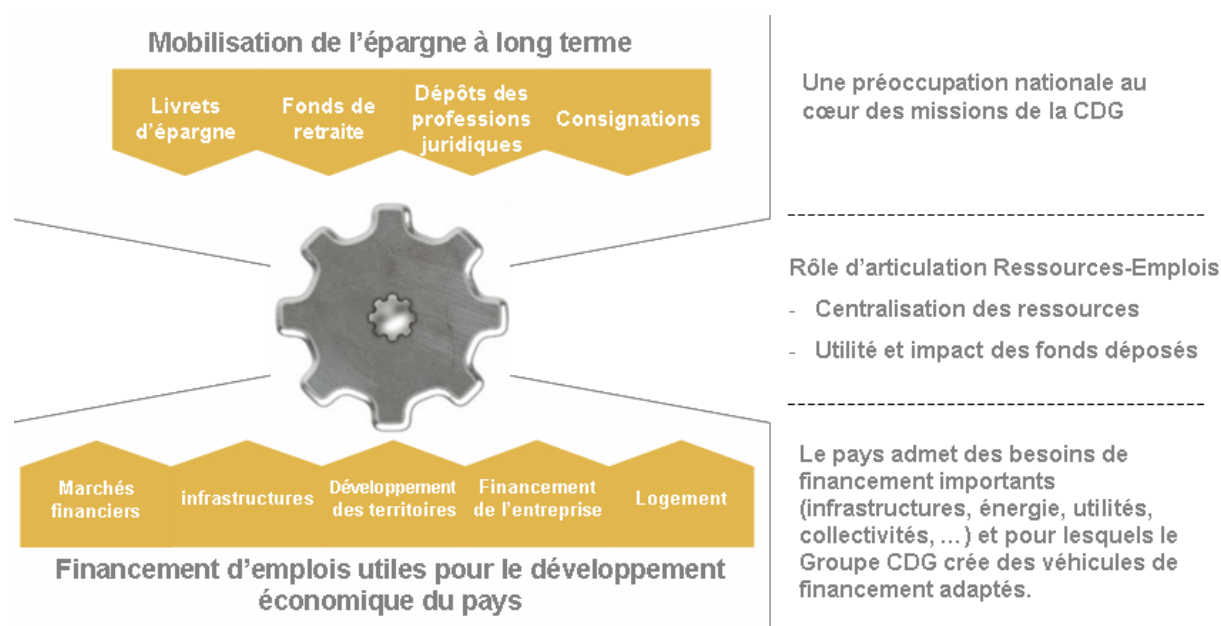
II.2. Présentation du Groupe CDG

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CDG a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :



Source : CDG

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)¹. Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

¹ Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

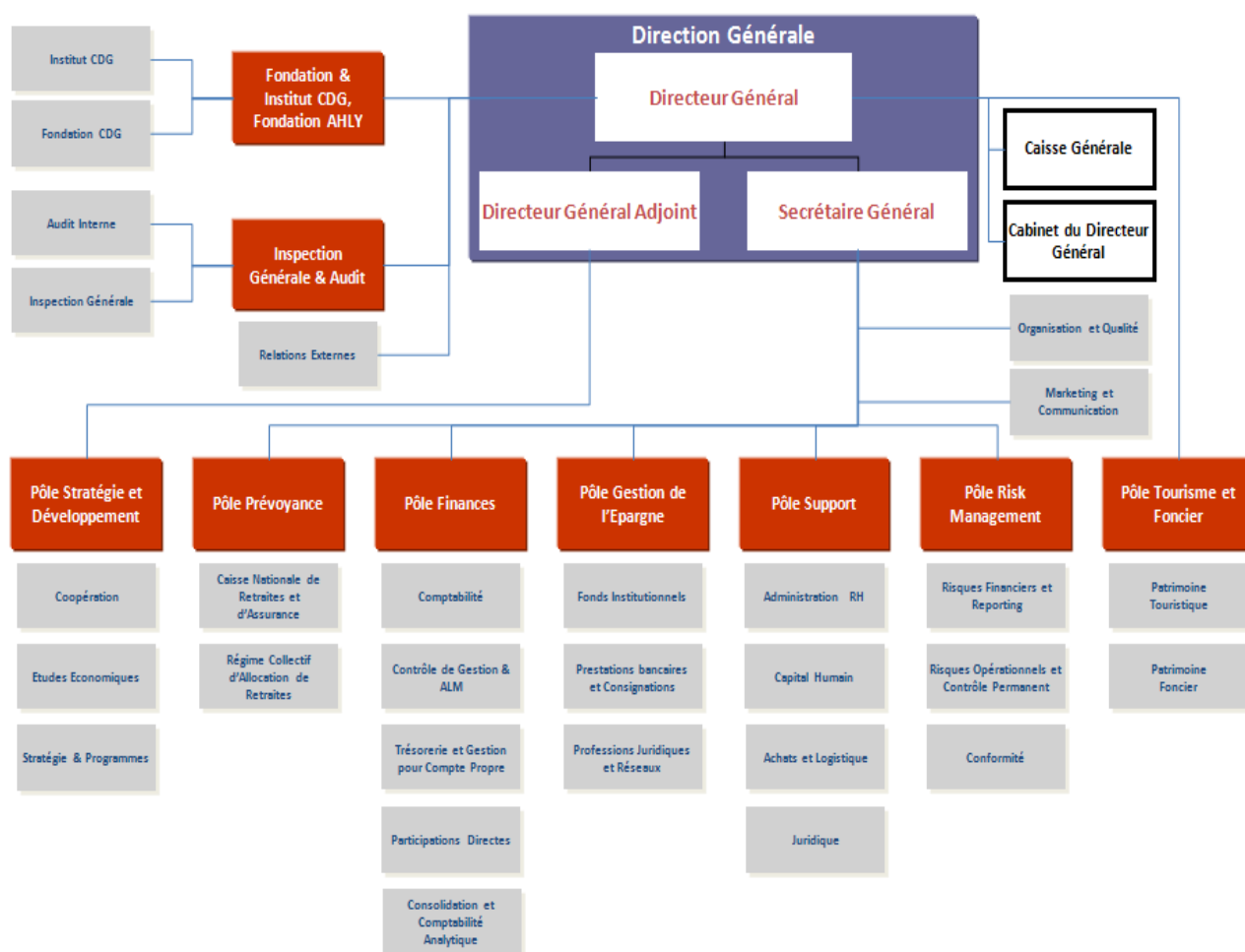
Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée d'une organisation qui permet de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

Cette nouvelle organisation s'est par ailleurs traduite par un découpage des activités d'investissement selon une logique d'allocation de fonds, de rentabilité et de risque. Celle-ci s'articule autour de quatre grands domaines d'activité:

- **Dépôt et Consignations** : La CDG assure la collecte, la gestion et centralisation des fonds réglementés. Les fonds réglementés sont des fonds dont l'obligation de dépôt de comptes de réserves techniques à la Caisse de Dépôt et de Gestion est définie dans l'article 14 du dahir de 1959 instituant la CDG. Seuls les fonds des Barreaux sont gérés sous un régime de relation conventionnelle. La CDG assure également la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Ce service consiste en la réception des droits de personnes physiques ou morales en vue de préserver puis de restituer ces droits à leurs ayants droits dûment reconnus et identifiés ;
- **Prévoyance et retraite** : La prévoyance représente un secteur dans lequel la CDG ne cesse de développer ses activités, notamment à travers la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et par son biais le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), institutions qu'elle gère directement ;
- **Banque, finance et assurances** : Ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en quatre segments :
 - **Banque** : qui regroupe la banque d'affaires CDG Capital créée en mars 2006 et qui elle-même regroupe les métiers suivants: activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, titres et services bancaires, gestion de fonds capital risque, touristique et CIH BANK (CIH BANK) ;
 - **Sociétés de financement** : regroupe les filiales suivantes : la Caisse Marocaine des Marchés (CMM) et Maghreb Titrisation (MT);
 - **Assurance et Réassurance** : regroupe les filiales suivantes : Atlanta et la SCR ;
 - **Fonds et Sociétés d'investissement** : s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires et stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir le fonds touristique Madaef dans lequel sont logés les actifs et les sociétés hôtelières (dont SIM détient les actifs du Club Med au Maroc), la foncière Challah et le fonds dédié au micro crédit Jaida.
- **Développement territorial et durable**: Cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein de CDG Développement, holding créé en 2004.

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

Au 30 novembre 2014, l'organisation du groupe CDG se présente comme suit :



Source : CDG

Indicateurs financiers consolidés de la CDG

En Mdh	2011	2012	2013	30/06/2014
Produit net bancaire	5 086	4 579	4 083	1 687
Résultat net part du groupe	801	976	964	613
Total bilan	155 541	169 774	186 601	188 206
Fonds propres part du groupe	16 411	15 030	16 819	17 202

Source : CDG

Principaux flux entre CIH BANK et la CDG

Convention 1 : Cession d'actions, de parts sociales, de créances et d'actif hôtelier :

La convention conclue en date du 16 décembre 2010 entre CIH BANK et la CDG porte sur la cession par CIH BANK à la CDG ou à toute entité contrôlée par celle-ci d'une part, de l'actif hôtelier « Omeядes », et d'autres part, des actions, parts sociales et créances se rapportant aux sociétés: Le Lido, Paradise, Wafahotel, Société Hôtelière du Tichka, Sitzag et Iter.

Le montant de la transaction est de 705 Mdh, totalement encaissés à fin 2010.

Convention 2 : Augmentation de capital de Mahd Salam (filiale à 100% de CIH BANK) réservée à la CDG

Une augmentation de capital de la société Mahd Salam a été réalisée en 2010 pour un montant de 361 Mdh. Elle a été effectuée par compensation avec des dettes de la société Mahd Salam auprès de la CDG.

Cession par la CDG à CIH BANK de sa participation dans Maroc Leasing :

La CDG a cédé à CIH BANK sa participation dans le capital de Maroc Leasing. CIH BANK a acquis 944 102 actions représentant 34% du capital de la société. Le montant de la transaction est de 519 Mdh.

Cession par la CDG à CIH BANK de sa participation dans SOFAC Crédits :

CIH BANK a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC Crédits. Au total, 651 524 actions ont transité entre les deux sociétés soit 46% du capital pour un montant global de 229 Mdh.

Convention de garantie de passif et de complément de prix :

Convention conclue entre la CDG et CIH BANK suite à l'acquisition en 2011 par CIH BANK des participations de la CDG dans la Société SOFAC porte sur l'engagement de la CDG d'indemniser CIH BANK du préjudice fiscal subi par la Société SOFAC aux exercices antérieurs à l'exercice 2010 inclus et précise le complément de prix de cession à verser par CIH BANK à la CDG selon les modalités arrêtées entre les parties. Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2013 s'élève à 13,7 Mdh.

III. STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DE CIH BANK

Au 30 juin 2014, le portefeuille des participations du Groupe CIH BANK se trouve constitué de 25 entités pour un montant brut de 1 064,4 millions de dirhams couvert par une provision de 201,6 millions de dirhams soit un montant net de 862,7 millions de dirhams. Cet accroissement global effectué depuis 2012-2013 couvre :

- Le renforcement en mars 2013 de la participation de CIH BANK dans le capital de la société SOFAC suite à la décision de sa radiation de la cote, opération qui a porté sur 9 228 actions pour un montant de 3,2 millions de dirham
- L'acquisition en 2013 de 346 753 actions de la société LE TIVOLI au prix de 27,8 millions de dirhams ce qui a porté la participation de CIH BANK à 67,8 millions de dirhams
- La cession en 2013 des parts sociales détenues dans le capital de la Banque Populaire Maroc-Guinéenne inscrites pour un montant de 1 030,4 millions de dirhams.

Suite aux opérations citées ci-dessus, la structure du portefeuille des participations de CIH BANK au 30 juin 2014, se présente désormais comme suit :

Secteur	Valeur de souscription (en MDH)	Part dans le portefeuille
Sociétés Financières	833	78%
Sociétés Hôtelières	208	20%
Sociétés d'Aménagement	17	2%
Filiales à 100%	6	1%
Total	1 064	100%

Le volume des participations de CIH BANK dans les sociétés financières et assimilées domine le portefeuille des participations avec un montant de 832,6 millions de dirhams et 78,0% du total du portefeuille.

Au 30 juin 2014, la structure des participations financières de CIH BANK se présente désormais comme suit :

Société	Actions détenues%	Valeur de souscription (en KDH)	Provisions	Montant net des provisions (KDH)
SOFAC	60,5%	300 579	-	300 579
MAROCLEASING	34,0%	519 341	-	519 341
MAGHREB TITRISATION	24,3%	1 217	-	1 217
SOCIETE DE BOURSE MSIN	10,0%	1 000	-	1 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	7,0%	7 000	-	7 000
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	6,7%	1 267	-	1 267
INTERBANK	6,0%	690	-	690
MAROCLEAR	1,4%	275	-	275
DAR AD-DAMANE	0,7%	500	-	500
FONDS DE GARANTIE DAR AD DAMANE	-	750	750	-
TOTAL		832 618	750	831 868

Source : CIH BANK

Ces participations dont les plus importantes ont été initiées dans le cadre de la concrétisation du plan stratégique 2010-2014, dénotent une rentabilité appréciable et génèrent de revenus substantiels contribuant ainsi à l'amélioration des ratios de rentabilité de la Banque à travers les produits générés qui se sont chiffrés à près de 23 millions de dirhams en 2013 contre 20 millions de dirhams en 2012.

De son côté, le portefeuille des participations hôtelières a affiché une augmentation de 27,8 millions de dirhams en passant de 180,0 millions de dirhams en 2012 à 207,8 millions de dirhams en décembre 2013 détaillé comme suit :

Société	Actions détenues%	Valeur de souscription (en KDH)	Provisions (KMAD)	Montant net des provisions (KMAD)
NEW SALAM	65,1%	140 000	140 000	-
LE TIVOLI	89,4%	67 855	40 000	27 855
TOTAL		207 855	180 000	27 855

Source : CIH BANK

L'accroissement enregistré par le volume de la participation de CIH BANK dans ce secteur est intervenu dans le cadre du dénouement d'un contentieux historique suite à l'acquisition des actions de la société LE TIVOLI détenues auparavant par les promoteurs de ce projet.

Enfin, les filiales à 100% de CIH BANK n'ont pas subi de modification au cours de l'année 2013 à l'exception des produits générés par « CIH COURTAGE », cabinet captif d'assurances créé en 2010, qui a servi en 2013, un dividende de 11,5 millions de dirhams contre 9,5 millions de dirhams en 2012.

Les autres participations de CIH BANK n'ont pas enregistré de changements significatifs au cours de l'exercice 2013.

IV. FILIALES DE CIH BANK

SOFAC

Dénomination sociale	SOFAC
Nature juridique	SA
Capital social	141 666 400 Dhs
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du dahir portant Loi no 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
PNB 30/06/2014	109,8 Mdh
Résultat net 30/06/2014	20,4 Mdh
PNB 2013	187,7 Mdh
Résultat net 2013	3,2 Mdh
% d'intérêt CIH BANK au 30/06/2014	60,5 %

Source : CIH BANK

Le 30 Décembre 2011, CIH BANK a acquis la totalité de la participation de la CDG dans SOFAC portant sa participation dans la société à 46,21%.

Suite au franchissement de seuil de 40% du capital et droits de vote de SOFAC, CIH BANK a lancé en 2012 une offre publique d'achat obligatoire sur les titres SOFAC conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les résultats de l'OPA obligatoire se présentent comme suit :

Nombre de titres visés par l'offre	En % du capital et droits de vote	Nombre de titres présentés	En % du capital et droits de vote	Nombre de souscripteurs
205 395	14,50%	193 160	13,63%	122

Source : CIH BANK

A l'issue de l'OPA obligatoire, la participation de CIH BANK dans SOFAC est portée à 59,8%.

Suite aux résultats de l'offre publique d'achat obligatoire sur les actions SOFAC, et compte tenu du faible niveau de flottant en bourse, CIH BANK a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) visant la radiation des titres SOFAC de la bourse de Casablanca.

Les résultats de l'OPR obligatoire, qui s'est déroulée du 22 mars au 19 avril 2013 inclus, se présentent comme suit :

Situation de l'initiateur CIH BANK	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Détention avant l'opération	847 731	59,84%
Actions acquises pendant la période de l'offre sur le marché central	5 291	0,37%
Actions acquises dans le cadre de l'OPR	4 062	0,29%
Détention après la clôture de l'offre	857 084	60,50%

Source : CIH BANK

La participation de CIH BANK dans la SOFAC est portée à 60,5%. L'acquisition de SOFAC

s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique de CIH BANK, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...).

SOFASSUR société à capital de 100 000 dirhams est une filiale à 100% de SOFAC spécialisé dans le courtage d'assurance. Au titre de l'exercice 2013, ses produits d'exploitation totalisent 4,17 millions de dirhams et son résultat Net s'établit à 2,0 millions de dirhams.

CIH COURTAGE

CIH BANK a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	CIH BANK SA
Capital social	1 000 000 Dhs
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3 ^{ème} étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation au 30/06/2014	12,1 Mdh
Résultat net au 30/06/2014	8,5 Mdh
Produits d'exploitation 2013	20,6 Mdh
Résultat net 2013	13,8 Mdh
% d'intérêt CIH BANK au 30/06/2014	100,0%

Source : CIH BANK

Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH BANK crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent CIH BANK se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances conformément aux nouvelles réglementations en la matière qui ne permettent pas aux banques à vendre de manière directe les Produits dommages.

La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH BANK va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

MAROC LEASING

Dénomination sociale	MAROC LEASING
Nature juridique	SA
Capital social	277 676 800 Dhs
Siège social	27, angle Bd Abdelmoumen et rue Pinel Casablanca
Objet	Société de financement conformément aux dispositions du dahir portant Loi no 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
PNB au 30/06/2014	143,1 Mdh
Résultat net au 30/06/2014	47,1 Mdh
PNB 2013	247,5 Mdh
Résultat net 2013	53,0 Mdh
% d'intérêt CIH BANK au 30/06/2014	34,0 %

Source : Maroc leasing- comptes sociaux

CIH BANK a procédé à l'acquisition le 25 Mars 2011 de 34% de la société MAROC LEASING pour un montant de 519 Mdh pour élargir la gamme de produits offerts par la Banque à sa

clientèle «Entreprises et Professionnels» et drainer de nouveaux pans de la clientèle des Particuliers.

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : le leasing mobilier est un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses) destiné principalement aux Grandes Entreprises, PME/PMI, Professions libérales et Commerçants.
- Le leasing immobilier : le leasing immobilier est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises.
- Le lease-back : (ou cession-bail) : En bénéficie toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

MAGHREB TITRISATION & FONDS DE TITRISATION

Dénomination sociale	MAGHREB TITRISATION
Nature juridique	SA
Capital social	5 000 000 Dhs
Siège social	Les Résidences sans Pareil N°33, lotissement Taoufik, Lot 20-22, Sidi Maârouf, Casablanca
Objet	Etablissement marocain spécialisé dans l'ingénierie financière, le dépôt et la gestion de tout Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT)
Produits d'exploitation au 30/06/2014	6,5 Mdh
Résultat net au 30/06/2014	1,2 Mdh
Produits d'exploitation 2013	15,1 Mdh
Résultat net 2013	1,4 Mdh
% d'intérêt CIH BANK au 31/12/2013	24,3 %

Source : CIH BANK

Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est aujourd'hui le leader régional de la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international.

Maghreb Titrisation met en œuvre des moyens humains et techniques, expertise et connaissances des marchés financiers, et opère dans les domaines suivants :

- L'Ingénierie Financière
- La Gestion de Fonds
- Le Développement des Systèmes d'Information.

CIH BANK a lancé avec MAGHREB TITRISATION 4 fonds de titrisation CREDILOG I, CREDILOG II, CREDILOG III et CREDILOG IV. En juillet 2013, CIH BANK a procédé à la liquidation anticipée du FPCT CREDILOG I et par conséquent le rachat de 505 créances vivantes pour un montant total de 23,1 millions de dirhams. En avril 2014, CIH BANK a procédé à la mise en place de CREDILOG IV pour un montant de 1 200 Mdh.

Au terme du premier semestre 2014, les produits financiers des fonds de titrisation totalisent 69,9 millions de dirhams.

V. LE SECTEUR BANCAIRE

V.1. Présentation générale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits.

a) Cadre réglementaire

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n° 34-03 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-05-176 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006).

Cette loi est venue instaurer un nouvel ensemble de réformes favorisant la libéralisation et la modernisation du secteur bancaire, élargir les pouvoirs de Bank Al-Maghrib, renforcer ses réglementations, appuyer son rôle de supervision, tout en lui déléguant, non seulement la responsabilité de s'assurer du respect des conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit, mais également, le recours à des sanctions dans le cas contraire.

D'une façon générale, tous les établissements financiers sont placés sous le contrôle de Bank Al-Maghrib et le Ministère des Finances (ces deux derniers agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Epargne et du Conseil des Etablissements de Crédit).

b) Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits dits islamiques.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 40/G/2007 relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
 - La directive n°44/G/07 de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
 - La directive n°45/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes» ;
 - La directive n°46/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
 - La directive n°47/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
 - La directive n°48/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et

- l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels) ;
- La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 8/G/2012 relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
 - Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - Adoption de la loi n° 43-05 relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 41/G/2007 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
 - La Lettre circulaire n° 05/07 de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.
 - Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°49/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
 - La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
 - Réglementation du marché des changes :
 - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib ;
 - La circulaire n°1723 de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.
 - Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n°7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour préciser les modalités de traitement de l'impact des normes IFRS sur les fonds propres prudentiels, supprimé les fonds propres sur complémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales ;
 - La circulaire n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
 - La circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres.

- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne
 - Le décret n° 2-11-248 du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme, qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
 - La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

c) Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : $\Rightarrow 12\%$).

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés (Taux : $\Rightarrow 100\%$).

Ratio de liquidité des banques

Rapport entre, d'une part, le montant des actifs liquides de hautes qualité et, d'autres parts, les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires (Taux : $\Rightarrow 100\%$).

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque (Taux : $\Rightarrow 20\%$).

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.

Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener le 1er janvier 2009, le taux de la réserve obligatoire de 15 % à 12% puis de 12% à 10% à partir de juillet 2009 pour enfin le ramener à 8% à partir du 1er octobre 2009 puis à 6% à partir du 1er avril 2010.

Depuis le 1er avril 2010 le taux a été ramené à 6%, puis à 4%.à partir de septembre 2012, pour s'établir à 2% à compter de mars 2014.

d) Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

e) Principaux faits marquants

Les principaux faits marquants du secteur depuis l'année 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital de CIH BANK au profit de la CDG en octobre 2005;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) de CIH BANK ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- L'obtention par la BCP, en 2007, d'un agrément bancaire en Mauritanie pour y mettre en place en 2009 une structure dotée d'un capital de 200 Mdh ;
- Le rachat de 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali-BIM-par le consortium Attijariwafa Bank, SNI et ONA en juillet 2008 ;
- L'acquisition en novembre 2008 par Attijariwafa Bank de 5 banques africaines auprès du Crédit Agricole France pour un montant global de 2,8 milliards. Parallèlement, Attijariwafa Bank a procédé à la cession pour le compte du groupe français Crédit Agricole de 24% du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance et de 15% du capital de Wafasalaf ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers ;
- La création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2009 ;
- La création d'une société spécialisée dans le financement des petits agriculteurs et petits exploitants agricoles porteurs de projets (Société de financement pour le développement agricole, SFDA) ;
- L'acquisition par la BCP de la majorité des parts de Maroc Leasing en 2010 ;
- La fusion absorption de la Banque Populaire Régionale de Casablanca par la Banque Centrale Populaire en 2010 ;
- Le Groupe Attijariwafa Bank devient officiellement l'actionnaire majoritaire (51%) de la Société Commerciale de la banque du Cameroun, quatrième banque du pays ;
- L'acquisition conjointe de la majorité du capital de « BNP Paribas Mauritanie », par BCP et Attijari wafa Bank à travers le holding financier « AwBMM » en 2010 ;

- Le Rachat par la CDG de la participation du groupe BPCE dans le capital de CIH BANK ;
- La cession de 20% des parts de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire en mai 2011 ;
- L'augmentation de capital par apport en numéraire opérée en novembre 2011 par le CIH pour 961,7 Mdh ;
- Prise de participation complémentaire par AttijariWafa Bank de 50% dans le capital d'Attijari International Bank portant ainsi le taux de participation à 100% ;
- L'augmentation de capital d'AttijariWafa Bank réservée aux salariés pour 3 100 Mdh en avril 2012 ;
- L'augmentation de capital de la BCP réservée à BPCE Maroc en mai 2012 pour 1 700 Mdh
- Prise de contrôle en juin 2012 par la BCP du capital d'Atlantic Financial Group ;
- L'augmentation de capital de la BCP réservée à la SFI en septembre 2012 pour un montant de 1 700 Mdh ;
- La cession par l'Etat en octobre 2012 de 10% du capital de la BCP à BPR ;
- L'augmentation de capital en numéraire de 1 500 Mdh réservée aux actionnaires de référence de BMCE BANK en novembre 2012 ;
- Montée dans le capital de BOA par BMCE BANK à hauteur de 72.63% en décembre 2013 ;
- Changement d'identité visuelle du CIH et dénomination pour devenir CIH Bank en avril 2014 ;
- Désengagement de l'Etat du capital de la BCP au profit des BPR en avril 2014.

V.2. Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En Mdh	2011	2012	Var	2013	Var	S1 2013	S1 2014	Var
Dépôts de la clientèle	646 716	661 878	2,30%	717 521	8,40%	708 251	738 866	4,3%
Comptes chèques	260 753	272 773	4,60%	291 480	6,90%	285 485	298 356	4,5%
Comptes courants	112 090	115 949	3,40%	120 478	3,90%	121 928	119 951	-1,6%
Comptes d'épargne	84 654	91 463	8,00%	119 315	30,50%	114 546	123 097	7,5%
Dépôts à terme	157 667	152 487	-3,30%	156 640	2,70%	155 376	156 803	0,9%
Autres dépôts et comptes créditeurs	31 552	29 206	-7,40%	29 609	1,40%	30 916	40 659	31,5%
Titres de créances émis et emprunts financiers extérieurs	75 102	80 782	7,60%	91 102	12,80%	89 651	89 709	0,1%
Total ressources	721 818	742 660	2,90%	808 623	8,90%	797 902	828 575	3,84%

Source : Statistiques GPBM

A fin 2012, les ressources du secteur bancaire marocain atteignent 742 Gdh contre 721 en 2011, soit une augmentation de 2,9% sur la période. Les ressources du secteur bancaire sont composées à 89,1% des dépôts de la clientèle. Ces derniers augmentent de 2,3% sur la période pour s'établir à 661 Gdh.

En ce qui concerne 2013, Le total des ressources du secteur bancaire s'établit à 808 Gdh contre 742 Gdh à fin 2012, soit une hausse de 8,9%. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse des Dépôts de la clientèle de 8,4% sur la période pour s'établir ainsi à 717 Gdh.

Au 30 juin 2014, les ressources du secteur bancaire atteignent 828 Gdh contre 798 Ghd à fin juin 2013. Cette augmentation est principalement expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle qui s'établissent à 739 Mdh contre 708 Mdh à fin juin 2013.

En 2013, la structure des ressources des banques reste principalement dominée par les Dépôts de la clientèle (88,7% des ressources). Ce poste est principalement composé, à fin 2013, des comptes chèques (36,0%), des Dépôts à terme (19,4%), des comptes courants (14,9%), et des comptes d'épargne (14,8%).

A fin juin 2014, la structure des ressources du secteur bancaire est principalement composé des dépôts clients (89% en juin 2014).

Evolution des crédits à l'économie:

En Mdh	2011	2012	Var	2013	Var	S1 2013	S1 2014	Var
Créances sur les sociétés de financement	53 180	49 576	-6,80%	56 907	14,80%	52 945	56 565	6,8%
Créances sur la clientèle	635 401	673 873	6,10%	691 591	2,60%	678 853	702 070	3,4%
Comptes chèques débiteurs	4 874	5 947	22,00%	5 052	-15,00%	5 490	5 077	-7,5%
Comptes courants débiteurs	85 336	94 416	10,60%	91 608	-3,00%	102 948	98 060	-4,7%
Crédits de trésorerie	84 209	88 153	4,70%	80 170	-9,10%	75 730	86 956	14,8%
Crédits à la consommation	35 830	38 822	8,40%	39 671	2,20%	39 995	39 541	-1,1%
Crédits à l'équipement	156 825	155 095	-1,10%	159 659	2,90%	156 805	159 531	1,7%
Crédits Immobiliers	207 532	220 555	6,30%	230 801	4,60%	229 048	236 008	3,0%
Autres Crédits	27 773	35 066	26,30%	40 563	15,70%	29 215	28 893	-1,1%
Créances en souffrance brutes	33 022	35 817	8,50%	44 067	23,00%	39 618	48 000	21,2%
Total crédits à l'économie	688 581	723 449	5,10%	748 499	3,50%	731 798	758 636	3,7%

Source : Statistiques GPBM

Au titre de l'exercice 2012, les crédits à l'économie enregistrent une hausse de 5,10% par rapport à 2011 pour s'établir à 723 Gdh. Cette croissance est expliquée par la hausse de 6,1% des créances sur la clientèle sur la même période qui atteignent 673 Gdh au en 2012 contre 635 Gdh l'exercice précédent. Ladite hausse est expliquée par :

- L'augmentation des crédits immobiliers de 6,3% pour atteindre 220 Gdh en 2012 contre 207 Gdh en 2011 ;
- La hausse de 8,4% des crédits à la consommation qui s'établissent à 38 Gdh en 2012 contre 35 Gdh une année auparavant ;
- L'accroissement des crédits de trésorerie qui atteignent 88 Gdh à fin 2012 contre 84 Gdh à fin 2011 soit une hausse de 4,7%.

Pour ce qui est de l'exercice 2013, les crédits à l'économie ont connu une hausse de 3,5% sur la période atteignant ainsi 748 Gdh. Cette hausse est attribuable à la croissance de 2,6% des créances sur la clientèle qui s'établissent à 691 Gdh en 2013 contre 673 Gdh en 2012, ceci s'explique par :

- L'augmentation de l'encours des crédits immobiliers qui s'établit à 230 Gdh à fin 2013 soit une hausse de 4,6% sur la période ;
- La hausse des crédits à l'équipement de 2,9% sur la période pour s'établir à 159 Gdh contre 155 Gdh en 2012 ;
- La progression des autres crédits de 15,7% pour s'établir à 40 Gdh à fin 2013 contre 35 Gdh en 2012.

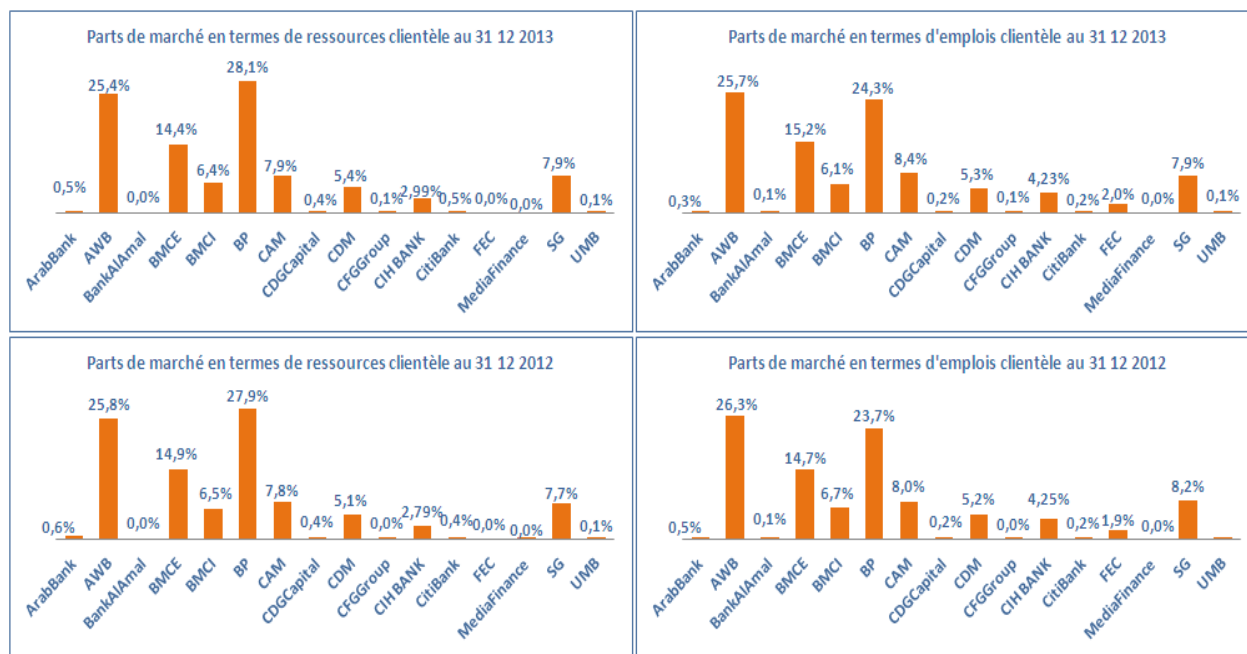
A fin juin 2014, le total crédit à l'économie atteint 759 Gdh contre 731 Gdh à fin juin 2013 soit une hausse de 3,7%. Cette croissance est principalement expliquée par la hausse de 3,4% des créances sur la clientèle liée à :

- La hausse de 14,8% des crédits de trésorerie sur la période

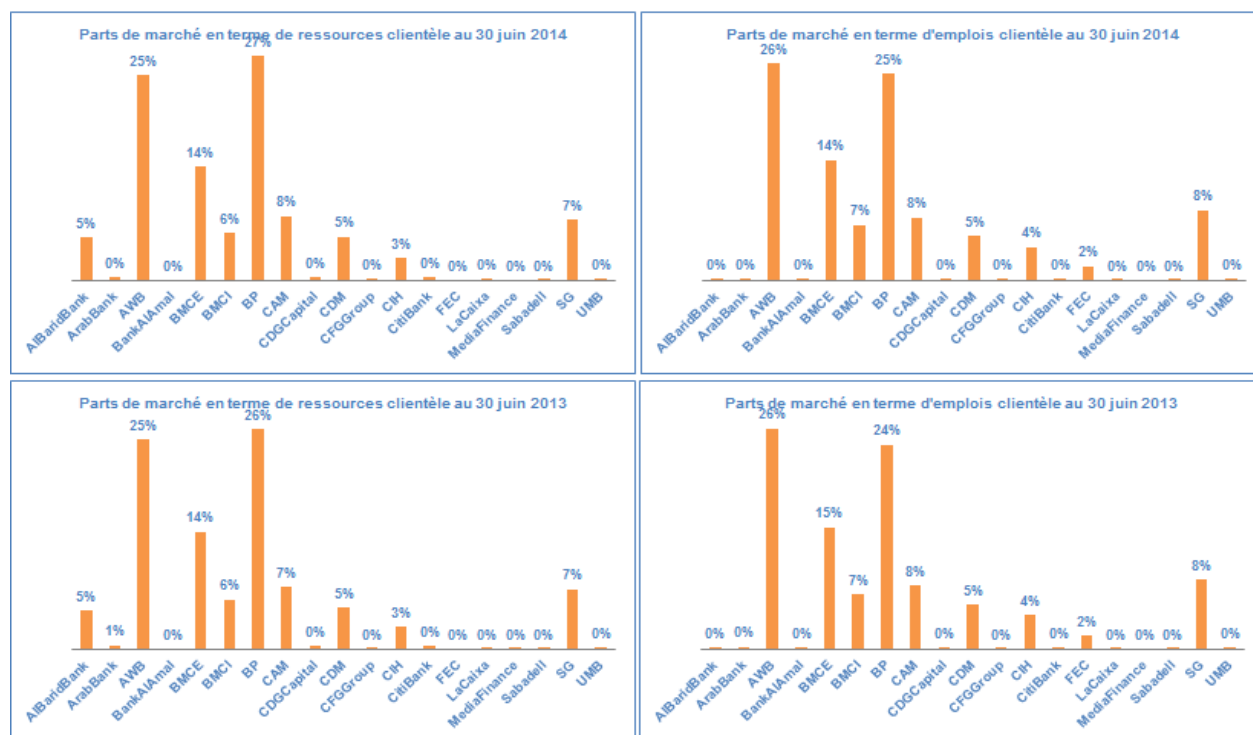
- La hausse de 3,0% des crédits immobiliers qui atteignent 236 Gdh
- La hausse de 21,2% des créances en souffrance qui s'établissent à 48 Gdh.

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et de ressources :

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et ressources au 31 décembre 2013 :



Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et ressources au 30 juin 2014 :



Source : Statistiques GPBM

A fin 2012 et en termes de ressources clientèle, les principaux acteurs du marché bancaire marocain sont la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et BMCE avec respectivement 27,9%, 25,8% et 14,9% de parts de marché. CIH BANK détient une part de marché de 2,79%.

Concernant les emplois clientèle, Attijariwafa Bank, Banque Populaire et BMCE détiennent respectivement une part de marché de 26,3%, 23,7% et 14,7%. CIH BANK détient une part de marché de 4,25%.

En termes de ressources clientèle, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 28,1%, 25,4% et 14,4% de parts de marché en 2013. CIH BANK détient une part de marché de 2,99% en progression de 0,20 points par rapport à 2012.

En termes d'emplois clientèle, Attijariwafa Bank, la Banque Populaire et la BMCE détiennent respectivement 25,7%, 24,3% et 15,2% de parts de marché à fin 2013. CIH BANK détient une part de marché de 4,23% en baisse de 0,02 points par rapport à 2012.

Au 30 juin 2014 et en termes de ressources, la Banque Populaire, AWB et BMCE détiennent respectivement 27%, 25% et 14% de parts de marché. CIH Bank détient une part de marché de 3% sur la période en stagnation par rapport à juin 2013

Sur la même période et en termes d'emplois, la Banque Populaire, AWB et BMCE détiennent respectivement 25%, 26% et 14% de parts de marché. CIH Bank détient 4% des emplois en stagnation par rapport à juin 2013.

V.3. Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En Mdh	2011	2012	Var	2013	Var	S1 2013	S1 2014	Var
Engagements de financement donnés	73 821	75 962	2,90%	79 286	4,40%	92 562	78 604	-15,1%
Engagements de garantie donnés	110 279	113 980	3,40%	119 181	4,60%	117 946	119 654	1,4%
Engagements Hors Bilan donnés	184 100	189 942	3,20%	198 468	4,50%	210 508	198 258	-5,8%
Engagements de financement reçus	2 617	3 533	35,00%	2 815	20,30%	3 264	3 605	10,44%
Engagements de garantie reçus	52 749	52 399	-0,70%	54 720	4,40%	54 024	58 461	8,21%
Engagements Hors Bilan reçus	55 366	55 932	1,00%	57 535	2,90%	57 289	62 067	8,3%

Source : Statistiques GPBM

A fin 2012, les engagements hors bilan donnés ont progressés de 3,2% pour atteindre 189 Gdh contre 184 Gdh à fin 2011. Cette évolution est expliquée par l'augmentation des engagements de financement donnés de 2,9% ainsi que les engagements de garantie données qui progressent de 3,4%.

A fin 2013, les engagements donnés se sont établis à 198 Gdhs contre 189 Gdhs à fin 2012, soit une augmentation de 4,5%. Cette évolution est expliquée par la hausse de 4,6% des engagements de garantie donnés ainsi qu'un accroissement de 4,4% des engagements de financement donnés.

A fin juin 2014, les engagements donnés atteignent 198 Gdh contre 210 Gdh à fin juin 2013 soit une baisse de 5,8% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 15,1% des engagements de financement donnés. Concernant les engagements reçus, ils progressent de 8,3% par rapport à juin 2013 pour s'établir à 62 087 Mdh.

VI. LE SECTEUR IMMOBILIER²

Le secteur de l'immobilier continue à être un levier du développement économique et social, comme en témoigne sa contribution aux différents secteurs de l'économie nationale. Toutefois, le marché de l'immobilier commence à manifester des signes d'essoufflement.

Le ralentissement de l'activité immobilière enregistré par les différents indicateurs de ce secteur au cours de l'année 2009, confirme la persistance d'une certaine accalmie du marché, dont les signes ont été ressentis depuis la deuxième moitié de l'année 2008.

Après une période de ralentissement situant l'activité en dessous de sa tendance de long terme, le secteur semble renouer avec la croissance dans la perspective d'une pérennité du raffermissement pour le début de l'année en cours. Les signes de retournement à la hausse de l'activité de construction, déjà ressentis au premier trimestre 2011, se sont confirmés, révélant le début d'une phase de reprise progressive du BTP.

A la base de cette relance, le retour des investissements dans le secteur de l'immobilier, toutes catégories confondues, et l'augmentation du rythme de la production et des mises en chantier, particulièrement pour le segment du logement social. Les retombées de cette amélioration conjoncturelle ont été visibles sur l'ensemble des variables clés, en l'occurrence la valeur ajoutée du BTP dont la progression annuelle a atteint 7,1%, contre 1,4% seulement durant la même période de l'année précédente.

L'année 2012 a été, relativement, morose pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, en particulier, pour la branche du bâtiment. Les signes d'essoufflement des activités de cette dernière se sont renforcés à la mi-2012, alimentés par le recul significatif de la production et de l'utilisation des facteurs de production. Cette tendance s'inscrit dans la continuité du marasme, enclenché en fin 2008, ayant entraîné le secteur dans une phase de ralentissement conjoncturel. Au terme de la deuxième moitié 2012, la contraction de l'activité a été plus prononcée, situant les fluctuations conjoncturelles du secteur à leur niveau le plus bas depuis plus de sept ans.

L'année 2013 a été une année peu favorable pour le secteur du bâtiment et des. Le secteur a connu un recul de son activité, résultat de la conjonction de plusieurs facteurs endogènes et exogènes. En effet, le repli de la demande adressée au secteur de l'immobilier, la baisse de l'investissement privé dans le secteur, ainsi que les contraintes liées au financement par les crédits immobiliers sont autant d'éléments ayant affecté la croissance de la construction tout au long de l'année écoulée.

a) Valeur ajoutée et FBCF du secteur BTP

Entre 2002 et 2009, la valeur ajoutée, à prix courant, du secteur BTP a enregistré un accroissement de 111,13%. En 2010, la valeur ajoutée du secteur BTP aurait atteint, selon les données provisoires du HCP, 47,08 MMDH, contre 45,8 MMDH en 2009, soit un accroissement de 2,6%.

Le secteur Bâtiment et Travaux Publics (BTP) contribue pour plus de la moitié dans la FBCF et ce depuis 2001. Il a drainé un volume d'investissement de près de 111,66 MMDH en 2008 et 113,64 MMDH en 2009. Selon les chiffres provisoires du HCP, La FBCF BTP serait de 121 MMDH en 2010, avec une contribution de 51,6% dans la FBCF totale.

² Sources : - Indice des prix des actifs immobiliers 2012- BAM
- notes de conjoncture HCP.

La valeur du secteur du Bâtiment et Travaux Publics ajoutée aurait connu, durant les deux derniers trimestres de 2012, des régressions annuelles de 1,6% et 0,5%, respectivement, avec des perspectives d'une stagnation au premier trimestre 2013.

La croissance de la valeur ajoutée créée par l'ensemble du secteur BTP serait accrue, respectivement, d'environ 1,7% et 3%, en rythmes annuels, au quatrième trimestre 2013 et au premier trimestre 2014 (après trois trimestres consécutifs de croissance négative).

b) Ventes de ciment

Depuis la mise en application des chantiers de réforme du secteur de l'habitat et d'urbanisme, la consommation de ciment est en progression continue. Toutefois, une stagnation de la consommation de ciment a été observée entre juin 2008 et 2010. Elle s'expliquerait par le retard annoncé dans certains grands projets touristiques ainsi que par la faiblesse du nombre des mises en chantiers durant le deuxième semestre de 2008.

La détermination du gouvernement à résorber l'habitat insalubre et à doter le pays d'infrastructures de qualité avec des investissements publics en constante augmentation) a soutenue la demande en ciments.

En effet, près de 16,13 millions de tonnes de ciment ont été écoulées en 2011, ce qui représente une hausse de 10,70% par rapport à l'année 2010. La consommation du mois de décembre 2011 a avoisiné 1,54 millions de tonnes contre 1,21 millions de tonnes en décembre 2010, soit une augmentation, mois à mois, de 26,59%.

Principal indicateur d'activité du secteur immobilier, les ventes de ciment ont atteint 13,5 millions de tonnes à fin octobre 2012, contre 13,7 millions de tonnes à la même période 2011, enregistrant ainsi une stagnation (-0.96%). La dynamique enregistrée au cours de l'année 2011 et du premier trimestre 2012, avec une progression des ventes de ciment de, respectivement 10,7% et 21,7 %, ne s'est pas confirmée durant les sept mois suivants.

Affectée par une conjoncture défavorable, la demande de matériaux de construction s'est affaïssée, comme en témoigne la chute des ventes de ciment entre le deuxième et le dernier trimestre 2012. En effet, les écoulements sur le marché du ciment ont fortement régressé durant cette période, enregistrant une baisse annuelle de 9% au quatrième trimestre 2012 (hors effets saisonniers). Cette chute, qui augure d'un recul dans l'utilisation de cet intrant principal, a été accompagné, en outre, par une baisse de la production d'autres matériaux de construction, en l'occurrence les produits carreaux et des éléments en métal pour la construction. L'indice global de la production des minéraux de carrière a connu un fléchissement notable durant l'année 2012 (7,2%, en glissement annuel, au premier trimestre, contre une quasi-stagnation au troisième trimestre), tendance qui se serait accentuée en fin d'année.

Dans la même tendance, l'utilisation des matériaux de construction devrait connaître une légère augmentation ; les ventes de ciment se seraient accrues de 1,7%, au quatrième trimestre 2013, après une année et demie de régression continue.

c) Investissements Directs Etrangers à l'Immobilier (IDEI)

En 2009, les IDEI à l'Immobilier ont atteint 5,86 Gdh, contre 9,15 Gdh en 2008, soit une régression de 35,9%.

En 2010, les IDEI ont atteint 7,4 MMDH, soit une augmentation de 33,3% par rapport à 2009.

Durant le premier trimestre 2011, les IDEI ont atteint 2,03 MMDH contre 1,83 MMDH durant la même période en 2010, soit une augmentation de 10,9%.

Les Investissements Directs Etrangers dans l'Immobilier ont atteint au terme du premier semestre 2012 un montant de 3,67 milliards de Dirhams, contre un montant de 4,46 milliards de Dirhams au premier semestre 2011, soit une baisse de près de 17,7%. Rappelons qu'en 2011, les IDEI avaient progressé de 12,8% par rapport à 2010, en atteignant un montant de 8,20 milliards de Dirhams contre 7,27 milliards de Dirhams une année auparavant.

d) Encours des crédits immobiliers

L'encours des crédits à l'immobilier a poursuivi son trend haussier. Avec près de 9% de croissance, l'encours des crédits à l'immobilier a atteint 188 Gdh à fin 2010 contre 173 Gdh en 2009.

Le flux des crédits accordés, aussi bien aux promoteurs qu'aux particuliers, ont bondi de 28,1% en glissement trimestriel, contre -7,5% au trimestre précédent, atteignant le niveau le plus important depuis la deuxième moitié de l'année 2008.

A fin Novembre 2011, l'encours de crédits à l'immobilier a enregistré un accroissement de 10,7% par rapport à fin novembre 2010 ; ainsi, le montant du crédit à l'immobilier a représenté 208,2 MMDH et celui du concours à l'économie a avoisiné les 774,77 MMDH, soit un taux de contribution de 26,87%.

L'encours des crédits immobiliers à fin Novembre 2012 a atteint 219,88 milliards de Dirhams, contre 207,35 milliards de Dirhams au terme de l'exercice 2011, marquant ainsi une progression de 6%. Dans cette enveloppe, les crédits aux particuliers ont atteint 149,89 milliards de Dirhams contre 137,16 milliards de Dirhams à fin Décembre 2011 marquant ainsi une progression de 10%. Quant aux concours destinés à la promotion immobilière, ils se sont établis à 67,97 milliards de Dirhams contre 67,97 milliards de Dirhams à fin Décembre 2011 en légère baisse de 0,5%.

L'encours des crédits à l'immobilier accordés aux ménages n'a progressé que de 6,1%, à fin décembre 2012, contre 10,1%, une année auparavant.

Les crédits immobiliers se sont établis en 2013 à 230 420 millions de dirhams contre 218 715 millions de dirhams à fin 2012 marquant ainsi une évolution positive de 5,3%. Sur cette enveloppe, les prêts à la promotion immobilière affichent une légère baisse de 0,6% après avoir régressé de 0,2% en 2012 en s'établissant à 68 592 millions de dirhams en 2013 contre 68 129 millions de dirhams à fin 2012. Pour les crédits à l'habitat, l'encours par contre a affiché une progression de 5% en se chiffrant à 160 000 millions de dirhams en 2013 contre 150 586 millions de dirhams sachant que leur progression en 2012 s'était établie à 9,8%.

Ainsi, les crédits à l'immobilier, accordés aussi bien aux particuliers qu'aux promoteurs immobiliers, marquent toujours une croissance en dents de scie.

e) Production de l'habitat

Selon les données du Ministère de l'Habitat, les mises en chantier en 2011 sont passées de 375 254 unités en 2010 à 473 894 unités en 2011, soit une augmentation de 26%, toutes unités confondues. Aussi, les mises en chantier relatives à l'habitat social et économique ont enregistré une forte hausse de l'ordre de 57% en passant de 211 494 à 332 508 unités entre 2010 et 2011.

Durant l'année 2011, le nombre d'unités produites s'élève à 275.508 dont 135.442 unités d'habitat social. En 2010, 226.425 unités ont été achevées, dont 98.823 unités sociales et économiques. Ce qui représente une augmentation de 22%, toutes unités confondues et de 37% en nombre d'unités sociales et économiques.

Au terme du premier semestre 2012, le nombre d'unités produites s'est élevé à 66 195, contre 67 072 unités durant la même période de l'année 2011. Concernant l'habitat social et économique, les unités achevées étaient de l'ordre de 48 286, contre 41.423 unités en juin 2011 soit une progression de près de 16,6%.

Le nombre d'unités mises en chantier, toutes catégories confondues, est passé de 193.538 au 30 juin 2012 à 212.212 unités à fin juin 2011, soit une augmentation de 9,6%. Quant aux unités sociales et économiques, les mises en chantier, qui étaient de l'ordre de 96 653 au terme du premier semestre 2011, ont atteint un total de 160 235 unités à fin décembre 2012, soit une variation de l'ordre de 65,8%.

Selon les statistiques du ministère de l'habitat, quelques 234 000 unités, tous types de standings confondus, y compris l'auto-construction, ont été mises en chantier en 2013 contre 306 649 unités en 2012 marquant ainsi une régression de 28%.

En 2013, 39 053 logements à 250 000 DH ont été initiés contre 131 878 en 2012 affichant ainsi une chute de 70%. En y incluant l'auto-construction, le segment dit « Opérations économiques et sociales » a vu la mise en chantier de 192 970 unités, contre 268 014 unités en 2012 ou -28%. Cet état de fait, découle selon les promoteurs immobiliers des méventes que connaît ce secteur au niveau de plusieurs villes.

Quant aux mises en chantier des logements à faible valeur immobilière totale (logement à 140 000 DH) elles se sont établies à 4 252 unités contre 4 832 en 2012 (-12%), ce segment demeure l'œuvre exclusive de la Holding Al Omrane.

Le seul segment ayant affiché une augmentation est celui relatif au moyen et haut standing ainsi que les villas dont les mises en chantier se sont chiffrées 36 791 unités en 2013 contre 33.963 en 2012 (+8%). Signalons que dans cette catégorie, figure le logement subventionné pour la classe moyenne récemment mis en place et dont 6.193 logements ont été mis en chantier répartis entre 2 513 logements pour le secteur privé et 4 256 unités pour Al Omrane.

Pour la production de logements en 2013, résultat direct des mises en chantier au cours des exercices antérieurs, elle s'est établie à 166.556 unités (lotissements inclus) contre 145 536 produits en 2012 (+17%).

f) Fonds de garantie des prêts à l'habitat

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a agréé à fin 2010, près de 61 825 demandes de prêts à l'habitat, pour un montant global des crédits accordés par les banques de près de 9 Gdh, soit un montant de prêt moyen accordé de l'ordre de 145 573 Dh par dossier.

L'année 2010 a enregistré une régression de 11% en termes de nombre de dossiers et près de 12% en termes de montant total de crédits, par rapport à l'année 2009. Cette régression est en relation essentielle avec le recul de la production des unités sociales qui s'est située à 98 823 unités en 2010 et 90 000 unités en 2009, contre 129 000 unités en 2008, soit une chute de 23% entre 2008 et 2010, d'une part; et la réticence de certains établissements bancaires d'assurer le financement d'acquisition de logements dans le cadre du FOGARIM, d'autre part.

La ventilation de l'enveloppe globale des crédits FOGARIM par banques montre qu'en 2010, CIH BANK conserve toujours le 1^{er} rang, avec une part de 43,2%, suivi de la BCP avec 39,9% et BMCE BANK avec un poids de 13,4%.

En 2011, le nombre de dossiers garantis dans le cadre du FOGARIM a atteint 10.767 prêts, enregistrant ainsi, un accroissement de 23% par rapport à l'année 2010.

Au cours de l'exercice 2012 le montant total des crédits octroyés dans le cadre du fonds de garantie FOGARIM a atteint un montant de 1,99 milliard de Dirhams au profit de 12 440 bénéficiaires. Depuis la création de ce fonds, le montant total des prêts accordés s'est élevé à près de 12,9 milliards de Dirhams pour 86 549 bénéficiaires. Pour le fonds FOGALOG, le montant total des crédits distribués à fin Décembre 2012 s'est établi à 1,29 milliard de Dirhams en faveur de 4 063 bénéficiaires. Depuis sa création, le fonds FOGALOG a octroyé près de 3,47 milliards de Dirhams de crédits au profit de 10 719 bénéficiaires.

En 2013, les prêts accordés aux ménages à revenus irréguliers bénéficiant du Fonds de Garantie FOGARIM, se chiffrent à 13 378 prêts contre 12 440 en 2012 (+7,5%) portant le total des bénéficiaires à presque 100 000 ménages alors que le cumul des prêts accordés à ce titre a atteint 15 113 millions de dirhams contre 12 863 millions de dirhams en 2012.

Pour les crédits accordés dans le cadre du Fonds de Garantie FOGALOG en 2013, le nombre de bénéficiaires a atteint 4 449 ménages contre 4 063 en 2012 (+9,5%) qui se sont fait accorder des prêts pour un volume de 1 289 millions de dirhams en quasi stagnation par rapport à 2012.

g) Indice des prix immobiliers

En Avril 2010, un observatoire des prix de l'immobilier a été mise en place par Bank Al Maghrib en collaboration avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la cartographie.

Cet observatoire vient à point nommé pour répondre aux nombreuses attentes des opérateurs économiques en matière de suivi du secteur de l'immobilier. En effet, Il a pour vocation de contribuer à améliorer le suivi du secteur immobilier en contribuant à la transparence et le bon fonctionnement du marché de l'immobilier. Il permettra également à Bank Al Maghrib de compléter les outils d'analyse des pressions inflationnistes et donc, de renforcer les outils d'évaluation des risques financiers liés aux fluctuations des prix des actifs.

Dans ce cadre, un Indice des Prix à l'Immobilier a été construit. Cet indice permet de retracer l'évolution des prix des biens immobiliers résidentiels, au niveau national et par région.

Après des accroissements de 1,4% en 2010 et de 2,2% en 2011, le rythme de progression de l'indice des prix des actifs immobiliers est revenu à 1% en 2012. Ce ralentissement est attribuable principalement à la quasi-stabilité des prix des biens résidentiels, au lieu d'une hausse de 2,4% en 2011.

En 2012, le volume des ventes des biens immobiliers immatriculés au niveau de l'ANCFCC a enregistré une augmentation de 7,8% après 14,8% en 2011. Ainsi, le nombre de transactions a atteint 110250 unités, reflétant essentiellement l'accroissement de 8,7% des ventes des biens résidentiels et de 5,5% de celles des biens fonciers.

Concernant la structure des transactions, les biens résidentiels continuent de constituer près de 69% de l'ensemble des ventes, avec la prédominance des appartements. Quant aux biens fonciers, ils occupent près de 24% des transactions, alors que les biens commerciaux n'en représentent qu'environ 7%.

La progression des prix des biens immobiliers en 2012 a concerné l'ensemble des catégories, à l'exception de ceux résidentiels qui sont restés quasiment stables, après un accroissement de 2,4% en 2011. Quant aux prix des biens fonciers et commerciaux, ils ont enregistré des hausses respectives de 2,6% et de 1%.

S'agissant du volume des transactions des biens résidentiels, il s'est élevé à 76 092 unités, en accroissement de 8,7% par rapport à l'année précédente, reflétant exclusivement la progression

des ventes des appartements et des villas de 9,7% et de 16,6% respectivement, celui des maisons ayant reculé de 4,4%. Le nombre de ventes de biens fonciers a également augmenté, de 5,5%, atteignant 26626 unités. Pour leur part, les transactions portant sur les biens commerciaux, chiffrées à 7532 ventes, ont progressé de 7%, suite à la hausse de 7,6% des ventes des locaux commerciaux et de 2,4% de celles des bureaux.

Par ville, les prix des biens immobiliers ont évolué différemment d'une année à l'autre. En effet, au niveau de Marrakech, d'Agadir et de Tanger, les prix ont baissé respectivement de 1,7%, de 1,6% et de 0,7%, alors que dans les autres villes, ils ont connu des hausses allant de 1,2% pour El Jadida à 10,9% pour Kenitra.

Au niveau régional, les hausses ont été comprises entre 0,5% pour la région de l'Oriental et 4% pour celle de Chaouia-Ourdigha, alors que des baisses ont été observées notamment dans les régions de Doukkala-Abda, de Meknès-Tafilalt et de Souss-Massa-Draâ. Dans les autres régions, les prix n'ont pas connu de variations significatives.

L'Indice des Prix des Actifs Immobiliers au terme des neufs premiers mois de l'exercice 2013 révèle une augmentation des prix des actifs immobiliers de 0,4% en glissement annuel contre une progression de 0,3% au terme de la même période de l'année dernière.

Par nature d'actifs, et en glissement annuel, les prix des biens résidentiels ont enregistré une augmentation de 0,5% sous l'effet d'un accroissement de 1,2% des prix des appartements alors que les maisons et villas ont enregistré une baisse de 1,2% et 4,1% respectivement. Pour leur part, et au terme de la même période, les prix aussi bien des terrains que des locaux commerciaux ont progressé de 0,4%.

L'examen de la tendance des prix par ville permet de relever des baisses à El Jadida et Kenitra (respectivement -3% et -3,8%) alors que les autres villes ont affiché des progressions allant de 0,5% à Casablanca à 6% à Oujda.

h) Evolution de l'offre et de la demande

Selon les opérateurs dans le secteur, le marché de l'immobilier a connu des corrections des prix de vente, devenues plus importantes au cours du troisième trimestre 2009. A l'origine de cette situation, le repli de la demande, qui a conduit à une augmentation des stocks des logements non vendus (surtout en matière de haut standing, quoique la part de ce segment dans la production du logement reste relativement faible $\approx 5\%$). En effet, certains promoteurs ont mis sur le marché des produits inadaptés aux besoins des acquéreurs, dont une grande partie se focalise sur le moyen standing et l'économique.

La commercialisation du haut standing connaît un net ralentissement sur l'ensemble des grandes villes du pays, notamment à Marrakech et Tanger. Cette catégorie a subi de « plein fouet » les effets de la crise économique mondiale. La demande étrangère sur ce type de produit ayant fortement baissé, les promoteurs de ce produit ont été contraints à revoir leurs offres et à baisser leurs prix de près de 50% pour certains projets.

En effet, le marché de l'immobilier s'était quelque peu « emballé » ces dernières années et les prix avaient atteint des niveaux élevés en inadéquation avec le pouvoir d'achat de la clientèle potentielle. Cette correction des prix est plutôt un retour à la normale. Elle profite aux promoteurs qui ont su réajuster leurs prix en tenant compte de la conjoncture.

Cette situation est notamment très visible à Marrakech, qui abrite plusieurs projets résidentiels et touristiques de luxe ciblant une clientèle haut de gamme (étrangère et nationale). Marrakech reste ainsi, la ville la plus touchée au Maroc par ce ralentissement de l'activité immobilière aux côtés de Tanger et Kenitra.

En revanche, à Casablanca et Rabat, qui profitent de la hausse de la demande en logements, face à la rareté du foncier dans les quartiers stratégiques, les promoteurs n'ont pas baissé leurs prix et affichent plutôt une stagnation.

Quant au segment du logement social, il a été épargné par la chute des prix. En effet, en dehors de la ville de Fès où il a été constaté une légère baisse des prix, le reste des villes a enregistré même des hausses des prix, dont la plus importante a été ressentie au niveau d'Agadir. En plus du phénomène de la spéculation, cette situation s'explique par la rareté du foncier et aussi par la hausse du coût des intrants dans l'immobilier (en moins de 15 ans le coût du foncier a augmenté de près de 94% et ceux du ciment et de l'acier de près de 50%).

Concernant l'habitat dédié à la classe moyenne, celui-ci continue à se développer, comme en témoigne l'évolution de l'encours des crédits à l'immobilier et les ventes de ciment. Le segment du moyen standing destiné à la classe moyenne reste un créneau très attractif de par les mesures financières prévues à cet effet, via le nouveau fonds de garantie mis en place (Damane Assakane). Cette attractivité s'explique aussi par le potentiel de la classe moyenne, qui a du mal à trouver un logement à la hauteur de ses moyens et de ses ambitions. A signaler, que pour relancer le secteur de l'habitat, près de 3.800 hectares de foncier public ont été octroyés par l'Etat, dans l'objectif de réaliser près de 200 000 unités.

En 2013, s'agissant du volume de transactions, il s'est contracté de 5,2%, avec des replis de 1,4% pour le résidentiel, de 14,5% pour le foncier et de 9,5% pour le commercial. Dans les grandes villes, les baisses les plus fortes ont été enregistrées à Meknès (40,8%), Agadir (22,8%) et Kenitra (17,8%). En revanche, des hausses ont été constatées dans plusieurs villes, notamment à Marrakech et à Oujda, avec des taux respectifs de 12% et 10,8%.

Pour l'immobilier résidentiel, et en dépit de sa hausse trimestrielle, le nombre des transactions reste en baisse de 1,4%, suite au repli de 22,8% des ventes des maisons. L'immobilier commercial pour sa part a enregistré une diminution en nombre d'unité de 9,5%, suite au repli de 12,9% de celles portant sur les locaux commerciaux, alors que les ventes de bureaux ont progressé de 1,8%.

Le secteur affiche ainsi une non soutenabilité de la demande qui, malgré les dernières performances, s'inscrit toujours en dessous de son niveau potentiel. Cette tendance a été clairement perceptible au niveau des transactions effectuées sur les biens immobiliers, dont le nombre s'est replié, au dernier trimestre 2013, de 5,3%, en variation annuelle. Il semblerait que le maintien des prix de vente à des niveaux élevés continue de peser lourdement sur l'accès au logement. Les résultats des enquêtes de conjoncture du HCP en attestent. Les déclarations des professionnels du secteur s'inscrivent dans cette tendance, en relevant une augmentation des éléments de l'offre, à travers l'augmentation de l'utilisation des facteurs de production, mais également un resserrement des carnets de commandes et une légère augmentation des capacités de production non utilisées.

i) Développement de l'habitat social

Depuis la suppression des incitations fiscales relatives aux logements sociaux (amendement de l'article 19 relatif à l'habitat social depuis la loi de finances 2008), le secteur de l'habitat social, présente des signes d'inquiétude. En effet, la production d'appartements dont la VIT se situe entre 200 000 et 300 000 DH, destinés aux catégories sociales les plus modestes, s'est presque tarie et a quasiment disparue dans plusieurs villes.

Ce segment, qui draine à lui seul près de 70% de la production nationale et 60% de la demande en logements, a connu des changements se traduisant par la suppression des avantages fiscaux destinés aux promoteurs immobiliers. Ces derniers, se sont désintéressés de ce type de projets, jugés très peu rentables. Ainsi, la production de l'habitat social a enregistré en 2009 un recul de -30%.

Pour relancer le segment de l'habitat social, les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau dispositif dans le cadre de la nouvelle Loi de finances 2010. Ces nouvelles mesures qui ambitionnent de relancer l'investissement dans le secteur du logement social, pourraient donner un nouveau souffle au secteur de l'immobilier.

Dans le cadre du nouveau dispositif du logement social, 119 projets ont été autorisés en 2011 avec une consistance de 78 821 logements. Le nombre de projets démarrés en 2011 est de 107 projets avec une consistance de 66 102 logements.

En 2013, la reprise du segment de l'habitat, spécialement le logement social et économique a été observée. Durant l'année 2013, le nombre d'unités produites s'est élevé à 166.556 dont 142.501 unités d'habitats économiques et sociales, contre 145.536 unités produites, dont 121.783 unités sociales et économiques, au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 17% du nombre d'unités sociales et économiques.

j) Le dispositif de relance de l'habitat social (Loi de finances 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014) :

Loi de Finance 2010 :

- Ce dispositif s'étale sur la période 2010-2020 ;
- Octroi à l'acquéreur d'une aide financière, dont le montant correspond à la valeur de la TVA du bien objet de la transaction, établie obligatoirement par devant notaire ;
- Conditionnement du versement de l'aide publique à l'acquéreur, par son engagement à occuper le logement à titre d'habitation principale, pendant 4 ans avec une hypothèque consentie au profit de l'Etat ;
- Nouvelle définition du logement social par un prix variable avec un maximum de 250 000 dh hors TVA et une superficie variant entre 50 et 100 m² ;
- Exonération des promoteurs immobiliers de l'IS/IR, droits d'enregistrement, taxe sur le ciment et taxes locales, dans le cadre de conventions passées avec l'Etat pour la construction de 500 logements minimum sur une période de 5 ans ;
- Possibilité accordée, pendant l'année 2010, aux promoteurs immobiliers de passer avec l'Etat des conventions pour les projets non conventionnés préalablement autorisés avant 2010, réalisés ou en cours de réalisation et non encore commercialisés avant cette date. Ces conventions portant sur 100 logements au minimum, permettront aux promoteurs de faire bénéficier les acquéreurs du versement du montant de la TVA.

Loi de Finance 2011 :

- Exonération des actes d'hypothèque consentis en garantie du paiement de la TVA versés par l'Etat en matière de logement social ainsi que la mainlevée délivrée par le receveur de l'administration fiscale ;
- Exonération totale du profit réalisé par les personnes physiques à l'occasion de la cession du logement dont la superficie n'excède pas 250 000 Dh hors taxe sur la valeur ajoutée, occupé par son propriétaire à titre d'habitation principale depuis au moins quatre ans au jour de la cession ;

Les principales mesures incitatives accordées par la loi de finance 2011 sont :

- Elargissement des bénéficiaires du FOGARIM aux personnes percevant un salaire équivalent à 2 fois le SMIG au lieu de 1,5 fois le SMIG auparavant ;

- Réduction du nombre de logements sociaux à réaliser dans le cadre de la convention pour le logement social/ le seuil minimal passe de 500 à 200 unités en ville et de 10 à 50 logements en milieu rural ;
- Exonération du profit sur les cessions immobilières réalisées par toute personne au cours d'une année civile et dont la valeur totale n'excède pas 140 000 Dh.

Loi de Finance 2012 :

- Condition d'exigibilité des promoteurs et des logements sociaux :
 - Le logement à faible valeur immobilière est considéré comme toute unité d'habitation dont la superficie couverte se mesure entre 50 et 60 mètres carrés et dont le prix de la première vente ne peut excéder 140.000 Dhs
 - Les promoteurs immobiliers qui peuvent bénéficier d'exonérations s'engagent dans le cadre d'une convention avec l'Etat et d'un cahier de charges à réaliser s'engageant ainsi sur un programme de construction intégré de deux cents 200 logements en milieu urbain et / ou 50 logements en milieu rural et non de 500 logements en milieu urbain et 100 logements en milieu rural fixés précédemment. Les critères d'obtention sont les suivants :
 - Les logements doivent être destinés, à titre d'habitation principale aux citoyens dont le revenu mensuel ne dépasse pas deux fois le salaire minimum interprofessionnel garanti ou son équivalent, à condition qu'ils ne soient pas propriétaires d'un logement dans la commune considérée
 - Les dits logements doivent être réalisés conformément à la législation et la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.
- Les autres avantages accordés aux promoteurs immobiliers sont les suivants :
 - Les promoteurs peuvent vendre au prix de vente + TVA, au plus 10% des logements sociaux construits à des bailleurs personnes morales ou personnes physiques
 - Une exonération du bénéfice réalisé sur la vente du foncier ayant une valeur qui ne dépasse pas 140 000 Dhs (60 000 Dhs auparavant).

Loi de finance 2013 :

- Prolongation des dispositions relatives aux exonérations fiscales en faveur des promoteurs immobiliers réalisant un projet de construction de logements à faible valeur immobilière (140 000 Dh) jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- La superficie pour le logement social a été ramenée à moins de 80 m² au lieu de 100 m² et le prix de vente n'excède pas deux cent cinquante mille (250 000) Dh hors TVA.
- Elargissement de l'exonération du logement social aux propriétaires dans l'indivision : L'exonération du logement social prévoit que l'acquéreur, pour qu'il soit éligible à l'exonération de la TVA pour l'acquisition du logement social, ne soit pas être assujéti à la taxe d'habitation et à la taxe de services communaux. Ces dispositions excluent du bénéfice de cette exonération les propriétaires dans l'indivision du fait qu'ils sont soumis à la taxe de services communaux. En vue de pallier cette situation contraignante pour cette catégorie qui veut

disposer d'une habitation à titre principal, la loi de finance de 2013 a étendu le bénéfice de l'exonération de TVA, aux logements sociaux acquis par chacun des indivisaires.

- Pour encourager l'accès à la propriété, la loi de finance précitée pour l'année 2013 a prévu des avantages fiscaux en faveur des acquéreurs de logements destinés à la classe moyenne, dont le revenu mensuel net d'impôt ne dépasse pas vingt mille (20 000) Dh, ces avantages consistent pour le promoteur immobilier, personne morale ou personne physique relevant du régime du résultat net réel, la conclusion d'une convention avec l'Etat, assortie d'un cahier de charges, dans le cadre d'un appel d'offres pour bénéficier de certains avantages, notamment l'acquisition de terrains à un prix référentiel.
- Les avantages sont accordés aux promoteurs immobiliers aux conditions suivantes :
 - La réalisation d'un programme de construction d'au moins 150 logements, réparti sur une période maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la première autorisation de construire ;
 - Le dépôt de la demande d'autorisation de construire auprès des services compétents dans un délai n'excédant pas 6 mois à compter de la date de conclusion de la convention ;
 - Le prix de vente du mètre carré couvert ne doit pas excéder 6 000 Dh, TVA comprise ;
 - La superficie couverte du logement doit être comprise entre 80 et 120 mètres carrés.
- Pour l'acquéreur, l'exonération porte sur les droits d'enregistrement et de timbre et les droits d'inscription à la conservation foncière. Ces exonérations sont accordées à l'acquéreur, aux conditions suivantes :

La production au promoteur immobilier d'une attestation justifiant le revenu mensuel net d'impôt, qui ne doit pas dépasser 20 000 Dh

Loi de Finance 2014 :

Le gouvernement s'est fixé comme objectif, dans le cadre de la Loi de Finances 2014, de réduire le déficit en logements de moitié à l'horizon 2016, pour atteindre 400.000 unités au lieu de 840.000 enregistrés en 2011 à travers la production de 170.000 unités/an.

Cette politique publique dans le secteur de l'habitat qui consiste à combler le déficit en logements, vise également à offrir des conditions favorables d'insertion sociale pour les populations défavorisées, relève une note de présentation de la loi de finances publiée sur le site institutionnel du ministère de l'Economie et des finances.

- l'année 2014 connaîtra l'accélération du Programme "Villes Sans Bidonvilles", à travers notamment, la déclaration de 11 nouvelles villes sans bidonvilles, à savoir : Ksar Lekbir, Sidi Slimane, Ben yakhlef, Kalaa des Sraghnas, Settati, Sidi Bennour, Al Hoceima, Berkane, El Brouj, Es-Smara et Sidi Yahya Al Gharb.
- Pour sa part, le programme de réhabilitation des constructions menaçant ruine prévoit, au titre de l'année 2014, le lancement des travaux pour 8 nouveaux programmes dans les villes de Casablanca, Lakbab, Benguerir, Kalaa Des Sraghna, Ksar Lakbir, Meknès, Safi et Salé au profit de 15.000 ménages.

- Il est prévu l'engagement de 60 nouveaux programmes de mise à niveau urbaine et de projets inscrits dans le cadre de la Politique de la Ville, en vue de généraliser l'accès aux équipements de base et d'améliorer le cadre bâti et la qualité des espaces urbains dans les villes.
- Programme de logements sociaux à 250.000 Dh : A l'effet d'accroître l'offre en logements sociaux, l'Etat a accordé une exonération fiscale totale (TVA, IS, IR et tous les taxes et droits à caractère national et local) aux promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes conventionnés de 1.500 logements sur une période de 5 ans. Dans le cadre de ce dispositif, 503 projets ont été autorisés avec une consistance de 371.215 logements à fin juin 2013. Les travaux ont démarré au niveau de 412 projets totalisant 313.594 logements. A fin 2014, il est prévu que le nombre cumulé de logements sociaux achevés atteigne 120.000 logements.
- Programme de logements sociaux à faible valeur : immobilière totale En 2008, un nouveau dispositif d'encouragement a été accordé au profit des promoteurs immobiliers qui s'engagent à réaliser des programmes de construction de 500 logements de faible Valeur Immobilière Totale (V.I.T) en milieu urbain ou 100 logements en milieu rural. Ce logement dont la superficie couverte est comprise entre 50 et 60 m² et d'une V.I.T plafonnée à 140.000 DH est destiné aux ménages à faible revenu. Depuis 2008 et jusqu'à fin juin 2013, le nombre de logements à faible valeur immobilière mis en chantier a atteint 52.912 dont 22.411 ont été achevés.
- En 2014, le programme de logements destinés à la classe moyenne prévoit le lancement de 5.000 logements. Introduit dans le cadre de la Loi de Finances de l'année 2013, ce nouveau dispositif a pour objectif la promotion du logement de la classe moyenne en offrant des logements d'une superficie comprise entre 80 m² et 120 m² avec un prix de vente du mètre carré n'excédant pas 6.000 Dh au profit des citoyens dont le revenu mensuel net ne dépasse pas 20.000 Dh.

Par ailleurs, compte tenu de la persistance des déficits sociaux que connaît le tissu urbain, chaque ville, appuyée par l'Etat, est désormais appelée, dans le cadre d'une politique territoriale assurant la mixité sociale et le développement durable à se mobiliser pour initier son projet de développement intégré, en vue de faire face aux défis urbains, accroître la compétitivité de son territoire et produire les conditions de son essor économique et social.

- Incitations à plus de transparence dans le secteur

Les pouvoirs publics ont fait du chantier de la transparence du secteur de l'habitat un chantier prioritaire et ce afin de faciliter la lisibilité du secteur et de renforcer la crédibilité des professionnels. Ainsi, plusieurs études sont en cours de réalisation notamment celle relative à l'élaboration des normes fixant les critères afférents à chaque types de logements (logement à faible valeur immobilière totale, social, économique, moyen et haut standing) et auxquelles les promoteurs immobiliers doivent se conformer. Ces critères sont définis sur la base des éléments d'évaluation suivants: l'environnement, la sécurité, la qualité des constructions et les garanties et assurances des ouvrages. Une autre étude est également en cours et porte sur l'analyse prospective du secteur immobilier résidentiel à l'horizon 2020. Celle-ci vise le développement du secteur, la réalisation des plans régionaux et locaux d'investissement et la création d'un observatoire de l'immobilier.

VII. ACTIVITÉ DU GROUPE CIH BANK

VII.1. Activité de collecte de dépôts

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2011 – S1 2014 :

En Mdh	2011	2012	Var	2013	Var	S1 2014	Var
Dépôts à vue	9 566	10 026	4,80%	11 363	13,30%	10 942	-3,7%
Comptes d'épargne	2 640	3 005	13,80%	3 381	12,50%	3 577	5,8%
Dépôts à terme	4 546	4 762	4,80%	5 148	8,10%	4 457	-13,4%
Autres comptes créditeurs	695	717	3,20%	534	-25,50%	514	-3,74%
Dépôts de la clientèle	17 447	18 510	6,10%	20 425	10,30%	19 490	-4,6%

Source : CIH BANK - Comptes sociaux

Revue analytique 2011- 2012

A fin 2012, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 6,1% pour atteindre 18,5 Gdh contre 17,7 Gdh à fin 2011. Cette évolution est expliquée par l'augmentation cumulée des dépôts de 4,8% ainsi que des comptes d'épargne de 13,8%

Revue analytique 2013-2012

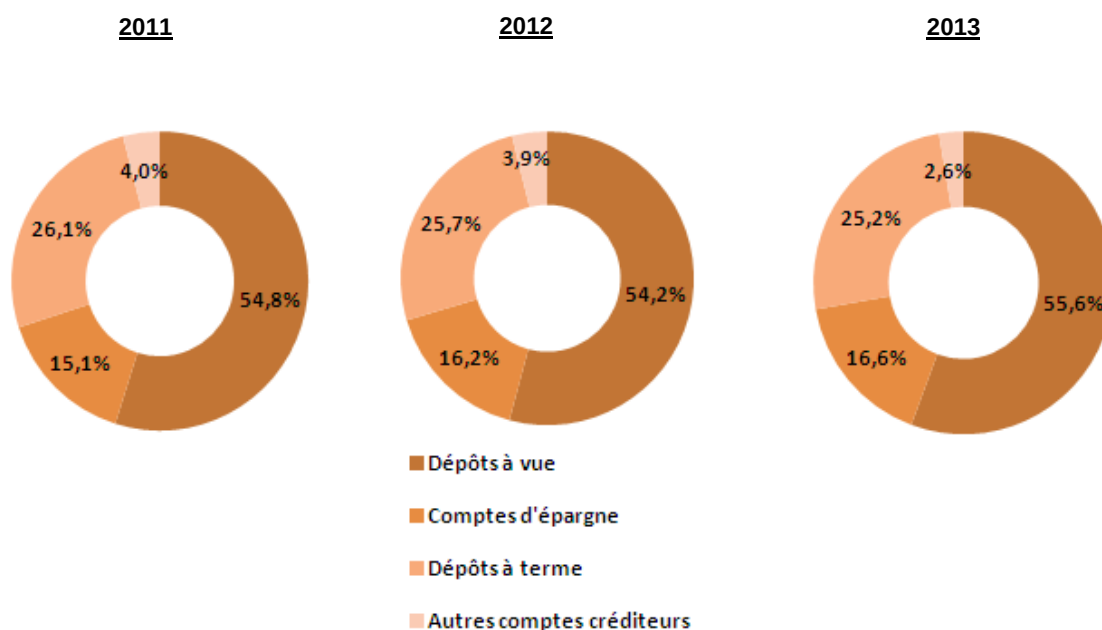
A fin 2013, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 10,3% pour s'établir à 17,4 Gdh contre 20,42 Gdh à fin 2013. Cette évolution est justifiée par une croissance de l'encours des comptes d'épargne, des dépôts à vue et des dépôts à terme de 12,5%, 13,3% et de 8,1% respectivement combinée à une baisse des autres comptes créditeurs de 25,5%.

Revue analytique 2013-S1 2014

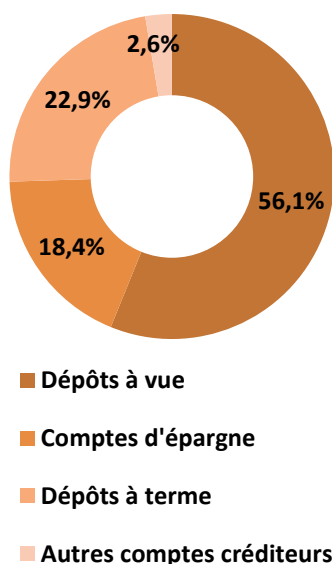
À fin juin 2014, les dépôts de la clientèle s'établissent à 19,4 Gdh en baisse de 4,6% par rapport à 2013. Cette évolution s'explique par la baisse respective de 3,7% et 12,5% des dépôts à vue et des dépôts à termes.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2011-S1 2014 se présente comme suit :

Évolution de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2011-2013 (en %) :



Structure des dépôts de la clientèle au premier semestre 2014 (en %)



Source : CIH BANK

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle de CIH BANK sur la période 2011-2013 fait ressortir que les dépôts à vue représentent en moyenne plus de 55% des dépôts de la clientèle, contre 26 % pour les dépôts à terme.

La part des dépôts à vue est restée quasi stable durant l'exercice 2012 pour atteindre 54,2% contre 54,8% en 2011. La part des dépôts à terme a légèrement baissé pour ressortir à 25,7% contre 26,1% en 2011.

L'exercice 2013, est marqué par une augmentation de la part des dépôts à vue qui passe de 54,2% à 55,6% au dépend de la part des dépôts à terme qui baisse à 25,2%.

Lors du premier semestre 2014, les dépôts à vue représentent 56,1% des dépôts de la clientèle.

VII.2. Activité de crédits

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2011-S1 2014 :

En Mdh	2011	2012	Var	2013	Var	S1 2014	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 672	2 372	41,80%	2 230	-6,00%	2 410	8,1
Crédit à l'équipement	805	698	-13,30%	809	15,90%	1 037	28,1%
Crédits immobiliers	21 749	22 584	3,80%	23 190	2,70%	22 555	-2,7%
Autres crédits	1160	1 526	31,50%	912	-40,20%	886	-2,8%
Créances sur la clientèle	25 387	27 179	7,10%	27 142	-0,10%	26 888	-0,93%

Source : CIH BANK - Comptes sociaux

Revue analytique 2011-2012

A fin 2012, les créances de la clientèle ont connu une augmentation de 7,1% pour s'établir à 27,2 Gdh contre 25,3 Gdh en 2011 marquant une décélération par rapport à la période 2010-2011 en raison de la conjoncture difficile qu'affichent certains secteurs. Cette progression couvre :-

- La hausse de 41,8% des crédits de trésorerie et à la consommation qui s'établissent à 2 372 Mdh ;
- L'accroissement de 3,83% des crédits immobiliers contre 7,5% une année auparavant, et de ce à l'image du secteur bancaire, qui marque une décélération en 2012. En effet, l'augmentation se limite à 6,3% en 2012 contre 8,9% en 2011. Cette évolution est le résultat combiné de la hausse des crédits accordés aux particuliers pour le financement de l'habitat social et du recul des crédits octroyés aux promoteurs immobiliers au vu de la montée du risque de contrepartie enregistrée par certaines banques au niveau de certains secteurs en crise et par la baisse de la demande.
- Le recul des crédits à l'équipement de 13% due à une conjoncture difficile qu'affichent certains secteurs et à la raréfaction des ressources et la montée des coûts de refinancement obligeant les banques à être très regardante sur les volumes et aussi les conditions d'octroi.

Revue Analytique 2012-2013

En 2013, les créances sur la clientèle ont enregistré une baisse de 0,1% pour s'établir à 27,14 Gdh, soit moins de 37 millions de dirhams. Cette variation est principalement attribuable à :

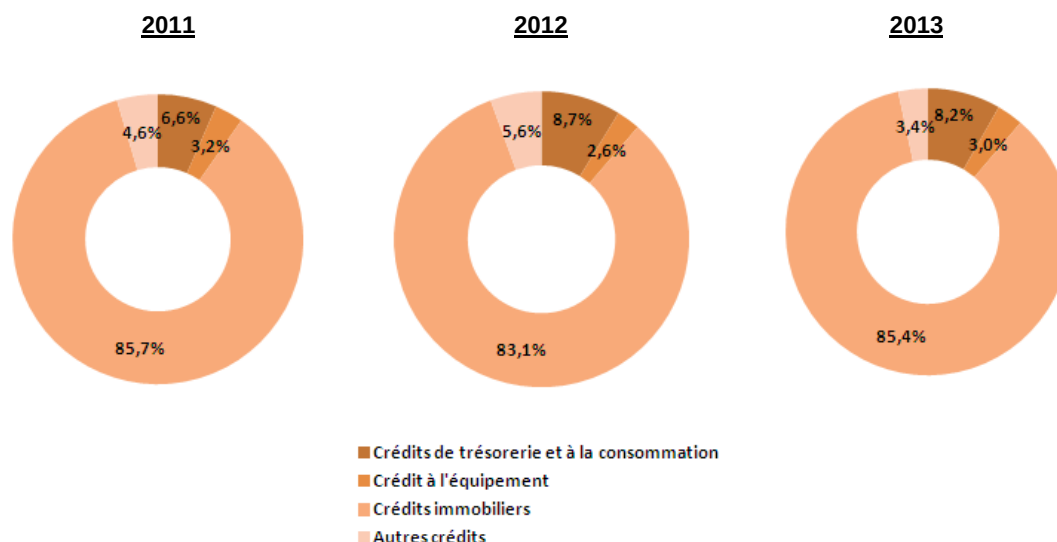
- Une progression de 2,7% des crédits immobiliers passant de 22 584 Mdh à fin 2012 à 23 190 Mdh à fin 2013 ;
- Une baisse de 4,2% des autres crédits passant de 1 526 Mdh en 2012 à 912 Mdh en 2013. Cette variation couvre une diminution de l'encours des créances en souffrances nette de 355 Mdh ainsi qu'une baisse de l'encours des opérations de pension données pour un montant de 260 Mdh ;
- Une baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 6,0%, passant de 2 372 Mdh à fin 2012 à 2 230 Mdh à fin 2013 ;
- Une progression de 15,9% des crédits à l'équipement passant de 698 Mdh à fin 2012 à 809 Mdh à fin 2013.

Revue Analytique 2013-S12014

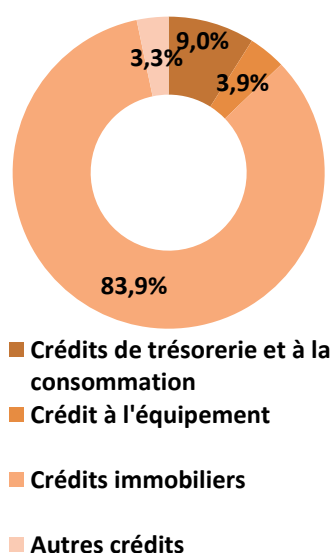
A fin juin 2014, les créances sur la clientèle atteignent 26 888 Mdh contre 27 142 Mdh à fin 2013 soit une baisse de 0,93% sur la période. Cette évolution est principalement expliquée par la baisse de 2,7% des crédits immobiliers

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2011-S1 2014 se présente comme suit :

Évolution de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2011-2013 (en %) :



Structure des créances sur la clientèle au premier semestre 2014 (en%) :



Source : CIH BANK

L'analyse de la structure des créances sur la clientèle de CIH BANK fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 85% sur la période 2011-2013.

La structure des créances sur la clientèle de CIH BANK est restée quasi inchangée sur la période 2011-2012 avec une légère baisse de la part des crédits immobiliers à 83,1% contre 85,7% en 2011.

En 2013, la part des crédits immobiliers est passé à 85,4% ainsi que celle des crédits à l'équipement qui a augmenté à 3,0% au dépend de la part des autres crédits qui baissent à 3,4%.

A fin juin 2014, la part des crédits immobiliers atteint 83,9% du total des créances sur la clientèle.

VII.3. Principaux produits commercialisés par CIH BANK

CIH BANK Propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par CIH BANK sont déclinés ci-après :

a) Crédits aux particuliers

- ISKANE Éducation, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI;
- ISKANE MADMOUNE FOGALOGUE d'un plafond maximum de 800 000 DH garanti par le fonds DAMANE ASSAKANE. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré;
- ISKANE MADMOUNE FOGARIM d'un plafond maximum de 200 000 DH garanti par le Fonds DAMANE ASSAKANE. Il concerne le financement de l'acquisition ou la construction de logements sociaux en faveur des ménages non salariés, à revenus modestes et irréguliers ;
- ISKANE ASTAFID, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante;
- ISKANE acquisition, construction ou aménagement, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée maximale de 25 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente;
- ISKANE TABDIL : Crédit relais sur 2 ans, octroyé dans l'attente de la vente du 1er logement .Quotité 110% du prix de vente Plafond 1 500 000 DH ;
- ISKANE EL HANA : crédit destiné au financement de l'acquisition de villas économiques sur 25 ans, plafond 1 000 000 DH, quotité 110% du prix de vente;
- ISKANE RAHA : financement de l'acquisition de terrain et de la construction ; 100% du cout global du projet; plafond 1 500 000 DH;
- CREDIT SALAM : financement de la construction ou acquisition d'un logement au Maroc en faveur de clients étrangers non-résidents sous réserve de l'apport en devises de 30%., Plafond, 1 500 000 DH, durée 15 ans ;
- ISKANE ARD : Financement de l'acquisition d'un terrain en zone urbaine plafond : 1 500 000 DH sur 07 ans.

b) Crédits aux professionnels

- AVANCE PRO : Facilité de caisse d'une année renouvelable octroyée à la clientèle professionnelle de CIH BANK;
- TAJHIZ PRO : Pour le réaménagement ou la réfection de local professionnel, l'acquisition de matériel ou d'équipements pour l'activité pro. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et durée de remboursement allant jusqu'à 5 ans ;
- ISTIQRAR PRO : crédit d'investissement d'un plafond de 1 500 000 dirhams destiné au financement de l'acquisition d'un local professionnel. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et à une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- Fonds de commerce PRO PRO : crédit d'un plafond de 1 500 000 dirhams destiné au financement de l'acquisition d'un fonds de commerce. Financement allant jusqu'à 100% du montant de l'investissement et à une durée de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans.
- CIH LEASE : une formule de leasing (avec option d'achat), en partenariat avec Maroc Leasing, pour l'acquisition de tous les biens meubles et immeubles à usage professionnel.
- CREDIASSUR : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires.

c) Crédits aux entreprises

- Crédits destinées à la clientèle entreprises qui recouvrent les domaines suivants :
 - *FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION* dont notamment la facilité de caisse, découvert, escompte de papier commercial, crédit spot, avances sur Créances Nées sur l'Etranger et les financements en devises des importations ;
 - *FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS* en crédit moyen et long terme et crédits bail ou leasing en partenariat avec Maroc Leasing ;
 - *CREDITS PAR SIGNATURE* dont notamment : les cautions administratives (cautions provisoire, caution définitive, caution pour restitution d'acompte, caution de retenue de garantie), les cautions en douane (crédit d'enlèvement, obligation cautionnée et admission temporaire) ainsi que la lettre de garantie, l'aval et divers cautions.
 - *OPERATIONS A L'INTERNATIONAL* dont notamment : les crédits documentaires, les Lettre de crédit stand by et les cautions émises avec la contre garantie d'une banque étrangère.
- Les crédits à la promotion immobilière notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location :
 - *OPERATION PRET VIABILITE DE TERRAIN (OPVT)* : Crédit pour la viabilité d'un terrain, immatriculé à la Conservation Foncière, implanté à l'intérieur du périmètre urbain sous forme d'un lotissement destiné à la vente ou à l'édification de constructions.
 - *OPERATION PREFINANCEMENT (OPF)* : Crédit pour la construction de tout projet destiné à la vente en copropriété (programme de construction comportant au moins deux logements) ;
 - *OPERATION PREFINANCEMENT DU LOCATIF (OPL)* : Crédit destiné au financement de la construction de tout projet immobilier destiné à la location.

d) Crédits à la consommation

- CREDIT AUTO CLASSIQUE : financement de l'acquisition d'une voiture neuve sans ou avec apport ;

- CREDIT AUTO LOA : financement de l'acquisition d'une voiture neuve et qui se décline en deux formules financement total ou partiel ;
- CREDIT MADMOUN CHAMIL : Crédit à la consommation, couvrant les dépenses liées à l'acquisition d'un logement principal ayant été financé dans le cadre du crédit ISKANE MADMOUNE ;
- AVANCE EXPRESS : facilité de caisse octroyée à la clientèle domiciliaire son salaire à CIH BANK;
- CREDILIBRE : formule de crédit destinée au financement des besoins courants de consommation sans production de pièces justificatives;
- CREDIT TAMADROUSS : une formule réservée au financement des dépenses scolaires;
- Crédit TARFIH : une formule de crédit réservée au financement des vacances ;
- AVANCE TITRE : autorisation d'avance en compte dans l'attente de la mise en place d'un Crédilibre, pour le financement d'une opération d'achat de titres en bourse ;
- CREDITITRE : formule de crédit amortissable réservée au financement d'achat de titres en bourse ;
- CREDINET EDUCATION : financement de l'acquisition d'un ordinateur portable accompagné d'un abonnement à Internet. Crédit octroyé aux enseignants adhérents à la fondation Mohamed VI.

e) Epargne et placement

- PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE destiné à tous les particuliers Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles ;
- COMPTE SUR CARNET : compte d'épargne rémunéré à vue avec un plafond de retrait déplacé hebdomadaire de 2000 dhs ;
- COMPTE A TERME : compte d'épargne bloquée et rémunérée. la somme versée doit être au minimum égale à 20.000dhs. la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- BONS DE CAISSE : titres transmissibles, nominatifs ou au porteur, représentatifs d'une somme d'argent bloquée et rémunérée pour une période déterminée. la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- OPCVM : composés de SICAV & FCP ;
- ACTIONS : Titre représentant la propriété d'une fraction du capital d'une société ;
- OBLIGATIONS et TCN : Titre représentant un droit de créance détenu par un porteur sur une entreprise ou sur l'état qui a recouru au lancement d'un emprunt remboursable sur une longue durée.

f) Bancassurance et assistance

- ASSURANCE HOMME CLE : garantit le paiement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive d'une personne indispensable qui joue un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'Entreprise.
- ASSUR PRO : assurance multirisque professionnelle qui propose une combinaison de garanties permettant une couverture complète tant pour les biens professionnels que pour les responsabilités de l'assuré :
 - *La couverture des biens meubles et immeubles professionnels (local professionnel, mobilier, le matériel nécessaire à l'exercice de la profession....) ;*

- *La garantie de la responsabilité de l'Assuré à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au fait de l'exercice de son activité professionnelle. (RC d'exploitation) ;*
- *La garantie de la responsabilité des « Professionnels de la santé », à raison des dommages corporels et matériels causés aux patients suite aux fautes commises au cours de l'exécution d'un acte professionnel relevant de leur spécialité. (RC professionnelle) ;*
- *La prise en charge des frais engagés suite à un sinistre.*
- Avenir HIMAYA : Assure la sécurité de vos moyens de paiement et vous garantit le :
 - *Remboursement des débits constatés sur le compte après utilisation frauduleuse effectuée avant la mise en opposition, en cas de perte ou vol de moyens de paiement, et ce, dans la limite de l'option choisie ;*
 - *Remboursement des frais de reconstitution des papiers personnels perdus ou volés (CIN, Passeport, Permis, ...) ;*
 - *Remboursement, suite au vol par agression, des espèces retirées à l'aide de moyens de paiement aux guichets bancaires ;*
 - *Remboursement des frais de remplacement des clés, clés de coffre, serrurerie.*
- Avenir COMPTE et Avenir COMPTE PRO : Un contrat d'Assurance qui garantit le paiement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, et ce dans la limite du maximum prévu dans l'option choisie par le souscripteur ;
- Avenir EDUCATION : Un contrat qui permet la constitution progressive d'une épargne par capitalisation destinée :
 - *Au financement des études supérieures d'un enfant ;*
 - *A faciliter l'entrée dans la vie active de l'enfant en le dotant d'un capital.*
- Avenir RETRAITE : Un contrat d'Epargne Retraite par capitalisation qui permet de :
 - *Constituer progressivement une épargne pour préparer sa retraite ;*
 - *Maintenir son niveau de vie après le départ en retraite.*
- Avenir HABITATION : assurance conçue pour offrir une couverture globale à l'habitation, contre les nombreux risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle permet de :
 - *Bénéficier d'une assurance responsabilité civile qui protège ainsi le souscripteur ainsi que ses proches contre les responsabilités liées à la famille ou liées à l'occupation des lieux ;*
 - *Garantir aussi les bijoux et objets précieux à hauteur de 40% de la valeur du mobilier ;*
 - *Garantir le bien jusqu'à hauteur de 5 000 000 de dirhams en fonction de l'option choisie*
- Avenir PREVOYANCE : Garantit le versement d'un capital en cas de décès quelle qu'en soit la cause ou en cas d'invalidité absolue et définitive résultant d'une maladie ou d'un accident atteignant l'assuré pendant la période de validité du contrat
- Avenir SANTE : Une Assurance qui garantit le paiement des indemnités journalières en cas d'hospitalisation de l'assuré, par suite de maladie ou d'accident, survenus pendant la période de validité du contrat de souscription
- CIH ETUDIANTS EXPATRIES : Garantit par ISAAF assistance, le pack accordé aux étudiants marocains poursuivant leurs études hors du Maroc, leur garantit, à l'étranger, une assistance en cas de force majeure. Il leur permet de :
 - *Etre assistés à l'étranger et pendant leurs vacances scolaires au Maroc ;*

- *Bénéficiaire des prestations d'assistance quel que soit le pays où ils poursuivent leurs études.*
- Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (Isâaf et Isâaf plus) et un aux MRE (Isâaf MRE).

g) Monétique

- CARTE SAYIDATI : la première carte multiservices et internationale, dédiée spécialement pour les femmes. C'est une carte Mastercard à puce sécurisée par un code confidentiel, aussi bien pour les retraits que pour les paiements ;
- CARTE E-SHOPPING : carte internationale, prépayée destinée uniquement aux paiements sur internet sur sites marchands internationaux autorisés plafonnée à la dotation autorisée par l'office des changes pour les paiements sur sites étrangers qui est de 10 000 dhs/an et par CIN ;
- CARTE GOLD : carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI au Maroc. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 15000 DH. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme la commande de chéquier au niveau des GAB CIH BANK et la modification du code confidentiel au niveau des GAB CIH BANK ;
- CARTE SAPHYR : carte de retrait et de paiement valable aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, cette carte est destinée aux clients personnes physiques résidentes ou non résidentes titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles ou bénéficiaires de dotation en devises de voyage d'affaires accordée par l'office des changes dans le cadre d'une autorisation générale ou particulière ;
- CARTE AL MOUSSAFIR : carte internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger et en zone offshore, délivrée à toute personne cliente de CIH BANK titulaire d'un compte chèque ordinaire, marocaine ou étrangère résidant au Maroc, MRE ou membre de la famille d'un client CIH BANK mais non client de CIH BANK. La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ;
- CARTE BINATNA : carte monétique prépayée et rechargeable qui permet de disposer de son argent sans être nécessairement titulaire d'un compte bancaire CIH BANK, c'est une carte CMI de retrait et de paiement, elle est délivrée à toute personne majeure cliente ou non de CIH BANK. Binatna permet de recevoir directement de l'argent soit par virement, versement ou à partir d'un GAB ;
- CARTE O'JOUR: carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH BANK. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions) ;
- CARTE VISA CLASSIC: carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH ;
- CARTE VISA ELECTRON: carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH ;
- CARTE ESSENTIEL : carte sécurisée de retrait et de paiement utilisable sur tout le territoire marocain à travers les réseaux affiliés au système du Centre Monétique Interbancaire (CMI).
- CARTE MASTERCARD DIGITALIS : Carte à puce multiservices et internationale, sécurisée par un code confidentiel, aussi bien pour les retraits que pour les paiements ;
- CARTE SILA : carte monétique prépayée, de retrait et de paiement, utilisable uniquement au Maroc, c'est une carte VISA rechargeable émise par CIH BANK pour recevoir de l'argent via le transfert de carte à carte, elle est délivrée à toute personne recevant des transferts de la

France de MRE bénéficiant d'une carte TERANGA ou d'une carte de transfert des Caisses d'Epargne.

h) Banque à distance

CIH BANK met à la disposition de sa clientèle plusieurs solutions de banque à distance permettant d'accéder à ses comptes 24 h/24 et 7j/7 et de réaliser toutes les opérations souhaitées où qu'elle soit :

- CIH ON LINE : un service gratuit, simple, rapide et sécurisé disponible 24h/24 et 7j/7, donnant accès à de nombreux produits et services bancaires en ligne : virements en ligne, recharge de cartes, gestion des bénéficiaires de virements et de cartes à recharger, opérations sur cartes bancaires (opposition, désactivation et activation), visualisation des images des documents (chèques, LCN, ...) ;
- CIH MOBILE : application qui permet un accès simple et rapide aux principales informations et opérations bancaires du client CIH BANK depuis Smartphone ou Tablette : accès au solde du compte et au relevé des dernières opérations, accès au Relevé d'identité bancaire et suivi des prêts à la consommation et/ou immobiliers ;
- ALLO HSABI : un service de messagerie vocale pratique et disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet de consulter les 10 dernières opérations de débit et crédit, de consulter les cotations (cours boursiers), la valeur du portefeuille et l'encours des prêts, d'effectuer des simulations de crédit en ligne ainsi que d'être alerté en cas d'impayés concernant un prêt ;
- MOBI HSABI : un service de banque à distance qui permet de recevoir sur mobile, chaque semaine, le solde des comptes via SMS ;
- MyCIH : application gratuite, simple et pratique permettant de rester en contact avec la banque et d'accéder à toutes ses fonctionnalités, aussi bien pour les clients CIH BANK que pour les non clients : Géolocaliser l'agence CIH BANK de son choix et visualisez ses coordonnées, Géolocaliser le GAB CIH BANK de son choix en consultant ses coordonnées, son état (fonctionnel ou non, approvisionné ou non) et s'il est multifonctionnel, Effectuer des simulations de crédit immobilier, de crédit à la consommation et de PEL, consulter les horaires des trains, des vols et horaires de cinéma, Géolocaliser et consulter les coordonnées des pharmacies, pharmacies de garde et stations-services les plus proches, accéder à tous les numéros utiles (agences CIH BANK, Service réclamation...)

VIII. CAPITAL HUMAIN

VIII.1. Effectif

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ainsi que sur le premier semestre 2014, ressort comme suit :

	2011	2012	2013	S1 2014
Effectif	1 465	1 531	1 569	1 606

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, l'effectif de CIH BANK s'établit à 1 606 personnes contre 1 569 personnes en 2013 soit une progression de 2,4%.

La structure de l'effectif au 30 juin 2014 est décrite dans le tableau suivant :

Tranche d'âge	PERMANENTS								Total
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Employés		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Age≤35 ans	-	-	178	148	134	77	-	-	537
35 ans≤Age≤45 ans	9	2	180	134	75	12	-	-	412
45 ans<Age≤55ans	19	3	296	146	87	33	-	-	584
Age≥55 ans	10	-	35	18	9	1	-	-	73
<u>SOUS - TOTAL</u>	38	5	689	446	305	123	-	-	
<u>TOTAL</u>	43		1135		428		-		1 606

Source : CIH BANK

La pyramide d'âge de CIH BANK est marquée par un âge inférieur à 55 ans. Par ailleurs l'effectif de CIH BANK est caractérisé par une dominance du personnel cadre avec une part de 71%.

VIII.2. Stratégie des Ressources Humaines

CIH BANK met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

Ainsi, une nouvelle vision RH a été mise en œuvre pour une gestion proactive des ressources humaines de la Banque constituant une de ses principales richesses.

Pour ce faire, la Direction Ressources Humaines a été érigée en Pôle Capital Humain directement rattaché à la Présidence et s'est dotée de moyens organisationnels appropriés pour amorcer des chantiers de restructuration touchant les volets de gestion au quotidien, de refonte des process et de vision stratégique pour favoriser le développement et l'épanouissement du capital Humain.

Parmi les chantiers prioritaires lancés figurent des projets constituant des leviers pour bâtir un environnement professionnel basé sur l'équité, le mérite, la reconnaissance de la performance individuelle et collective et la motivation.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, CIH BANK a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

Système de management

Le système de management pratiqué au sein de la banque est celui baptisé « Management par Objectifs », connu pour son efficacité de par le monde. Ce modèle consiste à fixer des objectifs en début d'année pour chaque collaborateur avec une mise au point en fin d'année. Cette mise au point se fait lors d'un entretien d'appréciation entre le manager et son collaborateur à l'aide d'une fiche dans laquelle sont indiqués les taux de réalisation des objectifs de l'année écoulée, les appréciations sur les compétences, les objectifs de l'année à venir et les souhaits des collaborateurs. Laquelle fiche est signée par l'apprécié et les appréciateurs n+1 et n+2.

Système d'information des ressources humaines – SI RH

La Gestion des Ressources Humaines au sein de la Banque est assurée à l'aide du système d'information « HR ACCESS – version 9 » qui couvre l'ensemble des volets de la GRH : administratif, rémunération, recrutement, social, formation et gestion des compétences. Ce système est ouvert au collaborateur et au manager à travers la mise en place de l'« Espace RH ». Le premier pour consulter et suivre sa situation administrative et soumettre ses demandes à sa hiérarchie (ex : congé), le deuxième, à savoir le manager, pour manager son équipe et statuer sur les demandes des collaborateurs.

Formation

La formation continue constitue un outil de management et de développement de ses ressources humaines en terme de compétences et de qualification. CIH BANK a créé un Institut de Formation rattaché au Pôle Capital Humain, qui a pour mission de piloter et concevoir des formations adaptées aux attentes et aux besoins des métiers et de nos collaborateurs. Par ailleurs, CIH BANK prend en charge des formations diplômantes au profit de ses collaborateurs notamment, le Brevet Bancaire et l'ITB.

VIII.3. Politique sociale

Gestion des ressources humaines

Dans un objectif de mise en conformité avec le nouveau code de travail, la banque a adhéré à la mise en place effective du Comité d'Entreprise en tant qu'espace de dialogue, d'échange, de concertation et de participation des différentes parties prenantes, et ce, pour plus de démocratie sociale. De même, et dans un esprit de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise, le Comité de Sécurité et d'Hygiène a été instauré.

Soucieux du bien être de son personnel, CIH BANK table pour les années à venir sur le perfectionnement de ses prestations médicales par un meilleur encadrement (recrutement d'autres médecins du travail et d'infirmiers, médecine de proximité...).

Pour ce faire, Une politique sociale a été mise en place, plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités via une large diversification et amélioration de l'offre sur le plan des prestations sociales et un perfectionnement progressif en matière de médecine du travail.

Développement des ressources humaines

Plusieurs chantiers ont été mis en œuvre, les plus importants concernent :

- L'optimisation des Ressources par une politique de redéploiement des effectifs en interne promouvant la mobilité pour doter les nouvelles structures et pour une meilleure adéquation poste/profil ;
- La refonte du système de rémunération avec une nouvelle politique de rémunération fixe visant à instaurer plus d'équité via une réduction progressive des écarts ;
- La mise en place d'un nouveau système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant d'une part un développement des collaborateurs (compétences, formation, mobilité, ...) et d'autre part une rémunération variable désormais octroyée au mérite ;
- La construction de dispositifs RH harmonieux constituant une base pour la mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique (nomenclature des métiers, fiches de poste, référentiel de compétences, plan de relève,...) ;
- Une nouvelle approche de Recrutement ciblée visant un renforcement sélectif des compétences clés de la Banque couplé avec un recrutement par le bas pour les postes au niveau du réseau créant ainsi plus de dynamique et de promotion en interne ;
- Une Politique de formation dont la clé de succès réside à faire face et à anticiper les défis de la croissance et la multiplicité des métiers ;
- Une montée en puissance du SI RH ralliant fiabilité, rapidité et optimisation du temps de travail pour plus de proactivité vis-à-vis des collaborateurs.

IX. POLITIQUE DE CONFORMITÉ

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant de la Direction Générale. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes. Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Le système de contrôle interne de CIH BANK comprend 3 niveaux, à savoir :

Contrôle de 1er niveau consistant dans :

- La Surveillance Permanente ou l'autocontrôle : Ce système de contrôle consiste, en plus des contrôles au fil de l'eau prévus par les notes de procédures, en la réalisation périodique de certaines vérifications effectuées par les opérationnels et leurs hiérarchies au niveau des agences et des entités du siège. Il vise à garantir la régularité et la sécurité des opérations qu'ils réalisent ;
- Les contrôles inter-entités effectués par les entités de back-office et consistent en des vérifications opérées lors des phases initiation ou exécution, et ce avant la prise de décision.

Contrôle de 2ème niveau qui comprend :

- Le contrôle de la conformité réglementaire, assuré par le Pôle Conformité ;
- Le contrôle des Engagements, assuré par la Direction des engagements ;
- La maîtrise et la surveillance des risques bâlois assurée par la Direction des Risques ;
- Le contrôle de la fiabilité et l'exhaustivité des données comptables et financières assuré par la Direction de la Comptabilité ;
- Le contrôle de la sécurité informatique, assuré par le RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations).

Le 3ème niveau de contrôle incombe à la Direction de l'Audit Interne qui s'assure de la cohérence d'ensemble et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Ce dispositif peut être schématisé comme suit :

Nature des contrôles		Niveaux	Acteurs	Objet
Contrôle Permanent	Contrôle au fil de l'eau	1 ^{er} niveau	Opérationnels Hiérarchie Back-office RSSI	Autocontrôle Contrôle hiérarchique Contrôle inter-entités Risques informatiques
	Contrôle Indépendant	2 ^{ème} niveau	Engagements Comptabilité Conformité Risques	Risque Crédit Risques comptables et budgétaires Risque de non-conformité Risques bâlois
Contrôle Périodique		3 ^{ème} niveau	Audit interne	Cohérence et efficacité d'ensemble

Source : CIH BANK

X. MOYENS INFORMATIQUES ET TECHNIQUES DE CIH BANK

X.1. Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2011-S1 2014 ressort comme suit ;

	2011	2012	2013	S1 2014
Nombre d'agences	200	220	229	233

Source : CIH BANK

Pour assurer le développement du réseau de CIH BANK, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Aussi, le réseau de CIH BANK compte 233 agences à fin juin 2014 contre 229 agences en 2013 et 220 agences en 2012.

X.2. Moyens techniques et informatiques

CIH BANK actuellement dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information de CIH BANK est composé d'un mixte de briques applicatives progiciels standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Dans sa conception, le SI de CIH BANK est entièrement tourné vers le client mais reste un système décentralisé et Off Line.

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, la banque a lancé un plan informatique fin 2009, qui tient compte des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;
- Mettre à niveau le socle Informatique actuel ;
- Assurer la conformité réglementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

L'actualisation du plan informatique a été réalisée fin 2011. Elle a abouti à une nouvelle vague de projets structurants. Parmi eux, l'automatisation de la décision, qui a été lancée en mars 2012. Ce système permet d'automatiser et de sécuriser la gestion des dépassements sur les comptes de la clientèle par niveau de pouvoir. Il s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle grille de pouvoir de dépassement. Les autres chantiers concernent la connaissance du client et l'industrialisation du recouvrement.

Aussi, un ensemble de projets structurants ont été menés, et à ce jour, la banque a :

- Mis en œuvre un nouveau progiciel comptable;
- Refondu son système de gestion des crédits;
- Mis en œuvre d'une position minute centrale.

En 2012, le projet de consolidation des infrastructures a été achevé. L'automate de production a été mis à niveau, ainsi que la messagerie (migration vers la technologie MPLS auprès des trois opérateurs). Le poste de travail VDI a été équipé d'une plate-forme de virtualisation. Enfin, l'infrastructure télécom du CSI a été renouvelée afin de renforcer la plateforme internet et sécurité.

En parallèle, le volet technique du Plan de Secours Informatique a été finalisé. De nombreux tests unitaires ont été réalisés afin de valider les différentes solutions de secours.

Sur le plan infrastructure, la banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de modernisation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ces deux Data Center vient d'être récemment achevé. Dans le cadre de l'actualisation du plan, de nouveaux projets d'infrastructure ont été initiés.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les

règles de l'art par des FireWalls et des DMZ avec une mise à niveau récente de ces équipements.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, CIH BANK entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

Applications informatiques de gestion du risque bancaire et de conformité

Dans le cadre du renforcement de son système d'information, CIH BANK a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques. Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel déployé permet à CIH BANK de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre induite pour la banque. Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

Concernant les risques opérationnels, CIH BANK a déployé un progiciel de renommée qui prend en compte tous les processus de gestion de ces risques (Collecte des incidents, Collecte des Indicateurs de risque, Evaluation prospective des risques opérationnel, Gérer et post – évaluer les dispositifs de gestion des Risques (DMR)...).

Pour le volet de la Lutte Anti Blanchiment, et conformément à la réglementation en vigueur, CIH BANK s'est doté d'un outil informatique (progiciel de filtrage et de profilage) et des procédures adéquates.

XI. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

XI.1. Nouveau mode opérationnel

Le plan de développement de CIH BANK est marqué par une nouvelle stratégie de la banque entamée en 2010 avec un nouveau modèle opérationnel.

En effet, la nouvelle stratégie vise à faire de CIH BANK une banque universelle qui exerce tous les métiers avec une offre bancaire complète.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation a été mise en place en janvier 2010 à travers :

- La réorganisation de l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque des particuliers et professionnels, Banque de l'immobilier et Banque de l'Entreprise ;
- La réorganisation de l'activité du recouvrement qui a été scindée en deux entités : Pôle affaires spéciales, Pôle recouvrement amiable et contentieux.
- La professionnalisation du métier lié à la liquidation des biens hors exploitation acquis dans le cadre de l'activité du recouvrement
- Le renforcement de la ligne métier risques ;
- L'instauration des fonctions du middle office afin d'améliorer la qualité de service destinée aux clients

- Le regroupement des fonctions de back office.

XI.2. Nouveau plan informatique

La redéfinition d'un nouveau plan informatique avec une nouvelle inflexion avec pour objectif une consolidation du SI existant dans une optique de répondre aux besoins commerciaux : proposer le même niveau de prestations que la concurrence en terme de produits avec une meilleure qualité de service.

Ainsi plusieurs projets ont été réalisés, à savoir :

- Le système d'information comptable
- La refonte de l'usine de crédit
- Le déploiement de la position client en temps réel
- L'optimisation des outils liés à la monétique
- Le déploiement du lot du poste agence avec la partie entrée en relation
- Le déploiement d'un nouvel outil pour l'activité internationale
- Le déploiement de la stratégie multi-canal avec une logique différente de ce qui existe sur la place avec un site transactionnel et une application mobile à la pointe de la technologie.

Toutes ces réalisations ont été accompagnées d'un reengineering des process qui a été opéré mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources. La mise en œuvre du nouveau système Nov@bank s'inscrit dans cette démarche car ses fonctionnalités permettent d'atteindre cet objectif.

Cette démarche a été couronné de la certification et en même temps de deux activité : activité monétique et activité crédit. A ceci s'ajoute la suppression de la notion des opérations déplacées où le client d'une agence est un client de tout le réseau de la banque. Ceci dénote la volonté de la banque de s'inscrire dans une démarche de qualité avec un service différencié.

XI.3. Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

XI.4. Développement du réseau bancaire

Le développement du réseau s'est poursuivi à travers différentes villes du royaume : 30 nouvelles agences ont été ouvertes en 2011, 20 en 2012, 9 en 2013 et 4 lors du premier semestre 2014.

XI.5. Une politique qualité déployée au quotidien

Le dispositif mis en place vise à promouvoir une culture qualité orientée client, visant la satisfaction des clients dans les conditions optimales d'efficacité et de coûts :

- Faire de l'écoute client le principal vecteur d'amélioration de la qualité du service rendu et d'anticipation sur les attentes de la clientèle ;
- Faire de la satisfaction client le premier objectif de l'institution, en déployant tous les moyens à cette fin, et en instaurant les dispositifs pour la mesure du niveau de satisfaction ;

- Rechercher l'amélioration permanente des modes de fonctionnement (maîtrise des processus, optimisation de l'efficacité commerciale, réduction des coûts...);
- Œuvrer pour l'implication des équipes dans la démarche qualité et la diffusion des bonnes pratiques.

La politique de qualité poursuivie s'articule autour de 3 axes :

- Gestion de la relation client ;
- Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle ;
- Amélioration et Référentiels Qualité.

a) Gestion de la relation client

- La prise en charge de toutes les réclamations de la clientèle qu'elle qu'en soit l'objet ou le canal de transmission, en veillant au respect des engagements de délais et de qualité de traitement par les unités traitantes ;
- La production périodique de reporting permettant le suivi de son activité et la mesure du progrès en matière de gestion des réclamations ;
- La production de toute information permettant d'aiguiller les priorités en matière d'amélioration de la qualité ;
- La mise en place d'un centre de relation clients, à même de gérer les interactions des clients avec la banque en dehors du canal agence ;
- La mise en place des outils pour une meilleure connaissance des clients et l'amélioration de l'image de la banque et de ses produits auprès des clients.

b) Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle :

- Promouvoir la culture de la qualité des données et de l'information autour du client comme base de performance commerciale et de renforcement de la qualité de la relation ;
- Mener les chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, et en assurer la fiabilité et la mise à jour ;
- Mettre en place un dispositif pour la pérennisation de la qualité des données ;
- Assurer la qualité du courrier clients en termes de délai d'acheminement, de taux de retour et de coûts du courrier.

c) Amélioration et Référentiels Qualité:

- Maîtrise de la qualité et de la satisfaction client via l'amélioration de la qualité de la relation, de la qualité du service, et de la qualité de l'offre industrielle;
- Construction d'un référentiel et des standards de qualité;
- Respect par toutes les structures de la banque des procédures et de la conformité aux normes de qualité.

d) Projet de Certification des Activités Crédits Amortissables et Monétique :

CIH BANK a lancé un vaste chantier visant à mettre en place un Système de Management de la Qualité selon la norme ISO 9001 version 2008, et ce pour les activités liées aux crédits Amortissables et à la monétique.

Ce projet d'envergure a pour objectif normer les process de traitement, conformément aux exigences de la norme internationale, des métiers concernés et surtout des attentes des clients, et conformément aux engagements de CIH BANK en la matière.

Ce projet baptisé IMTIAZE vient confirmer la volonté de la banque de placer le client au centre de ses préoccupations. Il s'agit de mettre en place un Système de Management de la Qualité (SMQ) guidé par les valeurs d'écoute, d'esprit d'équipe et de professionnalisme, avec pour objectif ultime la satisfaction client.

Pour réussir ce challenge, la politique qualité s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Améliorer la qualité de la Relation clients par une écoute active et une recherche permanente de la satisfaction de nos clients ;
- Renforcer la culture client, les compétences et l'expertise de nos collaborateurs;
- Mettre en œuvre des solutions adaptées pour améliorer les systèmes, les processus et les traitements.

En date du 8 juillet, « CIH-BANK » a passé avec succès l'audit de certification de ses deux activités Monétique et Crédits amortissable au logement. Par cette réalisation, « CIH-BANK » s'inscrit comme la première banque marocaine à certifier deux activités à la fois, selon la norme ISO 9001 version 2008.

Une autre particularité de la certification obtenue, consiste dans le fait que les deux activités certifiées ont été couvertes de bout en bout. Cette certification délivrée par Bureau Veritas, vient couronner un projet de construction d'un système de management de la qualité qui a duré près de deux ans et demi. CIH-BANK a donné ainsi la preuve que son système de management de la qualité est conforme aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008, et que la recherche permanente de la satisfaction de ses clients est au centre de ses préoccupations majeures.

XI.6. Politique d'investissement et de partenariat

Dans le but de permettre à CIH BANK de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement à travers son plan stratégique élaboré pour la période 2014-2016. Plusieurs actions ont été réalisées dont notamment :

- L'ouverture de 81 agences durant la période 2010-S1 2014 ;
- Le reengineering des process mettant le client au centre des processus et la mise en place du nouveau système agence Nov@bank permettant de décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;
- La refonte du système d'information en vue de sa mise à niveau ;
- La prise de participation dans le capital social des sociétés SOFAC (à hauteur de 46,21%) et MAROC LEASING (à hauteur de 34,00%) par l'acquisition des parts détenues par la CDG. Cette prise de participation revêt un caractère stratégique et s'intègre dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine des financements des activités spécialisées avec une proximité en matière de synergie avec l'activité de la banque ;
- Le lancement d'un partenariat de gestion pour compte avec SOFAC traduisant la volonté de la banque d'exploiter les synergies avec cette filiale (troisième trimestre 2013).

Le plan de développement sera accompagné et soutenu par une politique d'investissement et de partenariat assurant sa mise en œuvre dont les principaux axes :

- Poursuite du développement du réseau avec un objectif de 20 nouvelles agences par an ;
- Développement de la banque digitale avec un nouveau dispositif multi canal ;
- Développement du Lot 2 de Nov@Bank avec un système agence couvrant l'ensemble des opérations Front To Back ;
- Poursuite de la diversification de l'activité avec de nouveaux supports/outils destinés aux activités : Corporate, professionnels et international ;

Poursuite du programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients.

PARTIE V.

SITUATION FINANCIERE DE CIH BANK

Avertissement :

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CIH BANK sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos au 31 décembre 2011, 2012, 2013, S1 2013 et S1 2014.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2011, 2012, 2013 et au 30 juin 2013 et 30 juin 2014 ont été revus par les commissaires aux comptes.

I. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2011-2012

I.1. Périmètre de consolidation

Courant 2012, l'offre publique d'achat obligatoire (OPA) menée a permis d'acquérir 13,6% supplémentaire de SOFAC et SOFASSUR portant la participation de CIH BANK à 59,8%. Ceci a pour résultat le changement de l'approche de consolidation de cette filiale en intégration globale comparativement à une mise en équivalence en 2011.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH BANK comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-11		déc-12		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH BANK	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	46,2%	46,2%	59,8%	59,8%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	46,2%	46,2%	59,8%	59,8%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH BANK

I.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2011	2012	Var
Intérêts et produits assimilés	1 956 923	2 244 627	14,7%
Intérêts et charges assimilées	777 562	905 595	16,5%
MARGE D'INTERET	1 179 361	1 339 031	13,5%
Commissions (produits)	146 068	188 954	29,4%
Commissions (charges)	15 211	21 041	38,3%
MARGE SUR COMMISSIONS	130 857	167 913	28,3%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		12	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 158	5 233	-75,3%
Produits des autres activités	86 120	99 448	15,5%
Charges des autres activités	99 195	60 397	-39,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 318 301	1 551 240	17,7%
Charges générales d'exploitation	707 408	831 255	17,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	50 796	95 814	88,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	560 098	624 171	11,4%
Coût du risque	83 045	126 587	52,4%
RESULTATS D'EXPLOITATION	477 052	497 584	4,3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29 831	32 599	9,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	57 541	148 577	>100%
RESULTAT AVANT IMPÔT	564 424	678 760	20,3%
Impôt sur les résultats	196 083	187 105	-4,6%
RESULTAT NET	368 341	491 655	33,5%
Intérêts minoritaires	0	4 296	>100%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	368 341	487 358	32,3%

Source : CIH BANK

a. Produit net bancaire

En Kdh	2011	2012	Var
Intérêts et produits assimilés	1 956 923	2 244 627	14,7%
Intérêts et charges assimilées	777 562	905 595	16,5%
MARGE D'INTERET	1 179 361	1 339 032	13,5%
Commissions (produits)	146 068	188 954	29,4%
Commissions (charges)	15 211	21 041	38,3%
MARGE SUR COMMISSIONS	130 857	167 913	28,3%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		12	>100%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 158	5 233	-75,3%
Produits des autres activités	86 120	99 448	15,5%
Charges des autres activités	99 195	60 397	-39,1%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 318 301	1 551 240	17,7%

Source : CIH BANK

Au titre de l'exercice 2012, le PNB consolidé du groupe CIH affiche une progression de 17,7% à 1 551,2 Mdh. Cette évolution recouvre :

- Une augmentation de 13,5% à 1 339 Mdh de la marge d'intérêt ;
- Un accroissement de 28,3% à 167,9 Mdh de la marge sur commissions ;
- Une évolution des produits des autres activités de 15,5% à 99,4 Mdh.

L'évolution du PNB est expliquée principalement par l'intégration globale des comptes SOFAC au titre de l'exercice 2012 contre une mise en équivalence en 2011 (impact PNB SOFAC 2012 de 139 Mdh), ainsi que par la hausse du volume d'affaire de CIH BANK avec l'augmentation de l'encours des crédits sains.

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2011	2012	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	1 318 301	1 551 240	17,7%
Charges générales d'exploitation	707 408	831 255	17,5%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	50 796	95 814	88,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	560 098	624 171	11,4%
Coefficient d'exploitation	53,6%	53,6%	26,4%

Source : CIH BANK

Au terme de 2012, le résultat brut d'exploitation ressort en hausse de 11,4% à 624,2 Mdh comparativement à 560,1 Mdh en 2011.

Pour leur part, les charges générales d'exploitation progressent de 17,5% à 831 Mdh en 2012 contre 707 Mdh en 2011 principalement suite à l'intégration globale de SOFAC avec le changement de méthode de consolidation en 2012 (intégration global vs mise en équivalence en 2011). L'impact de cette intégration est de 123 MDH.

Le coefficient d'exploitation ressort à 53,6% en 2012 au même niveau qu'en 2011.

c. Coût du risque

En Kdh	2011	2012	Var
Dotations aux provisions (1)	454 980	435 795	-4,1%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	441 894	420 043	-4,7%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	7 570	>100%
Provisions pour risques et charges	13 087	8 182	-37,6%
Reprise de provisions (2)	775 426	519 518	-33%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	724 955	492 139	-32%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	1 117	0	>-100%
Reprise de Provisions pour risques et charges	49 354	27 380	-44,9%
Variation des provisions (1) – (2)	-320 446	-83 723	>100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	480 257	272 473	-43,3%
Récupération sur prêts et créances amorties	-76 765	-62 163	18,4%
Coût du risque	83 045	126 587	52,4%

Source : CIH BANK

Le coût du risque enregistre un accroissement de 52,4% à 126,5 Mdh en 2012 comparativement à 83,0 Mdh en 2011. L'intégration de SOFAC a pesé pour 10,8 Mdh en coût de risque suite au nouveau changement de périmètre.

L'augmentation du coût du risque hors impact SOFAC est due au recul des reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances, liées aux opérations de radiation des créances en souffrance en 2011.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2011	2012	Var
Créances en souffrance (bruts)	2 840 327	3 321 124	16,9%
Taux de créances en souffrance (*)	9,7%	10,5%	0,8 pts
Taux de couverture (**)	47,4%	61,7%	14,3 pts

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle

(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH BANK

Le taux de couverture de l'exercice 2012 a augmenté de 14,3 pts atteignant ainsi 61,7% contre 47,4% en 2011. Cette hausse est justifiée par l'augmentation de 16,9% des créances en souffrances sur l'exercice 2012 dont 407 Mdh de créances en souffrance de SOFAC suite au nouveau changement de périmètre.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2011	2012	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	560 098	624 171	11,4%
Coût du risque	83 045	126 587	52,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	477 052	497 584	4,3%

Source : CIH BANK

Le résultat d'exploitation s'établit à 497,58 Mdh à fin décembre 2012, contre 477,05 Mdh en 2011 affichant un accroissement de 20 Mdh à 4,3% qui résulte essentiellement de l'effet combiné de la progression de 11,4% du résultat brute d'exploitation ainsi que la variation à la hausse de 52,4% du coût du risque.

e. Résultat net

En Kdh	2011	2012	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	477 052	497 584	4,3%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29 831	32 599	9,3%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	57 541	148 577	>100%
RESULTAT AVANT IMPÔT	564 424	678 760	20,3%
Impôt sur les résultats	196 083	187 105	-4,6%
RESULTAT NET CONSOLIDE	368 341	491 655	33,5%
Intérêts minoritaires	0	4 296	>100%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	368 341	487 358	32,3%

Source : CIH BANK

Au terme de l'exercice 2012, le résultat net consolidé du groupe CIH BANK progresse de 33,5% à 491,6 millions de dirhams comparativement à 368,3 Mdh en 2011. Cette progression couvre :

- La progression de résultat d'exploitation en 2012 ;
- La hausse du poste gains ou pertes nets sur autres actifs qui passe de 57,5 Mdh en 2011 à 148,5 Mdh en 2012. Cette progression provient essentiellement de la constatation de produits non courants suite à la mise en place du protocole d'accord conclu en décembre 2012 entre la banque et le Ministère de l'Economie et des Finances, relatif à l'assainissement des dossiers en souffrance.
- La variation positive de 9,3% de la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence.

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2011	2012	Var
ROE	8,4%	10,8%	+2,4 pts
ROA	1,1%	1,2%	+0,1 pts

Source : CIH BANK - Sur base annuelle

Au terme de l'exercice 2012, le ROE s'est amélioré pour s'établir à 10,8% contre 8,4% en 2011. Cette progression résulte essentiellement de la hausse de 32,3% du résultat net en 2012.

Le ROA progresse de 0,1 points de pourcentage en 2012 et s'établit à 1,2% et ce suite à l'effet conjugué de la croissance du total actifs de 16,0% et de la hausse du résultat net part du groupe de 32,3%.

I.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH BANK sur les exercices 2011 et 2012 :

En Kdh	2011	2012	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 654 804	1 065 298	-35,6%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 276 818	3 471 907	52,5%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	300 281	139 449	-53,5%
Prêts et créances sur la clientèle	26 950 702	31 513 969	16,9%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0	100%
Actifs d'impôt exigible	75 658	253 198	>100%
Actifs d'impôt différé	5	18 631	>100%
Comptes de régularisation et autres actifs	470 769	546 991	16,19%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	471 937	549 375	16,4%
Immeubles de placement	518 163	502 165	-3,1%
Immobilisations corporelles	659 620	779 163	18,1%
Immobilisations incorporelles	79 041	120 528	52,5%
Ecarts d'acquisition	299 917	184 884	-38,4%
Total de l'Actif	33 757 714	39 145 559	15,9%

Source : CIH BANK

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2011	2012	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 654 804	1 065 298	-35,6%

Source : CIH BANK

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 35,6% en 2012 pour atteindre 1 065 Mdh contre 1 654 Mdh en 2011.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2011	2012	Var
Titres à revenus variables	23 346	21 518	-8,5%
Cotés	10 208	8 680	- 15,2%
Non cotés	13 138	12 838	-2,3%
Titres à revenus fixes	2 240 888	3 438 138	53,5%
Cotés	0	459	>100%
Non cotés	2 240 888	3 437 679	53,4%
Autres (parts OPCVM)	12 584	12 250	2,6%
Total	2 276 818	3 471 907	52,5%
<i>Dont gains et pertes latents</i>	<i>5 447</i>	<i>428</i>	<i>>-100%</i>
<i>Dont provisions pour dépréciation</i>	<i>203 544</i>	<i>202 879</i>	<i>0,1%</i>

Source : CIH BANK

Les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 3 472 Mdh contre 2 277 Mdh en 2011 soit une hausse de 52,5% suite à la souscription à de nouveaux Bons du Trésor pour un montant de 950 Mdh.

c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2011	2012	Var
A vue	300 283	139 466	53,6%
A terme	-	-	-
Total Brut	300 283	139 466	53,6%
Dépréciation	2	17	>100%
Total Net	300 281	139 449	53,6%

Source : CIH BANK

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits a enregistré une baisse passant de 300 Mdh en 2011 à seulement 139 Mdh en décembre 2012. Cette variation s'explique principalement par la baisse des créances à vue de l'ordre de 53,6%.

d. Créances sur la clientèle

En Kdh	2011	2012	Var
Crédits de trésorerie	842 624	1 576 416	87,1%
Crédits à la consommation	828 332	2 440 185	>100%
Crédits à l'équipement	804 655	696 007	-13,5%
Crédits immobiliers	23 131 065	23 779 122	2,8%
Autres	30 814	1 682 261	> 100%
Créances saines (A)	25 637 489	30 173 991	17,7%
Créances en souffrance (B)	2 840 327	3 321 124	16,9%
Provisions (C)	1 527 114	1 981 146	29,7%
Prêts et créances sur la clientèle	26 950 702	31 513 969	16,9%

Source : CIH BANK

Structure en %	2011	2012
Crédits de trésorerie	3%	5 %
Crédits à la consommation	3%	8 %
Crédits à l'équipement	3%	2 %
Crédits immobiliers	86%	75 %
Autres	5%	10 %
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH BANK

Au terme de l'année 2012, les créances sur la clientèle représente 31 513 Mdh. Un montant en hausse de 16,9% comparativement à l'exercice 2011. La raison de cette progression résulte de l'effet distribution de créances en 2012 ainsi que de l'intégration globale de la SOFAC.

Cette progression couvre :

- L'accroissement de 1 651 Mdh des autres crédits qui s'explique par l'intégration globale des autres crédit SOFAC pour un montant de 1 356 Mdh ainsi que les opérations de pensions reçues réalisées avec la clientèle de CIH BANK pour un montant de 300 Mdh;
- L'augmentation des crédits à la consommation de 194,6% qui atteignent 2 440 Mdh contre 828 en 2011 en raison de l'intégration de SOFAC dont l'encours de crédit à la consommation s'élève à 1 659 Mdh en 2012;
- L'évolution positive de l'encours des crédits à la trésorerie de l'ordre de 87,1% qui atteignent 1 576 Mdh contre 843 Mdh à fin 2011 ;
- L'évolution positive de 2,8% des crédits immobiliers qui s'établissent à 23 779 Mdh contre 23 131 à fin décembre 2011 et de ce à l'image du secteur bancaire, qui marque une décélération en 2012. Cette évolution est le résultat combiné de la hausse des crédits accordés aux particuliers pour le financement de l'habitat social et du recul des crédits octroyés aux promoteurs immobiliers au vu de la montée du risque de contrepartie enregistrée par certaines banques au niveau de certains secteurs en crise et par la baisse de la demande.
- La baisse de 13,5% des crédits à l'équipement enregistrant 696 Mdh contre 804 à fin 2011 suite principalement aux remboursements anticipés des crédits accordés d'un montant de 260 Mdh ;

- L'augmentation des créances en souffrance et de la dépréciation respectivement de 16,9% et 29,7%. L'accroissement des créances en souffrance trouve son explication dans l'intégration globale des créances en souffrance de la SOFAC pour un montant global de 377 Mdh.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle de CIH BANK est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 84,52% durant la période 2011-2012.

e. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2011	2012	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	470 769	546 991	16,2%

Source : CIH BANK

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à fin 2012 à 546 Mdh contre 470 Mdh à fin 2011 soit une progression de 16,2%.

f. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2011	2012	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	471 937	549 375	16,4%

Source : CIH BANK

Le poste participations dans des entreprises mises en équivalence ressort à 549 Mdh en 2012 contre 472 Mdh en 2011 suite à l'impact du changement de la méthode de consolidation des comptes de SOFAC et au passage de la mise en équivalence pratiquée pour l'exercice 2011 à l'intégration globale au 31 décembre 2012.

g. Immobilisations

En Kdh	2011	2012	Var
Immeubles de placement	518 163	502 165	-3%
Immobilisations corporelles	659 620	779 163	18,2%
Immobilisations incorporelles	79 041	120 528	-51,9%
Immobilisations	1 256 824	1 401 856	11,5%

Source : CIH BANK

En décembre 2012, les immobilisations de CIH BANK progressent de 11,5% et s'établissent à 1 402 Mdh contre 1 257 à fin 2011. Cette progression provient essentiellement de la variation positive de l'encours des immobilisations corporelles et incorporelles suite à l'effet conjugué de :

- La réalisation d'investissements pour un montant global de 73 Mdh ;
- L'impact de l'intégration globale de la SOFAC.

Analyse des ressources

En Kdh	2011	2012	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	163	100%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 389 829	3 617 812	>100%
Dettes envers la clientèle	18 722 261	20 429 528	9,1%
Titres de créance émis	7 739 003	9 100 111	17,6%
Passifs d'impôt exigible	176 976	217 006	22,6%
Passifs d'impôt différé	93 212	58 781	-36,9%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 066 732	821 756	-23,0%
Provisions	177 269	243 420	37,3%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	0	0,0%
Capitaux propres part du groupe	4 392 432	4 570 461	4,1%
<i>Capital et réserves liées</i>	2 660 809	2 660 809	0,0%
<i>réserves consolidées</i>	1 357 836	1 421 866	4,7%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	5 447	428	-92,1%
<i>Résultat de l'exercice</i>	368 341	487 358	32,3%
<i>Intérêts minoritaires</i>	0	86 521	100,0%
Total du Passif	33 757 714	39 145 559	16,0%

Source : CIH BANK

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2011	2012	Var
Comptes ordinaires créditeurs	15 356	23 100	50,4%
Valeurs données en pension	902 581	1 455 322	61,3%
Emprunts de trésorerie	400 000	533 921	33,3%
Emprunts financiers	3 967	1 566 917	>100%
Autres dettes	57 890	26 857	54,4%
Intérêts courus à payer	10 034	11 695	16,5%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 389 829	3 617 812	>100%

Source : CIH BANK

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a plus que doublé entre 2011 et 2012 pour s'établir à 3 617 Mdh contre 1 389 Mdh une année auparavant notamment suite à l'intégration globale de SOFAC en 2012 dont l'encours de dette envers les établissements de crédit et assimilés en 2012 s'élève à 1 638 Mdh.

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2011	2012	Var
Comptes à vue créditeurs	9 554 515	10 013 087	4,8%
Comptes d'épargne	2 639 914	3 005 243	18,8%
Dépôts à terme	4 495 666	4 700 142	4,5%
Autres comptes créditeurs	2 032 165	2 711 055	33,4%
Dettes envers la clientèle³	18 722 261	20 429 528	9,1%

Source : CIH BANK

Lors de l'exercice 2012, les dettes envers la clientèle ont progressé de 9,1% pour s'établir à 20 429 Mdh contre 18 722 Mdh à fin 2011.

Structure en %	2011	2012
Comptes à vue créditeurs	51%	49%
Comptes d'épargne	14%	14,7%
Dépôts à terme	24%	23%
Autres comptes créditeurs	4%	7,6%
Intérêts courus à payer	0%	0%
Autres dettes envers la clientèle	7%	5,3%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%

Source : CIH BANK

³ Y compris intérêts courus non échus

c. Titres de créances émis

En Kdh	2011	2012	Var
Titres de créances négociables	4 765 214	5 435 745	14,0%
Emprunts obligataires	692 934	1 579 733	>100%
Autres dettes représentées par un titre	2 280 855	2 084 633	-8,6%
Titres de créance émis⁴	7 739 003	9 100 111	17,6%

Source : CIH BANK

A fin 2012, les titres de créance émis atteignent 9 100 Mdh contre 7 739 Mdh en 2011 soit une progression de 17,6% sur la période.

Ainsi, l'encours des titres de créances négociables s'établi à 5 435 Mdh contre 4 765 Mdh à fin 2011 soit une progression de 14,0% sur la période. Cette variation est principalement expliquée par l'évolution des émissions de certificats de dépôt dont le plafond du programme a été relevé à 7 000 Mdh.

Aussi, suite à l'émission obligataire de 1 000 Mdh réalisée au cours du premier semestre 2012, l'encours des emprunts obligataires s'apprécie à 1 579 Mdh contre 693 Mdh à fin 2011, soit une progression de 120,5%

d. Fonds propres

En Kdh	2011	2012	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,0%
réserves consolidées	1 357 836	1 421 866	4,7%
Gains ou pertes latents ou différés	5 447	428	-92,1%
Résultat de l'exercice	368 341	487 358	33,3%
Intérêts minoritaires	0	86 521	100,0%
Capitaux propres part du groupe	4 392 432	4 570 461	4,1%
Capitaux propres	4 392 433	4 656 982	6,0%

Source : CIH BANK

Les fonds propres consolidés totalisent 4656 Mdh, un chiffre en hausse de 6,0% comparativement à l'année 2011 en raison principalement de :

- La croissance du résultat net part du groupe de 32,3% à 487,3 Mdh ;
- L'accroissement de 86,5 Mdh des intérêts minoritaires suite à l'intégration globale de SOFAC, filiale non détenue à 100% ;

La progression de 64 Mdh des réserves consolidées qui atteignent 1 421 Mdh en 2012 contre 1 357 Mdh en 2011.

⁴ Y compris les intérêts courus non échus

e. Le ratio de solvabilité de CIH BANK

En Mdh	2011	2012	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 010	3 028	0,4%
Total des actifs pondérés (B)	18 487	19 366	10,1%
Ratio de solvabilité* (A/B)	16,3%	15,6%	- 0,6 pts

Méthode de Calcul de BAM
Source : CIH BANK

A fin 2012, le ratio de solvabilité enregistre une légère baisse de 0,6 points qui résulte principalement de la hausse de 10,1% des actifs pondérés suite à l'accroissement des actifs. Ce ratio reste en large dépassement du minimum réglementaire requis.

f. Le ratio de liquidité de CIH BANK

En Kdh	2011	2012	Var
Actif réalisable à court terme (A)	3 189	3 302	4%
Exigibilités à court terme (B)	3 817	4 221	11%
Coefficient de Liquidité* (A/B)	83,6%	78,2%	-6 pts

Méthode de Calcul de BAM
Source : CIH BANK BANK

A fin 2011, le coefficient de liquidité s'est établi à 83,56%. Cette amélioration était due essentiellement à la réception des fonds relatifs à l'augmentation du capital (962 Mdh) et à la collecte de nouveaux DAT institutionnels.

Le coefficient de liquidité s'établit à 78,24% à fin décembre 2012 à un niveau inférieur au niveau minimum de 100% exigé par Bank Al Maghrib. Un suivi régulier de la liquidité est assuré par Bank al Maghrib et un plan d'action leur est soumis dressant les principales actions envisagées afin d'améliorer durablement la situation de liquidité de la banque et augmenter le ratio de liquidité d'ici la fin de l'exercice 2013, dont notamment :

- La poursuite du renouvellement des certificats de dépôts émis et le maintien de l'encours au niveau de 4 Gdh ;
- Le Lancement d'un programme d'émissions obligataires de 0,7 à 1 Gdh au troisième trimestre 2013 ;
- La poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable ;
- Le maintien du matelas des actifs réalisables avec un encours moyen de 3,4 Gdh.

Aussi, la nouvelle loi sur les Obligations Sécurisées Hypothécaires permettra à CIH BANK BANK d'adosser les emplois long terme à des ressources de même maturité à travers un programme d'émission de 3 Gdh pour la période 2014-2016.

I.4. Engagements hors bilan de CIH BANK BANK

En Kdh	2011	2012	Var
Engagements donnés	2 684 216	3 416 361	27,3%
Engagements reçus	3 770 795	4 357 155	15,6%

Source : CIH BANK BANK

A fin 2012, les engagements donnés (principalement des ouvertures de crédits confirmés à la clientèle) s'établissent à 3 416 Mdh contre 2 684 Mdh à fin 2011 soit une progression de 27,3% sur la période.

Concernant les engagements reçus (Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers), ils atteignent 4 357 Mdh à fin 2012 contre 3 770 Mdh à fin 2011 soit une progression de 15,6%.

I.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2011 ⁵	2012	Var
Résultat avant impôts	564 424	678 760	20,3%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	50 796	95 814	88,6%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	33 427	(1 445)	-104,3%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(290 355)	(49 277)	83,0%
Dotations nettes aux provisions	(16 772)	(32 726)	95,1%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(29 831)	(32 599)	-9,3%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(56 663)	(25 197)	55,5%
Produit des activités de financement	0	(487)	NA
Autres mouvements	(53 779)	(25 869)	51,9%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(363 178)	(71 784)	80,2%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(43 837)	816 545	>100%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 080 218)	(1 260 057)	39,4%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 232 726)	(1 208 966)	1,9%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	275 292	(250 469)	NA
Impôts versés	(196 083)	(187 105)	4,6%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(3 277 573)	(2 090 052)	36,2%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	(3 076 327)	(1 483 076)	51,3%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(691 137)	(313 609)	54,6%
Flux liés aux immeubles de placements	0	0	NA
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(142 973)	(100 186)	29,9%

⁵Il s'agit de 2011 comparatif suite à un reclassement de présentation des créances et dettes à vue auprès des établissements de crédit enregistrées auparavant au niveau de la rubrique 11 du TFT « Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés » vers les rubriques 29 et 32 du TFT « Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ».

En Kdh	2011 ⁵	2012	Var
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(834 110)	(413 796)	50,4%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	819 919	(302 442)	>100%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 409 207	1 353 759	43,8%
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	3 229 126	1 051 317	-67,4%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(681 310)	(845 554)	-24,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 497 915	1 816 605	-27,3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 816 605	971 051	-46,6%
variation de la trésorerie nette	(681 310)	(845 554)	-24,1%

Source : CIH BANK BANK

Le solde de trésorerie à fin 2012 s'établit à 971 Mdh contre 1 816 Mdh en 2011 soit un recul de 46,6%.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle ont augmenté de 1 593 Mdh en 2012 soit une progression de 51,3%.

De plus, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement ont progressé de 421 Mdh en 2012 soit une évolution de 50,4%.

Cependant les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement ont connu une baisse de 67,4% pour s'établir à 1 051 Mdh contre 3 229 Mdh en 2011. La baisse s'explique principalement par le maintien de l'encours des TCN à un niveau équivalent en 2012 sachant que de Le flux lié aux opérations de financement s'est apprécié en 2011 suite au relèvement du plafond de certificats de dépôt de 2 à 5 milliards de dirhams et l'accroissement de l'encours des certificats de dépôt émis.

II. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2012-2013

II.1. Périmètre de consolidation

En 2012, l'offre publique d'achat obligatoire (OPA) menée a permis d'acquérir 13,6% supplémentaire de SOFAC et SOFASSUR portant la participation de CIH BANK à 59,8%.

Courant 2013, le périmètre consolidation de CIH BANK s'est élargi avec l'entrée du Tivoli et l'acquisition de 9 228 actions supplémentaires de SOFAC portant la participation de CIH BANK à 60,5%.

Le périmètre de consolidation du Groupe CIH BANK comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-12		déc-13		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH BANK	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	-	-	89,36%	89,36%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	59,8%	59,8%	60,5%	60,50%	Intégration globale
SOFASSUR	Maroc	59,8%	59,8%	60,5%	60,50%	Intégration globale
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24,3%	24,3%	24,3%	24,3%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH BANK

II.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	2012	2013	Var
Intérêts et produits assimilés	2 244 627	2 372 833	5,7%
Intérêts et charges assimilées	905 595	958 818	5,9%
MARGE D'INTERET	1 339 032	1 414 015	5,6%
Commissions (produits)	188 954	184 050	-2,6%
Commissions (charges)	21 041	17 270	-17,9%
MARGE SUR COMMISSIONS	167 913	166 779	-0,7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	12	2	-83,6%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5 233	23 517	>100%
Produits des autres activités	99 448	492 723	>100%
Charges des autres activités	60 397	366 685	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 551 240	1 730 351	11,5%
Charges générales d'exploitation	831 255	870 466	4,7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	95 814	105 130	9,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	624 171	754 755	20,9%
Coût du risque	126 587	29 802	-76,5%
RESULTATS D'EXPLOITATION	497 584	724 954	45,7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	32 599	26 662	-18,2%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	148 577	17 408	-88,3%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	3 478	>100%
RESULTAT AVANT IMPÔT	678 759	724 755	13,8%
Impôt sur les résultats	187 105	258 116	-38,0%
RESULTAT NET	491 654	514 385	4,6%
Intérêts minoritaires	4 296	366	-108,5%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	487 358	514 751	5,6%

Source : CIH BANK

a. Produit net bancaire

En Kdh	2012	2013	Var
Intérêts et produits assimilés	2 244 627	2 372 833	5,7%
Intérêts et charges assimilés	905 595	958 818	5,9%
MARGE D'INTERET	1 339 032	1 414 015	5,6%
Commissions (produits)	188 954	184 050	-2,6%
Commissions (charges)	21 041	17 270	-17,9%
MARGE SUR COMMISSIONS	167 913	166 779	-0,7%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	12	2	-83,6%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5 233	23 517	>100%
Produits des autres activités	99 448	492 723	>100%
Charges des autres activités	60 397	366 685	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 551 240	1 730 351	11,5%

Source : CIH BANK

Au titre de l'exercice 2013, le PNB consolidé du groupe CIH BANK affiche une progression de 11,5% à 1 730,4 millions de dirhams en raison essentiellement de la contribution de la Filiale SOFAC. Cette évolution couvre :

- Une augmentation de 5,6% à 1 414,0 Mdh de la marge d'intérêt ;
- Une évolution du résultat des autres activités de 87, 0 Mdh à 126,0 millions de dirhams ;
- Un accroissement de 18,3% à 23,5 Mdh des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente, une évolution qui s'explique principalement par l'entrée en périmètre de Tivoli
- Une baisse de 0,7% de la marge sur commissions suite au recul du contributif de SOFAC.

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	2012	2013	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	1 551 240	1 730 351	11,50%
Charges générales d'exploitation	831 255	870 466	4,70%
<i>Charges de personnel</i>	449 708	471 827	4,90%
<i>Impôts et taxes</i>	24 579	28 164	14,60%
<i>Services extérieurs et autres charges</i>	356 969	370 474	3,80%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	95 814	105 130	9,70%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	624 171	754 755	20,90%
Coefficient d'exploitation	53,60%	50,30%	-3,3 pts

Source : CIH BANK

Au terme de 2013, le Résultat Brut d'exploitation ressort en hausse de 20,9% s'établissant ainsi à 754,8 Mdh comparativement à 624,2 Mdh en 2012. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- L'appréciation de 11,5% du PNB;
- La progression des charges générales d'exploitation de 4,7% à 870,5 Mdh en 2013 contre 831,3 Mdh en 2012 suite à :
 - L'augmentation de 4,9% des charges du personnel à 471,8 Mdh ;

- L'appréciation de 3,8% des services extérieurs et autres charges ;
- L'accroissement de 14,6% des impôts et taxes.
- L'augmentation de 9,7% à 105,1 Mdh des dotations aux amortissements et aux dépréciations en raison principalement de la variation du contributif de la filiale SOFAC ainsi que l'intégration de TIVOLI.

Par ailleurs, le coefficient d'exploitation consolidé enregistre une amélioration de 3,3 pts et passe à 50,3% en 2013.

c. Coût du risque

En Kdh	2012	2013	Var
Dotations aux provisions (1)	435 795	410 652	-5,8%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	420 043	405 306	-3,5%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	7 570	0	>-100%
Provisions pour risques et charges	8 182	5 346	-34,7%
Reprise de provisions (2)	519 518	674 633	29,9%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	492 139	668 043	35,7%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	0	624	>100%
Reprise de Provisions pour risques et charges	27 380	5 965	-78,2%
Variation des provisions (1) – (2)	-83 723	-263 980	>-100%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	272 473	321 845	18,1%
Récupération sur prêts et créances amorties	-62 163	-28 063	-54,9%
Coût du risque	126 587	29 802	-76,5%

Source : CIH BANK

Au terme de l'exercice 2013, le coût du risque s'améliore et s'établit à 29,8 Mdh contre à 126,6 Mdh en 2012 soit une baisse de 76,5%.

La variation de 96,8 millions de dirhams trouve son explication dans la variation de - 49,0 millions de dirhams observée en social. Il faut noter aussi que suite aux recommandations des Commissaires Aux Comptes, un travail d'affinement a été réalisé au sujet du :

- Provisionnement individuel de la promotion immobilière ;
- Provisionnement collectif des crédits amortissables accordés aux particuliers.

Ce travail a donné lieu à des reprises vu que les anciennes approches étaient plus prudentes.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	2012	2013	Var
Créances en souffrance (bruts)	3 321 124	2 607 531	- 21,5%
Taux de créances en souffrance (*)	9,9 %	7,8 %	- 2,1 pts
Taux de couverture (**)	67,1 %	65,4 %	- 1,7 pts

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle

(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH BANK

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2013 a baissé de 2,1 pts atteignant 7,8% contre 9,9% l'exercice précédent en raison de la baisse de 21,5% des créances en souffrances. Dans le même sillage, le taux de couverture de l'exercice 2013 a diminué de 1,7 pts atteignant ainsi 65,4% contre 67,1% en 2012 suite à l'effet conjugué de la baisse de 24,1% des provisions pour dépréciation ainsi que la diminution de 21,5% des créances en souffrances brutes.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	2012	2013	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	624 171	754 755	20,9%
Coût du risque	126 587	29 802	-76,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	497 584	724 953	45,7%

Source : CIH BANK

Le résultat d'exploitation s'établit à 724,9 Mdh à fin décembre 2013, contre 497,5 Mdh en 2012 affichant un accroissement de 227 Mdh à 45,7% qui résulte essentiellement de l'effet combiné de la progression de 20,9% du résultat brute d'exploitation ainsi que la variation à la baisse de 76,5% du coût du risque.

e. Résultat net

En Kdh	2012	2013	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	497 584	724 954	45,7%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	32 599	26 662	-18,2%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	148 577	17 408	-88,3%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	3 478	>100%
RESULTAT AVANT IMPÔT	678 759	772 501	13,8%
Impôt sur les résultats	187 105	258 116	38,0%
RESULTAT NET CONSOLIDE	491 654	514 385	4,6%
Intérêts minoritaires	4 296	-366	-108,5%
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	487 358	514 751	5,6%

Source : CIH BANK

Le résultat net part du groupe du groupe CIH BANK progresse de 5,6% à 514,8 Mdh comparativement à 487,3 Mdhs en 2012. Cette progression s'explique principalement par l'effet combiné de :

- L'accroissement de 45,7% du résultat d'exploitation en 2013 ;
- La variation négative du poste gains ou pertes nets sur autres actifs qui passe de 148,6 Mdh en 2012 à 17,4 Mdh en 2013 suite principalement à :
 - L'assainissement en 2013 des dossiers en souffrance entre la banque et le Ministère de l'Économie et des Finances (produits non courant en 2012) moyennant l'étalement de la soulte résultante du reprofilage des remboursements des ristournes à échoir sur les crédits accordés à l'habitat et ce suite à la signature en 2013 de l'avenant à la convention Etat- CIH du 12/04/1982 relative à l'octroi par le CIH de prêts pour l'acquisition ou la construction de logements économiques ;
 - Le dénouement en 2013 du contrôle fiscal de SOFAC.
- La baisse de 18,2% de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence à la baisse du contributif de Maroc leasing dans le résultat consolidé ;

- Le recul à -366 Kdh des intérêts minoritaires en raison principalement de la baisse du résultat de SOFAC et par conséquent de la part des intérêts minoritaires.

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	2012	2013	Var
ROAE	11,9%	12,2%	+0,3 pts
ROA	1,2%	1,2%	-

Source : CIH BANK - Sur base annuelle

Au terme de l'exercice 2013, la rentabilité des actifs du groupe CIH BANK ressort au même niveau qu'en 2012 et s'établit à 1,2% tandis que le ROAE s'améliore de 0,3 pts par rapport à 2012 conséquence directe de l'accroissement du résultat net part du groupe.

II.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH BANK sur les exercices 2012 et 2013 :

En Kdh	2012	2013	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 065 298	2 460 839	131,0%
Actifs financiers disponibles à la vente	3 471 907	1 287 586	-62,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	139 449	493 848	254,1%
Prêts et créances sur la clientèle	31 513 969	31 790 220	0,9%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	2 220 549	>100%
Actifs d'impôt exigible	253 198	282 305	11,5%
Actifs d'impôt différé	18 631	5 063	-72,8%
Comptes de régularisation et autres actifs	546 991	659 539	20,6%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	549 375	561 818	2,3%
Immeubles de placement	502 165	434 829	-13,4%
Immobilisations corporelles	779 163	961 487	23,4%
Immobilisations incorporelles	120 528	116 986	-2,9%
Écarts d'acquisition	184 884	174 884	-5,4%
Total de l'Actif	39 145 559	41 449 953	5,9%

Source : CIH BANK

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2012	2013	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 065 298	2 460 839	131,0%

Source : CIH BANK

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une progression de 131,0% en 2013 pour atteindre 2 460 Mdh contre 1 065 Mdh en 2012.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2012	2013	Var
Titres à revenus variables	21518	21 572	0,3%
Cotés	8 680	8 359	- 3,7%
Non cotés	12 838	13 213	2,9%
Titres à revenus fixes	3 438 138	1 253 479	-63,5%
Cotés	459	102	-77,8%
Non cotés	3 437 679	1 253 377	-63,5%
Autres (parts OPCVM)	12 250	12 535	2,3%
Total	3 471 907	1 287 586	-62,9%
Dont gains et pertes latents	428	5 258	>100%
Dont provisions pour dépréciation	202 879	201 905	-0,5%

Source : CIH BANK

Les actifs financiers disponibles à la vente totalisent 1,2 Gdh à fin 2013 contre 3,4 Gdh en 2012. Le recul de 62,9% s'explique essentiellement par l'investissement des tombées d'échéance en titres d'investissement détenus jusqu'à leur échéance lesquels totalisent 2,2 Gdh à fin décembre 2013.

c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2012	2013	Var
A vue	139 466	483 058	246,4%
A terme	-	11 008	>100%
Total Brut	139 466	494 067	254,3%
Dépréciation	17	219	>100%
Total Net	139 449	493 848	254,1%

Source : CIH BANK

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits s'est apprécié de 354,4 Mdh passant de 139,4 Mdh en 2012 à 493,8 Mdh en décembre 2013. Cette variation s'explique principalement par les prêts accordés aux filiales du groupe CIH pour un montant global de 500 Mdh.

d. Créances sur la clientèle

En Kdh	2012	2013	Var
Crédits de trésorerie	1 576 416	1 478 587	-6,2%
Crédits à la consommation	2 440 185	2 954 106	21,1%
Crédits à l'équipement	696 007	682 807	-1,9%
Crédits immobiliers	23 779 122	24 187 604	1,7%
Autres	1 682 261	1 387 785	-17,5%
Créances saines (A)	30 173 991	30 690 890	1,7%
Créances en souffrance (B)	3 321 124	2 607 531	-21,5%
Provisions (C)	1 981 147	1 508 201	-23,9%
Prêts et créances sur la clientèle	31 513 969	31 790 220	0,9%

Source : CIH BANK

Structure en %	2012	2013
Crédits de trésorerie	5 %	5%
Crédits à la consommation	8 %	9%
Crédits à l'équipement	2 %	2%
Crédits immobiliers	75 %	76%
Autres	10 %	8%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH BANK

Au terme de l'année 2013, les créances sur la clientèle ressortent à 31,7 Mdh en progression de 0,9% comparativement à l'exercice 2012. Cette progression couvre :

- L'accroissement de 21,1% des crédits à la consommation qui atteignent 2 954,1 Mdh contre 2 440,2 Mdh en 2012 en raison de la poursuite des déblocages de crédits en 2013 ;
- L'évolution positive de 1,7% des crédits immobiliers qui s'établissent à 24 187,6 Mdh contre 23 779,1 Mdh à fin décembre 2012 suite au déblocage de crédits ainsi que le reclassement en créances saines de certaines créances en souffrance ;
- Le recul de 17,5% des autres crédits enregistrant 1 387,8 Mdh contre 1 682,3 Mdh à fin 2012 en raison essentiellement de la baisse des opérations de pensions réalisées avec les entreprises financières (305 Mdh en décembre 2012 contre 46 Mdh en 2013) ;
- La baisse de 97,8 Mdh des crédits de trésorerie pour s'établir à 1 478,6 Mdh contre 1 576,4 en 2012 en raison de l'arrivée à échéance des principaux crédits SPOT accordés à la clientèle ;
- La poursuite de la baisse de l'encours des crédits à l'équipement qui s'établit à 682,8 Mdh contre 696,0 Mdh à fin 2012 suite au remboursement anticipé d'un crédit consortial ;
- La baisse de l'encours des créances en souffrance et de la dépréciation respectivement de 21,5% et 23,9%.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle du CIH est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 75,8% durant la période 2012-2013.

e. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2012	2013	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	546 991	659 539	20,6%

Source : CIH BANK

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à fin 2013 à 659,5 Mdh contre 546,9 Mdh à fin 2012 soit une progression de 20,6% en raison principalement de la variation en social suite à :

- La suspension courant 2013 des mandatements des ristournes relatives aux crédits à l'habitat et ce suite la signature en 2013 de l'avenant à la convention Etat- CIH du 12/04/1982 relative à l'octroi par le CIH de prêts pour l'acquisition ou la construction de logements économiques ; Ce nouvel avenant prévoit de revoir l'ancien dispositif de mandatement par dossier vers une forfaitisation des ristournes restant à échoir selon un nouveau échéancier de règlement sur 14 ans.
- L'encaissement en 2013 des mandatements des ristournes antérieurs au nouvel avenant et dont le retard a été constaté au 31 décembre 2012.

f. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2012	2013	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	549 375	561 818	2,3%

Source : CIH BANK

Le poste participations dans des entreprises mises en équivalence ressort à 561 Mdh en 2013 contre 549 Mdh en 2012 soit une progression de 2,3% suite à la variation positive des capitaux propres de Maroc leasing.

g. Immobilisations

En Kdh	2012	2013	Var
Immeubles de placement	502 165	434 829	-13,4%
Immobilisations corporelles	779 163	961 487	23,4%
Immobilisations incorporelles	120 528	116 986	-2,9%
Immobilisations	1 401 856	1 513 302	7,9%

Source : CIH BANK

En décembre 2013, les immobilisations de CIH BANK progressent de 7,9% et s'établissent à 1 513,3 Mdh contre 1 401,8 à fin 2012. Cette progression provient essentiellement de la variation positive de l'encours des immobilisations corporelles suite à l'impact de l'intégration de TIVOLI.

Les immeubles de placement enregistrent une baisse de 13,4% en 2013 et s'établissent à 434,8 Mdh en raison de la diminution du patrimoine hors exploitation de CIH BANK.

Analyse des ressources

En Kdh	2012	2013	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	163	181	10,8%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	3 617 812	4 525 905	25,1%
Dettes envers la clientèle	20 429 528	22 212 014	8,7%
Titres de créance émis	9 100 111	8 581 948	-5,7%
Passifs d'impôt exigible	217 006	270 948	24,9%
Passifs d'impôt différé	58 781	91 458	55,6%
Comptes de régularisation et autres passifs	821 756	743 842	-9,5%
Provisions	243 420	230 516	-5,3%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	0	0,0%
Capitaux propres part du groupe	4 570 461	4 702 663	2,9%
<i>Capital et réserves liées</i>	2 660 809	2 660 809	0,0%
<i>réserves consolidées</i>	1 421 866	1 521 845	7,0%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	428	5 258	>100%
<i>Résultat de l'exercice</i>	487 358	514 751	5,6%
<i>Intérêts minoritaires</i>	86 521	90 478	4,6%
Total du Passif	39 145 559	41 449 953	5,9%

Source : CIH BANK

a. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2012	2013	Var
Comptes ordinaires créditeurs	23 100	111 984	>100,0%
Valeurs données en pension	1 455 322	2 047 411	40,7%
Emprunts de trésorerie	533 921	270 000	-49,4%
Emprunts financiers	1 566 917	2 037 717	0,3%
Autres dettes	26 857	43 230	61,0%
Intérêts courus à payer	11 695	15 563	33,1%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 617 812	4 525 905	25,1%

Source : CIH BANK

Au terme de l'exercice 2013, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a progressé de 25,1% pour s'établir à 4 525,9 Mdh contre 3 617,8 Mdh en 2012. L'accroissement découle essentiellement des éléments ci après :

- L'intégration des comptes de la SOFAC pour un montant total de 270,5 Mdh ;
- L'accroissement de 600 Mdh des opérations de pensions réalisées à terme avec Bank Al Maghrib

b. Dette envers la clientèle

En Kdh	2012	2013	Var
Comptes à vue créditeurs	10 013 087	11 343 877	13,3%
Comptes d'épargne	3 005 243	3 380 664	12,5%
Dépôts à terme	4 700 142	5 091 528	8,3%
Autres comptes créditeurs	2 711 055	2 395 944	-11,6%
Dettes envers la clientèle⁶	20 429 528	22 212 014	8,7%

Source : CIH BANK

Structure en %	2012	2013
Comptes à vue créditeurs	49,0%	51,1%
Comptes d'épargne	14,7%	15,2%
Dépôts à terme	23,0%	22,9%
Autres comptes créditeurs	7,6%	6,3%
Intérêts courus à payer	0,3%	0,2%
Autres dettes envers la clientèle	5,4%	4,2%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%

Source : CIH BANK

⁶ Y compris intérêts courus non échus

Les dettes envers la clientèle s'inscrivent en hausse de 8,7% pour s'établir à 22 212,0 Mdh à fin 2013 contre 20 429,5 Mdh à fin 2012. Cette progression de 1,7 Gdh couvre :

- L'amélioration de la collecte des dépôts à vue qui ont augmenté de 13,3% à 11 343,8 Mdh en 2013 suite à l'effort commercial et l'extension du réseau de neuf nouvelles agences ;
- La progression de 12,5% à 3 380,6 Mdh des comptes d'épargne ainsi que la hausse de 8,3% des DAT à 5 091,5 Mdh ;
- Le recul de 11,6 % à 2 395,9 Mdh des autres comptes créditeurs.

Par ailleurs la part des comptes à vue créditeurs et comptes d'épargnes 'est appréciée à 66,3% contre 63,7% en 2012 aux dépens des autres comptes créditeurs, autres dettes envers la clientèle et dépôts à terme dont la part a baissé à 33,5% contre 36,0% en 2012.

c. Titres de créances émis

En Kdh	2012	2013	Var
Titres de créances négociables	5 435 745	5 229 225	-3,8%
Emprunts obligataires	1 579 733	1 477 425	-6,5%
Autres dettes représentées par un titre	2 084 633	1 875 299	-10,0%
Titres de créance émis⁷	9 100 111	8 581 949	-5,7%

Source : CIH BANK

A fin 2013, les titres de créance émis atteignent 8 581,9 Mdh contre 9 100,1 Mdh en 2012 soit une baisse de 5,7% sur la période.

L'encours des titres de créances négociables s'établi à 5 229,2 Mdh contre 5 435,7 Mdh à fin 2012 soit une régression de 3,8% sur la période. Cette variation est principalement expliquée par la baisse de l'encours des certificats de dépôt émis.

Aussi, l'encours des emprunts obligataires et autres dettes représentés par un titre a baissé suite à l'amortissement normal des titres.

d. Fonds propres

En Kdh	2012	2013	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,0%
réserves consolidées	1 421 866	1 521 845	7,0%
Gains ou pertes latents ou différés	428	5 258	>100,0%
Résultat de l'exercice	487 358	514 751	5,6%
Intérêts minoritaires	86 521	90 478	4,6%
Capitaux propres part du groupe	4 570 461	4 702 663	2,9%
Capitaux propres	4 656 982	4 793 141	2,9%

Source : CIH BANK

⁷ Y compris les intérêts courus non échus

Les fonds propres consolidés totalisent 4 793,1 Mdh en hausse de 2,9% comparativement à l'année 2012 en raison principalement de :

- La progression de 7,0% des réserves consolidées qui atteignent 1 521,8 Mdh en 2013 contre 1 421,9 Mdh en 2012 ;
- La hausse de 4,8 Mdh des gains latents ou différés suite à l'appréciation de la juste valeur du portefeuille de titres de placement en 2013 ;
- La croissance du résultat net part du groupe de 5,6% à 514,8 Mdh.

e. Le ratio de solvabilité de CIH BANK

En Mdh	2012	2013	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 028	3 279	8,3%
Total des actifs pondérés (B)	19 366	20 738	7,1%
Ratio de solvabilité* (A/B)	15,6%	15,8%	+0,2 pts

Méthode de Calcul de BAM
Source : CIH BANK

Au 31 décembre 2013, le ratio de solvabilité s'établit à 15,8% soit une amélioration de 0,2 pts suite à l'accroissement des fonds propres prudentiels de 8,3% ainsi que la hausse de 7,1% du total des actifs pondérés.

A noter que le CIH a commencé à partir de cette année de calculer le ratio de solvabilité sur base consolidée. Ainsi le ratio à fin décembre 2013 s'établit à 14,88%.

f. Le ratio de liquidité de CIH BANK

En Kdh	2012	2013	Var
Actif réalisable à court terme (A)	3 302	3 769	14,1%
Exigibilités à court terme (B)	4 221	4 539	7,5%
Coefficient de Liquidité* (A/B)	78,2%	83,03%	+4,8 pts

*Méthode de Calcul de BAM
Source : CIH BANK

A fin 2013, le coefficient de liquidité s'est établi à 83,03% en progression de 4,8 pts par rapport à 2012. Cette amélioration est due essentiellement à la poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle et des ressources marché à travers les certificats de dépôts ainsi que l'appréciation du matelas des actifs réalisables qui s'établit à 3,4 Gdh en 2013.

Le coefficient de liquidité demeure à un niveau inférieur au niveau minimum de 100% exigé par Bank Al Maghrib. Un suivi régulier de la liquidité est assuré par Bank al Maghrib et un plan d'action leur est soumis dressant les principales actions envisagées afin d'améliorer le ratio de liquidité d'ici la fin de l'exercice 2014 en attendant l'application du nouveau ratio de liquidité LCR dont les simulations affichent un ratio supérieur au niveau minimum exigé. Ces actions portent notamment sur :

- La poursuite du renouvellement des certificats de dépôts émis et le maintien de l'encours au niveau de 4 à 5 Gdh ;
- La titrisation de créances pour un montant de 1,2 Gdh au premier trimestre 2013 ;
- La poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable + 2 GDH ;

- Le maintien du matelas des actifs réalisables avec un encours moyen de 3,5 Gdh.

Aussi, la nouvelle loi sur les Obligations Sécurisées Hypothécaires permettra à CIH BANK d'adosser les emplois long terme à des ressources de même maturité à travers un programme d'émission de 3 Gdh pour la période 2014-2016.

II.4. Engagements hors bilan de CIH BANK

En Kdh	2012	2013	Var
Engagements donnés	3 416 361	3 482 117	1,90%
Engagements de financement donnés	2 999 640	3 164 623	5,50%
Engagements de garantie donnés	416 721	317 494	-23,80%
Engagements reçus	4 357 155	4 640 060	6,50%
Engagements de financement reçus	0	0	NA
Engagements de garantie reçus	4 357 155	4 640 060	6,50%

Source : CIH BANK

A fin 2013, les engagements donnés s'établissent à 3 482,1 Mdh contre 3 416,3 Mdh à fin 2012 soit une progression de 1,9% sur la période qui couvre :

- une progression de 5,5% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, principalement des ouvertures de crédits confirmés ;
- une baisse de 23,8% des engagements de garantie donnés qui s'établissent à 317,4 Mdh en 2013 contre 416,7 Mdh en 2012.

Concernant les engagements reçus, ils atteignent 4 640,0 Mdh à fin 2013 contre 4 357,1 Mdh à fin 2012 soit une progression de 6,5% en raison de l'augmentation des Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

II.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2012	2013	Var
Résultat avant impôts	678 760	772 501	13,8%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	95 814	400 007	ns
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(1 445)	(458)	68,3%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(49 277)	(316 626)	ns
Dotations nettes aux provisions	(32 726)	(70 537)	>100%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(32 599)	(26 662)	18,2%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(25 197)	(8 286)	67,1%
Produit des activités de financement	(487)	(2 133)	ns
Autres mouvements	(25 869)	(21 801)	15,7%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(71 784)	(46 496)	35,2%
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	816 545	571 712	-30,0%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 260 057)	1 843 733	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 208 966)	2 187 716	NS

En Kdh	2012	2013	Var
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(250 469)	(175 509)	29,9%
Impôts versés	(187 105)	(258 116)	-38,0%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(2 090 052)	4 169 536	NS
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	(1 483 076)	4 895 541	NS
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(313 609)	(2 172 323)	NS
Flux liés aux immeubles de placements	0	0	NA
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(100 186)	(351 348)	NS
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(413 796)	(2 523 671)	NS
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(302 442)	(384 767)	-27,2%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 353 759	(516 155)	NS
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 051 317	(900 922)	NS
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(845 554)	1 470 948	NS
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 816 605	971 051	-46,5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	971 051	2 441 999	NS
variation de la trésorerie nette	(845 554)	1 470 948	NS

Source : CIH BANK

Le solde de trésorerie à fin 2013 s'établit à 2 441,9 Mdh contre 971,0 Mdh à fin décembre 2012 soit une augmentation de 151,5% sur la période. Cet accroissement est justifié par les éléments suivants :

- La progression des flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de 6 259,5 Mdh suite principalement à :
 - L'augmentation des flux liés aux opérations avec la clientèle ;
 - L'accroissement des flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers suite au maintien de l'encours des BDT à un niveau proche de celui à fin 2012 à savoir 3,4 Gdh.
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations de financement suite à la baisse de l'encours des titres de créances émis sachant que de le flux lié aux opérations de financement s'est apprécié en 2012 suite au relèvement à l'émission obligataire de 1 milliards de dirhams ;
- La baisse des flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissement suite à l'acquisition de titres d'investissement pour un montant de 2,2 Gdh exclusivement en BDT.

III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS S12013-S12014

III.1. Périmètre de consolidation

Crédilog 1 est sortie du périmètre de consolidation du groupe, tandis que Crédilog 4 l'a intégré. Le périmètre de consolidation du Groupe CIH BANK comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	Déc. – 13		Juin 2014		Méthode de consolidation
		% intérêts	% contrôle	% intérêts	% contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	24,00%	24,00%	24,00%	24,00%	Mise en équivalence
Maroc Leasing	Maroc	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%	Mise en équivalence
Sofac	Maroc	60,50%	60,50%	60,50%	60,50%	Intégration globale
Sofassur	Maroc	60,50%	60,50%	60,50%	60,50%	Intégration globale
Tivoli	Maroc	89,36%	89,36%	89,36%	89,36%	Intégration globale
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	-	-	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 4	Maroc	-	-	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH BANK

III.2. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
Intérêts et produits assimilés	1 194 249	1 195 248	0,1%
Intérêts et charges assimilées	-470 280	-489 107	-4,0%
MARGE D'INTERET	723 969	706 142	-2,5%
Commissions (produits)	88 363	99 615	12,7%
Commissions (charges)	-10 422	-7 927	23,9%
MARGE SUR COMMISSIONS	77 941	91 688	17,6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	0,0%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14 355	7 545	-47,4%
Produits des autres activités	227 487	236 716	4,1%
Charges des autres activités	-176 018	-194 314	-10,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	867 735	847 778	-2,3%
Charges générales d'exploitation	-400 447	-471 941	-17,9%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-51 718	-48 337	6,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	415 569	327 500	-21,2%
Coût du risque	-30 591	80 962	Ns
RESULTATS D'EXPLOITATION	384 978	408 462	6,1%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	14 679	16 296	11,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-20 958	3 321	Ns
RESULTAT AVANT IMPÔT	382 177	428 078	12,0%
Impôt sur les résultats	-144 573	-153 285	-6,0%
RESULTAT NET	237 604	274 794	15,7%
Intérêts minoritaires	7 556	-7 216	Ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	245 161	267 577	9,1%

Source : CIH BANK

a. Produit net bancaire

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
Intérêts et produits assimilés	1 194 249	1 195 248	0,1%
Intérêts et charges assimilées	-470 280	-489 107	4,0%
MARGE D'INTERET	723 969	706 142	-2,5%
Commissions (produits)	88 363	99 615	12,7%
Commissions (charges)	-10 422	-7 927	23,9%
MARGE SUR COMMISSIONS	77 941	91 688	17,6%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	0,0%

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14 355	7 545	-47,4%
Produits des autres activités	227 487	236 716	4,1%
Charges des autres activités	-176 018	-194 314	-10,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	867 735	847 778	-2,3%

Source : CIH BANK

A fin juin 2014 le PNB du groupe a baissé de 2,3% pour atteindre 848 Mdh contre 868 Mdh à fin juin 2013. Cette légère baisse est liée à :

- Une diminution de 2% de la marge d'intérêt se situant à 706 Mdh suite à la baisse de 4% de la contribution de CIH Bank. Il est à noter que ladite baisse a été compensée par l'augmentation de la contribution de Sofac, Credilog et Tivoli pour un montant de 38 Mdh
- Une augmentation de la marge sur commission de 18% atteignant 92 Mdh liée à la performance de CIH Bank
- Une détérioration des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de plus de 47%, se situant ainsi à 7,5 Mdh suite au retraitement de consolidation IFRS des dividendes et des revenus des parts de titrisation qui sont plus importantes en 2014 (-18 Mdh par rapport au premier semestre 2013).

Cette baisse intervient du fait de l'impact non récurrent en juin 2013 de l'intégration⁸ de TIVOLI (impact positif de suite à l'intégration globale des créances préexistantes). Hors activité hôtelières, le PNB enregistre une hausse de 3,8% grâce à l'activité banque & services financiers spécialisés. De plus, si les éléments non récurrents⁹ sont exclus, le PNB évoluerait de 7,8%.

La participation des filiales dans le PNB de CIH Bank au 30 juin 2014 est la suivante :

- SOFAC qui est détenue à 60,5% par le groupe CIH et qui enregistre un PNB de 109,9 Mdh, représente 7,8% du PNB total du groupe
- CIH Courtage, qui est détenue à 100% par le CIH, représente, avec un PNB de 12,6 Mdh, 1,5% du PNB total du groupe.
- Maroc Leasing dont le PNB atteint 143,1 Mdh et qui est détenue à hauteur de 34% par le CIH, représente 5,7% du PNB de ce dernier.

b. Résultat brut d'exploitation

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	867 735	847 778	-2,3%
Charges générales d'exploitation	-400 447	-471 941	-17,9%
<i>Charges de personnel</i>	237 663	246 234	3,6%
<i>Impôt et taxes</i>	14 066	15 058	7,1%
<i>Services extérieurs et autres charges</i>	148 718	210 649	41,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-51 718	-48 337	6,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	415 569	327 500	-21,2%

⁸ Le retraitement lié au dénouement de créances en IFRS consolidé a eu un impact positif de 34 Mdh

⁹ Control fiscal SOFAC

Coefficient d'exploitation	46,1%	55,6%	9,5pts
-----------------------------------	--------------	--------------	---------------

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, le résultat d'exploitation s'établit à 327 Mdh, soit une diminution de 21,2% par rapport à juin 2013 s'expliquant par :

- La baisse de 2% du PNB.
- L'augmentation de des charges générales d'exploitations qui atteignent 472 Mdh, soit une variation de +17,9% par rapport à juin 2013 liée à :
 - la contribution de Sofac et Tivoli pour des montants respectifs de 16 Mdh et 2 Mdh
 - l'augmentation de 41,6% du poste « services extérieurs et autres charges », expliquée principalement par les charges de refonte et changement de l'identité visuelle (choix par CIH Bank d'une constatation de la charge sur un exercice au lieu d'un étalement)
- La participation des filiales dans le résultat brut d'exploitation (RBEX) est la suivante :
- Avec un résultat brut d'exploitation (RBEX) de 51,5 Mdh, SOFAC participe à hauteur de 9,5% au RBEX de CIH.
- CIH Courtage, dont le RBEX atteint 12,1 Mdh, représente 3,7% de celui du groupe.
- Maroc Leasing réalise un RBEX de 106,9 Mdh, soit 11,1% de celui du CIH.

Par ailleurs, le coefficient d'exploitation est passé de 46,1% lors du premier semestre 2013 à 55,6% au 30 juin 2014 enregistrant ainsi une augmentation de 9,5pts. Cependant, hors activité hôtelière et éléments non récurrents, le coefficient d'exploitation évoluerait de 58%.

c. Coût du risque

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
Dotations aux provisions (1)	308 832	172 559	-44,1%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	306 478	171 522	-44,0%
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-295	-	-
Provisions pour risques et charges	2 649	1 037	-60,9%
Reprise de provisions (2)	245 564	169 844	-30,8%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	242 896	180 013	-25,9%
Reprise de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance	608	6 565	ns
Reprise de Provisions pour risques et charges	2 060	-16 734	ns
Variation des provisions (1) – (2)	63 268	2 715	-95,7%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	1 031	2 190	112,4%
Récupération sur prêts et créances amorties	-33 708	-85 867	ns
Coût du risque	30 591	-80 962	NS

Source : CIH BANK

Lors du premier semestre 2014, le coût du risque atteint -80,9 Mdh contre 30,5 Mdh à fin juin 2013. Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse de 44,1% des dotations aux provisions sur la période
- La baisse de 30,8% des reprises de provisions.

Il est à noter que ces performances ont pu être opérées grâce principalement à la poursuite du recouvrement des dossiers historiques.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
Créances en souffrance (bruts)	3 233 995	2 586 631	-20,0%
Taux de créances en souffrance (*)	10,2%	7,88%	-2,3pts
Taux de couverture (**)	9,46%	6,63%	-2,83pts

(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle

(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts

Source : CIH BANK

Le taux de créances en souffrance du premier semestre 2014 a baissé de 2,3 pts atteignant 7,9% contre 10,2% à la période précédente en raison de la baisse de 20,0% des créances en souffrances. De plus, le taux de couverture baisse sur la période pour atteindre 6,63% à fin juin 2014.

d. Résultat d'exploitation

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	415 569	327 500	-21,2%
Coût du risque	-30 591	80 962	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	384 978	408 462	6,1%

Source : CIH BANK

Le résultat d'exploitation s'établit à 408 Mdh à fin juin 2014, contre 385 Mdh à fin juin 2013 affichant une hausse de 23 Mdh à 6,1% qui s'explique suite à une maîtrise du risque ainsi que la poursuite du recouvrement des dossiers historiques (environ 70 Mdh).

Il est à noter que sans l'impact non récurrent de l'intégration de TIVOLI, le résultat d'exploitation (REX) aurait progressé de 28,8% sur la période.

La participation des filiales dans le REX du Groupe au 30 juin 2014 et la suivante :

- Avec un résultat d'exploitation (REX) de 32,4 Mdh, SOFAC participe à hauteur de 4,8% au REX de CIH.
- CIH Courtage, dont le REX atteint 12,1 Mdh, représente 3% de celui du groupe.
- Maroc Leasing réalise un REX de 74,8 Mdh, soit 6,2% de celui du CIH.

e. Résultat net

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	384 978	408 462	6,1%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	14 679	16 296	11,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-20 958	3 321	ns
RESULTAT AVANT IMPÔT	382 177	428 078	12,0%
Impôt sur les résultats	-144 573	-153 285	6,0%
RESULTAT NET CONSOLIDE	237 604	274 794	15,7%

Intérêts minoritaires	7 556	-7 216	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	245 161	267 577	9,1%

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, le résultat net part du groupe du groupe CIH BANK progresse de 9,1% à 268 Mdh comparativement à fin juin 2013 où il s'élevait à 245 Mdh. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du résultat d'exploitation, ainsi que par la variation positive des gains nets sur autres actifs qui passent de -21 Mdh à fin juin 2013 à 3 Mdh en juin 2014

A noter que la participation des filiales dans le RNPG au 30 juin 2014 est la suivante :

- Avec un résultat net (+38 Mdh par rapport à juin 2013) de 20,4 Mdh, SOFAC participe à hauteur de 4,6% au RN de CIH.
- CIH Courtage, dont le RN atteint 8,5 Mdh (+14% par rapport à juin 2013 grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires liée à la bonne tenue de l'activité bancassurance), représente 3,2% de celui du groupe
- Maroc Leasing réalise un RN de 47,1 Mdh, soit 6% de celui du CIH.

f. Rentabilité des fonds propres et des actifs

Rentabilité	S1 2013	S1 2014	Var
ROE	5%	5,9%	+0,9 pts
ROA	0,6%	0,7%	+0,1 pts

Source : CIH BANK - Sur base annuelle

Au terme du premier semestre 2014, la rentabilité des actifs du groupe CIH BANK se situe sensiblement au même niveau que celle du premier semestre 2013, à 0,7% (contre 0,6% en 2013). Contrairement à la rentabilité des capitaux propres qui augmente de 0,9 pts sur la période, passant ainsi de 5% mi 2013 à 5,9% en juin 2014.

III.3. Analyse du bilan consolidé IFRS

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS de CIH BANK sur l'exercice 2013 ainsi que sur le premier semestre 2014 :

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 460 839	1 376 610	-44,1%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 287 586	934 644	-27,4%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	493 848	443 197	-10,3%
Prêts et créances sur la clientèle	31 790 220	32 826 017	3,3%
Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 220 549	2 639 315	18,9%
Actifs d'impôt exigible	282 305	181 566	-35,7%
Actifs d'impôt différé	5 063	1 917	-62,1%
Comptes de régularisation et autres actifs	659 539	943 590	43,1%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	561 818	563 945	0,4%

Immeubles de placement	434 829	424 968	-2,3%
Immobilisations corporelles	961 487	1 011 948	5,2%
Immobilisations incorporelles	116 986	115 621	-1,2%
Ecart d'acquisition	174 884	174 884	0%
Total de l'Actif	41 449 953	41 638 222	0,5%

Source : CIH BANK

a. Valeur en caisse, Banque Centrale, Trésor Public services des chèques postaux

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 460 839	1 376 610	-44,1%

Source : CIH BANK

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une diminution de 44,1% à fin juin 2014 pour s'établir à 1 377 MdH contre 2 461 MdH à fin 2013.

b. Actif financier disponible à la vente

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Titres à revenus variables	21 572	41 977	94,6%
Cotés	8 359	28 468	>100%
Non cotés	13 213	13 509	2,2%
Titres à revenus fixes	1 253 478	879 615	-29,8%
Cotés	102	-	NS
Non cotés	1 253 377	879 615	-29,8%
Autres (parts OPCVM)	12 535	13 052	4,1%
Total	1 287 586	934 644	-27,4%
Dont gains et pertes latents	5 258	7 404	40,8%
Dont provisions pour dépréciation	201 905	202 405	0,2%

Source : CIH BANK

Les actifs financiers disponibles à la vente enregistrent une diminution de 27% entre fin 2013 et le S1 2014, qui s'explique par la baisse des titres à revenus fixes non cotés. Ces derniers ont baissé de 30% sur la période, passant de 1 253 MdH à 880 MDH suite à la diminution de l'encours des placements BDT entre fin 2013 et le premier semestre 2014.

c. Prêts et créances sur les établissements de crédit

En Kdh	2013	S1 2014	Var
A vue	483 058	432 152	-10,5%
A terme	11 008	11 264	2,3%
Total Brut	494 067	443 416	-10,3%

Dépréciation	219	219	0%
Total Net	493 848	443 197	-10,3%

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, l'encours brut des prêts et créances sur les établissements de crédits s'est déprécié de 51 Mdh passant de 494 Mdh à fin 2013 à 443 Mdh à fin juin 2014 suite principalement à l'élimination des intercos des opérations de financement accordés aux filiales du Groupe.

d. Créances sur la clientèle

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Crédits de trésorerie	1 478 587	1 594 469	7,8%
Crédits à la consommation	2 954 106	3 080 875	4,3%
Crédits à l'équipement	682 807	975 494	42,9%
Crédits immobiliers	24 187 604	24 623 302	1,8%
Autres	1 362 493	1 330 512	-2,3%
Créances saines (A)	30 665 597	31 604 652	3,1%
Créances en souffrance (B)	2 607 531	2 586 631	-0,8%
Dépréciation (C)	1 508 201	1 395 787	-7,5%
Prêts et créances sur la clientèle	31 790 220	32 826 017	3,3%

Source : CIH BANK

Structure en %	2013	S1 2014
Crédits de trésorerie	5%	5%
Crédits à la consommation	10%	10%
Crédits à l'équipement	2%	3%
Crédits immobiliers	79%	78%
Autres	4%	4%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, les créances sur la clientèle ressortent à 32 826 Mdh en progression de 3,3% comparativement à fin 2013. Cette progression s'explique par :

- L'accroissement de 7,8% des crédits de trésorerie qui atteignent 1 594,4 Mdh contre 1 478,5 Mdh à fin 2013
- L'évolution positive de 4,3% des crédits à la consommation qui s'établissent à 3 080,9 Mdh contre 2 954,1 Mdh à fin 2013
- La forte hausse des crédits à l'équipement qui s'établissent à 975,5 Mdh en juin 2014 contre 682,8 Mdh à fin 2013, soit un bond de 42,9%
- L'augmentation de 1,8% des crédits immobiliers qui atteignent 24 623,3 Mdh en 2014 contre 24 187,6 Mdh en 2013.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle du CIH est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part moyenne quasi stable de 79% durant 2013 et le premier semestre 2014 atteignant les 78%.

e. Comptes de régularisation et autres actifs

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	659 539	943 590	43,1%

Source : CIH BANK

Les comptes de régularisation et autres actifs ont fortement augmenté atteignant 943,6 Mdh, soit une augmentation de 43,1% par rapport à 2013 où ils se situaient à 659,5 Mdh. Cette hausse s'explique par :

- La constatation des dividendes à recevoir
- La contribution des filiales à hauteur de 45 Mdh
- Le retraitement des immobilisations en non-valeur.

f. Participations dans les entreprises mises en équivalence

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	561 818	563 945	0,4%

Source : CIH BANK

Les participations dans les entreprises mises en équivalence restent stables entre 2013 et le premier semestre 2014 se situant à 563,9 Mdh.

g. Immobilisations

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Immeubles de placement	434 829	424 968	-2,3%
Immobilisations corporelles	961 487	1 011 948	5,2%
Immobilisations incorporelles	116 986	115 621	-1,2%
Immobilisations	1 513 302	1 552 535	2,6%

Source : CIH BANK

Lors du premier semestre 2014 les immobilisations de CIH Bank ont progressé de 2,6% pour atteindre 1 552 Mdh contre 1 513 Mdh à fin 2013. Cette hausse s'explique principalement par les investissements réalisés au cours du premier semestre 2014 dont notamment, l'habillage des agence lié à la nouvelle identité visuelle, système d'information, agences, etc...

Analyse des ressources

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	181	181	0,0%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 525 905	3 388 941	-25,1%
Dettes envers la clientèle	22 212 014	22 162 123	-0,2%
Titres de créance émis	8 581 948	9 553 702	11,3%
Passifs d'impôt exigible	270 948	123 564	-54,4%
Passifs d'impôt différé	91 458	116 339	27,2%
Comptes de régularisation et autres passifs	743 842	1 398 807	88,1%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	82	100%
Provisions	230 516	223 525	-3,0%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-	-
Capitaux propres	4 793 141	4 670 957	-2,5%
Capitaux propres part du groupe	4 702 663	4 573 263	-2,8%
<i>Capital et réserves liées</i>	2 660 809	2 660 809	0,00%
<i>réserves consolidées</i>	1 521 845	1 637 473	7,6%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	5 258	7 404	40,8%
<i>Résultat de l'exercice</i>	514 751	267 577	-48%
<i>Intérêts minoritaires</i>	90 478	97 694	8%
Total du Passif	41 449 953	41 638 222	0,5%

Source : CIH BANK

h. Dette envers les établissements de crédit

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Comptes ordinaires créditeurs	111 984	79 477	-29%
Valeurs données en pension	2 047 411	762 178	-62,8%
Emprunts de trésorerie	270 000	419 685	55,4%
Emprunts financiers	2 037 717	2 057 933	1%
Autres dettes	43 230	47 893	10,8%
Intérêts courus à payer	15 563	21 774	39,9%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 525 905	3 388 941	-25,1%

Source : CIH BANK

Au terme du premier semestre 2014, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'est réduit de 25,1% pour s'établir à 3 388,9 Mdh contre 4 525,9 Mdh en 2013. Cette évolution s'explique par la forte baisse des valeurs données en pension qui sont passées de 2 047,4 Mdh à 762,1 Mdh suite à la diminution des opérations de pension réalisées avec Bank Al Maghrib pour un montant de 713 Mdh à fin juin 2014 contre 2 050 Mdh en 2013.

i. Dette envers la clientèle

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Comptes à vue créditeurs	11 343 877	10 920 610	-3,7%
Comptes d'épargne	3 380 664	3 577 772	5,8%
Dépôts à terme	5 091 528	4 457 146	-12,5%
Autres comptes créditeurs	1 405 013	1 389 931	-1,1%
Autres dettes envers la clientèle	934 606	1 763 337	88,7%
Dettes envers la clientèle¹⁰	22 212 014	22 162 123	-0,2%

Source : CIH BANK

Structure en %	2013	S1 2014
Comptes à vue créditeurs	51,07%	49,28%
Comptes d'épargne	15,22%	16,14%
Dépôts à terme	22,92%	20,11%
Autres comptes créditeurs	6,33%	6,27%
Intérêts courus à payer	0,25%	0,24%
Autres dettes envers la clientèle	4,21%	7,96%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%

Source : CIH BANK

Les dettes envers la clientèle sont quasi stables entre 2013 et le premier semestre 2014, se situant ainsi à 22 162,1 Mdh. Cette stagnation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les comptes à vue, qui représentent 49,3% du total des dettes envers la clientèle, baissent de 3,7% à 10 920,6 Mdh ;
- Les comptes d'épargne, qui représentent 16,1% des dettes envers la clientèle, s'améliorent de 5,8% passant de 3 380,7 Mdh à fin 2013 à 3 577,8 Mdh à fin juin 2014 ;
- Les dépôts à terme se contractent sur la période, passant de 5 091,5 Mdh à 4 457,1 Mdh. Ils représentent désormais 20,1% des dettes envers la clientèle, contre 22,9% en 2013 ;
- Les autres comptes créditeurs se réduisent légèrement sur la période, passant de 1 405 Mdh à 1 389,9 Mdh, soit une réduction de 1,1%
- L'augmentation de 88,7% des autres dettes envers la clientèle qui s'établissent à 1 763 Mdh suite à la titrisation en avril 2014 du FT CREDILOG IV.

j. Titres de créances émis

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Titres de créances négociables	5 136 900	6 339 700	23,4%
Emprunts obligataires	1 426 640	1 326 650	-7%
Autres dettes représentées par un titre	1 812 373	1 711 662	-5,6%
Titres de créance émis¹¹	8 581 948	9 553 702	11,3%

Source : CIH BANK

¹⁰ Y compris intérêts courus non échus¹¹ Y compris intérêts courus non échus

À fin juin 2014, les titres de créance émis atteignent 9 553,7 Mdh contre 8 581,9 Mdh en 2013 soit une augmentation de 11,3% sur la période.

L'encours des titres de créances négociables s'établit à 6 339,7 Mdh contre 5 136,9 Mdh à fin 2013 soit une augmentation de 23,4% sur la période liée principalement à l'émission de nouveaux CD.

k. Fonds propres

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809	0,0%
réserves consolidées	1 521 845	1 637 473	7,6%
Gains ou pertes latents ou différés	5 258	7 404	40,8%
Résultat de l'exercice	514 751	267 577	-48,9%
Intérêts minoritaires	90 478	97 694	8%
Capitaux propres part du groupe	4 702 663	4 573 263	-2,8%
Capitaux propres	4 793 141	4 670 957	-2,6%

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, les fonds propres consolidés totalisent 4 671 Mdh en baisse de 2,6% par rapport à 2013 en raison principalement de la baisse du résultat de l'exercice de 48% à 267,6 Mdh, et ceci, malgré la hausse de 7,6% des réserves consolidées à 1 637,5 Mdh.

l. Le ratio de solvabilité de CIH Bank

En Mdh	S1 2013	S1 2014	Var
Fonds propres prudentiels (A)	3 164	2 992	-5,40%
Total des actifs pondérés (B)	19 737	21 299	7,90%
Ratio de solvabilité* (A/B)	16,03%	14,05%	-1,98pts

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, le ratio de solvabilité de CIH Bank atteint 14,05% contre 16,03% à fin juin 2013 soit une baisse de 1,98pts. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des fonds propres prudentiels sur la période.

m. Le ratio de liquidité de CIH Bank

En Kdh	S1 2013	S1 2014	Var
Actif réalisable à court terme (A)	2 436	4 015	64,8%
Exigibilités à court terme (B)	4 126	4 515	9,42%
Coefficient de Liquidité* (A/B)	59,03%	88,92%	+29,89pts

Source : CIH BANK

A fin juin 2014, le coefficient de liquidité atteint 88,92% contre 59,03% à fin juin 2013 soit une progression de 29,89pts sur la période.

III.4. Engagements hors bilan de CIH BANK

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Engagements donnés	3 482 117	3 931 165	12,9%
Engagement de financements donnés	3 164 623	3 411 415	7,8%
Engagements de garantie donnés	317 494	519 750	63,7%
Engagements reçus	4 640 060	4 993 971	7,6%
Engagement de financements reçus	0	0	0,0%
Engagements de garantie reçus	4 640 060	4 993 971	7,6%

Source : CIH BANK BANK

A fin juin 2014, les engagements donnés (principalement des ouvertures de crédits confirmés à la clientèle) s'établissent à 3 931,2 Mdh contre 3 482,1 Mdh en 2013 soit une progression de 12,9% sur la période.

Concernant les engagements reçus (Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers), ils atteignent 4 994 Mdh à fin juin 2014 contre 4 640,1 Mdh à fin 2013 soit une progression de 7,6%.

III.5. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Résultat avant impôts	772 501	428 078	-44,6%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	400 007	206 930	-48,3%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-458	6 299	ns
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-316 626	-60 796	80,8%
Dotations nettes aux provisions	-70 537	39 607	ns
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26 662	-16 296	38,9%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-8 286	1 181	ns
Produit des activités de financement	-2 133	-972	54,5%
Autres mouvements	-21 801	-19 916	8,6%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	-46 496	156 038	ns
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	571 712	-1 060 067	ns
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 843 733	-1 075 382	ns
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 187 716	362 463	-83,4%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-175 509	302 449	ns
Impôts versés	-258 116	-128 975	50%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	4 169 536	-1 599 512	ns
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	4 895 541	-1 015 396	ns
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-2 172 323	-351 306	83,8%
Flux liés aux immeubles de placements	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-351 348	-249 213	29,1%

En Kdh	2013	S1 2014	Var
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 523 671	-600 518	76,2%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-384 767	-415 021	-7,9%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-516 155	972 954	ns
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	-900 922	557 932	ns
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 470 948	-1 057 982	ns
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	971 051	2 441 999	151,5%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 441 999	1 384 017	-43,3%
variation de la trésorerie nette	1 470 948	-1 057 982	ns

Source : CIH BANK BANK

Le solde de trésorerie à fin juin 2014 s'établit à 1 384 Mdh contre 2 442 Mdh à fin 2013 soit une diminution de 43,3% sur la période. Cet évolution est justifié par les éléments suivants :

- La baisse des flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui sont passés de 4 895,5 Mdh en 2013 à -1 015,4 Mdh à fin juin 2014 suite principalement à :
 - la baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédits assimilés qui s'établissent à -1 060,1 Mdh contre 571,7 Mdh à fin 2013 ;
 - la baisse des flux liés aux opérations avec la clientèle qui passent de 1 843,3 Mdh en juin 2013 à -1 075,4 Mdh en 2014 ;

Toutefois, le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est passé de - 2 523,7 Mdh à -600,6 Mdh à fin juin 2014 grâce à la diminution des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui sont passées de -2 172,3 Mdh en 2013 à -351,3 Mdh en 2014. De même pour le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement qui s'établit à 557,9 Mdh contre -900,9 Mdh en 2013.

PARTIE VI. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de CIH BANK.

Dans le but de permettre à CIH BANK de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, le Plan de développement triennal 2014-2016 prévoit de :

- La poursuite du développement du réseau avec un objectif de 20 nouvelles agences par an ;
- Développement de la banque digitale avec un nouveau dispositif multi canal ;
- Développement du Lot 2 de Nov@Bank avec un système agence couvrant l'ensemble des opérations Front To Back ;
- Poursuite de la diversification de l'activité avec de nouveaux supports/outils destinés aux activités : Corporate, professionnels et international ;
- Poursuite du programme SMQ avec la certification d'autres Process et la généralisation des engagements de service SLA destinés à améliorer la qualité de service aux clients.

A cet effet, une nouvelle organisation a été mise en œuvre dans le but d'apporter des changements dans le modèle opérationnel de la banque en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure réactivité commerciale, notamment à travers la mise en place de lignes métiers spécialisées par marché : La banque des particuliers et professionnels, la banque de l'Immobilier et la banque de l'entreprise.

I. LA BANQUE DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS**a. Le marché des particuliers :**

Le marché des particuliers est au cœur de la stratégie de développement de CIH BANK. Le fil conducteur de cette politique commerciale réside dans une stratégie de bancarisation et d'équipement des clients de CIH BANK qui doit s'accompagner de domiciliation de revenus.

Afin de mieux servir ses clients, CIH Bank entreprend sérieusement le canal internet et celui des applications Smartphones afin de proposer une palette de services en H24. L'exploration de ce multi canal présente plusieurs avantages :

- Plus de proximité vis-à-vis des clients ;
- Standardisation de la qualité de service ;
- Meilleures productivité des équipes commerciales avec une orientation vers le conseil.

b. Le marché des professionnels :

La politique commerciale marque la volonté de diversification en s'appuyant sur une nouvelle organisation basée dans un premier temps sur des agences multi marchés.

Les priorités commerciales sur ce marché, résident dans la captation de flux pour augmenter l'encours des comptes courants, le développement des commissions par la commercialisation de produits packagés.

Pour ce faire, la démarche s'appuiera fortement sur les clients particuliers identifiés comme ayant un potentiel professionnel.

II. LA BANQUE DE L'IMMOBILIER

Qualifié de métiers historiques de CIH BANK, cette activité se verra consolidé par la consolidation de l'expertise de la banque dans ce domaine.

CIH BANK élargit son maillage des centres d'affaires dédiés à la promotion immobilière en vue d'un contact plus rapproché et plus professionnalisé avec sa clientèle de promoteurs pour mieux les accompagner, à la fois, en phase amont de la réalisation de leurs projets, qu'en phase aval de la commercialisation et ce en mettant en place des réseaux alternatifs pour les crédits acquéreurs.

La réalisation des objectifs escomptés sera soutenue et accompagnée par :

- L'optimisation des process et la réduction des délais de traitement ;
- Le développement des outils d'analyse et de suivi des performances ;
- L'assistance des centres d'affaires dans le développement du portefeuille.

Actuellement, chaque région est dotée d'un centre d'affaires qui s'occupe de développer l'activité de l'immobilier (Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Tanger, Fes et Oujda).

III. LA BANQUE DE L'ENTREPRISE

Ce nouveau métier contribuera progressivement à la diversification des risques et à l'amélioration du PNB.

Il s'agira de veiller dans de bonnes conditions de gestion commerciale et de risques, de nouvelles activités de financement, d'investissement et de Banque des marchés en direction des entreprises.

Il ciblera en priorité le marché des Corporates et des institutionnels et verra les centres d'affaires dédiés consolidés

IV. LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Le plan de développement 2014-2016 est accompagné et soutenu par :

- Un plan d'ouvertures d'agences qui vise à poursuivre le développement de la politique de proximité avec un objectif de 60 nouvelles agences d'ici 2016 ;
- Un renforcement du rythme de croissance de son activité de distribution des crédits immobiliers, notamment dans le logement social par la mise en place d'un programme d'émissions obligataires plafonné à 3,7 Gdh sur une période de 5 ans, la titrisation de créances ainsi que le lancement des émissions OSH une fois la loi promulguée ;
- Un renforcement du dispositif des risques ;
- Un reengineering des process mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources.

- La poursuite de la refonte du système d'information avec une bonne place de tout ce qui est attrait aux nouvelles technologies ;
- Le lancement d'un projet de qualité « IMTIAZ » visant entre autres à certifier les filières crédits immobiliers acquéreurs et la filière monétique.

Le plan de développement a été bâti avec des objectifs emplois tributaires des capacités de collecte des ressources clientèle et marché. Par conséquent, des actions ont été envisagées afin d'améliorer durablement la situation de liquidité de la banque, dont notamment :

- Collecter les Certificats de Dépôts de façon dynamique et souple en ajustement avec nos besoins ;
- Allonger nos ressources par des Emprunts Obligataires et des OSH avec deux options :
 - Privilégier l'amélioration de notre profil de liquidité ;
 - Privilégier le PNB.
- Etudier le recours à des financements extérieurs ;
- La poursuite de la politique agressive de collecte des ressources sur la clientèle des particuliers (Comptes chèques et comptes d'épargne) considérée plus stable ;
- Le maintien du matelas des actifs réalisables avec un encours moyen de 3,5 Gdh.

V. OBJECTIFS DE RÉSULTAT

Les objectifs de résultat de CIH BANK (base sociale) pour 2014 se déclinent comme suit :

Mdh	2013 ^R	2014 ^E
PNB	1 438	1 449
RN	458	465

Le PNB estimé serait de 1 449 Mdh en 2014 contre 1 438 en 2013 enregistrant une évolution de 0,8%.

Par ailleurs, Le résultat net prévisionnel estimé pour l'exercice 2014 s'élève 465 Mdh contre 458 Mdh en 2013, soit une progression de 1,5%.

VI. OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement pour la période 2014-2016 se présente comme suit :

Mdh	2014 ^E	2015 ^P	2016 ^P
Logistique	117	242	250
Informatique	78	90	89

CIH BANK estime un investissement de 195 Mdh en 2014, ventilé en 117 Mdh pour la logistique et 78 MDH en Informatique et systèmes d'informations.

Pour 2015, CIH BANK prévoit un investissement de 332 Mdh, dont 27% en informatique et 73% en logistique pour la poursuite de l'extension et la mise à niveau des infrastructures et équipements du réseau commercial.

Concernant 2016, CIH Bank prévoit un investissement de 250 Mdh relatif à la logistique et 89 Mdh concernant le domaine informatique.

PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

Dans le cadre de la mise en place des méthodes avancées de calcul des risques de crédit, CIH BANK a élaboré :

- Un modèle de notation pour la promotion immobilière ;
- Un modèle de notation pour les entreprises ;
- Un modèle de sélection des bons payeurs pour la clientèle des professionnels ;
- Des modèles de scoring à l'octroi et des modèles de notation pour les crédits à l'habitat et à la consommation.

a. Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit à CIH BANK s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérés par des structures indépendantes ;
- Recours aux systèmes de notation pour les décisions d'octroi et de tarification ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

b. Surveillance et pilotage du risque de crédit

Dispositif de suivi du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction des Engagements d'une part et la Direction des Risques, d'autre part.

Des reportings sont régulièrement adressés au comité d'audit, au comité de management des risques et au comité de pilotage des risques de crédit.

Analyse du portefeuille des engagements

Répartition des encours de crédit par marché et par nature de crédit

La répartition de l'encours global des crédits par marchés de clientèle, au 31 décembre 2013, reflète :

- Le positionnement stratégique de la banque autour du financement des besoins des particuliers et de la famille puisque les crédits aux particuliers représentent 65,91% du total des encours hors contentieux ;
- La forte concentration de l'activité de crédit à l'habitat, dans la mesure où les crédits à la production et à l'acquisition de logements représentent 94,30% des encours hors contentieux de la banque de détail ;
- La bonne répartition des risques de crédit puisque l'encours de crédits aux particuliers représente plus de la moitié.

Dans le domaine de la promotion immobilière, les deux régions du Grand Casablanca et du Rabat et région concentrent plus de la moitié de l'encours global (hors contentieux) des crédits.

Qualité du portefeuille de crédit

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Milliards de Dirhams à fin 2004 à 2,6 milliards de Dirhams à fin juin 2014.

Le taux de CES s'établit à 7,56% des engagements.

II. RISQUE OPÉRATIONNEL

a. Définition du risque opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

b. Organisation de la gestion des risques opérationnels

Processus de gestion des risques opérationnels

Afin de cerner l'ensemble du périmètre relatif à la gestion des risques opérationnels, la banque a mis en place un progiciel dédié et a assuré des actions de conduite de changement pour les intervenants dans le processus de gestion de ces risques. Ce progiciel permet une gestion en workflow des déclarations d'incidents (agences et entités centrales), des exercices d'autoévaluation et la conduite de plans d'actions correctives.

Un reporting est adressé régulièrement au Comité Pilotage des Risques Opérationnels et au comité Management des Risques ce qui permet une prise de décision sur les actions à mener pour la réduction des risques.

Le plan de Continuité des Activités

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action écrit, complet, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le projet plan de continuité d'activité est en phase avancée; il couvre aujourd'hui 90% des processus vitaux de la banque.

III. RISQUE DE MARCHÉ

a. Définition du risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. Ils recouvrent :

- Les risques de taux et de position sur titres de propriété relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

b. Organisation de la gestion du risque de marché

Rôle de la Salle Des Marchés

La salle des marchés est en charge de la mise en œuvre de la politique de refinancement de la banque à travers le marché, de la gestion de la trésorerie et des portefeuilles titres de la banque et de la gestion de la couverture de la position de change.

Cette entité participe à l'élaboration de la stratégie de refinancement de la banque et elle est chargée de veiller au respect des limites et des ratios réglementaires relatifs à l'activité de la Salle des marchés.

Rôle de la Direction des Risques

La Direction des Risques est en charge de l'évaluation des Risques de Marché. A cet titre, elle décline la stratégie risque en politiques et limites sur les risques de marché et met en place les indicateurs de surveillance et de suivi.

IV. GESTION ACTIF-PASSIF

a. Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité

Evaluation du risque global de taux

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Une distinction est faite également entre la sensibilité CT (maturités inférieures à 1an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 7 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 7 ans).

Il se dégage de l'application de cette méthode et de l'impact d'une variation défavorable de taux, une sensibilité du bilan de la banque, au 31/12/2013, à une variation de +1% de la courbe des taux de -343 millions DH soit -10,46% des fonds propres réglementaires.

Evaluation du risque de liquidité

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. Un tableau de bord quotidien est établi par le trésorier de la banque. Il permet de calculer le gap quotidien de la trésorerie en fonction de la réserve monétaire exigée, de notre solde chez BAM, des flux entrants et sortants des agences et de nos emprunts/prêts sur le marché monétaire.

La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM. Elle s'articule autour des axes suivants :

- Calcul des gaps de liquidité (encours des ressources moins encours des emplois) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1an, 2 ans...15 ans et plus de 15 ans) ;
- Présentation, au comité ALM, du tableau de bord ALM incluant les gaps de liquidité ;
- Ce dernier est obtenu en utilisant les tableaux d'amortissement des contrats pour les postes contractuels, et les règles d'écoulement de la liquidité pour les postes non contractuels.

b. Couverture des gaps de taux et de liquidité.

Le Comité ALM décide, en cas de besoin, des mesures à prendre afin d'atténuer les gaps de taux fixe et les gaps de liquidité et de respecter les limites prudentielles. Ces principales mesures (en l'absence de swaps de taux) sont les suivantes :

- Le lancement d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires ;
- L'émission de certificats de dépôts
- Le lancement d'opérations d'emprunts obligataires ;
- L'utilisation du portefeuille des bons du trésor comme moyen de couverture (cession ou acquisition en fonction du besoin) ;
- Le changement de la structure du portefeuille des prêts et emprunts en matière de nature de taux et de durée des prêts ;
- Le recours à des lignes de financement auprès d'intermédiaires financiers ;
- La mise en place, le cas échéant, de lignes de refinancement auprès des actionnaires de référence.

c. Suivi des risques de taux et de liquidité

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un Reporting trimestriel.

En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par la Direction des Risques. Ce suivi est renforcé par des limites d'exposition à ces risques et un système de Reporting régulier.

Les données risques sont agrégées périodiquement afin que la Direction Générale et le Conseil d'Administration puissent disposer d'une vue globale de l'ensemble des risques de taux d'intérêt

et de liquidité de CIH BANK. Ces données sont présentées en Comité ALM, Comité Management des Risques et Comité d'Audit.

V. RATIO DE SOLVABILITÉ ET ACTIFS PONDÉRÉS

Au 30 juin 2014, le ratio de solvabilité se situe à 14,05% avec un total des fonds propres réglementaires de 2 992 Mdh et un total des actifs pondérés de 21 299 Mdh.

a. Risque de crédit

En application de l'approche standard, les actifs pondérés à CIH BANK au titre du Risque de crédit sont à 18 685 Mdh au 30 juin 2014 pour une consommation en fonds propres de 1 495 Mdh.

b. Risque de marché

CIH BANK n'est pas assujetti au calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de change au 30 juin 2014 puisque la position de change globale située à 54,7 Mdh à cette date ne dépassant pas le seuil de 2% des fonds propres réglementaires arrêtés à 2 992 Mdh. Aussi, CIH BANK ne possède pas de portefeuille de négociation au 30 juin 2014.

c. Risque opérationnel

Pour le risque opérationnel, c'est l'approche « indicateur de base » qui est adoptée par CIH BANK.

Les actifs pondérés à CIH BANK au titre du Risque opérationnel représentent 2 614 Mdh au 30 juin 2014 pour une consommation en fonds propres de 209 Mdh.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la veille de la présente opération, CIH BANK ne fait l'objet d'aucun litige.

Contrôle fiscale Maroc Leasing :

Maroc Leasing a fait l'objet d'un contrôle de l'administration fiscale, au titre de l'ex-Chaabi Leasing, portant sur les exercices 2007 à 2008 inclus, couvrant l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu, et sur les exercices 2006 à 2008 pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, Maroc Leasing a reçu en 2013 une nouvelle notification suite à un deuxième contrôle fiscal qui a porté sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2009 à 2012 inclus, ainsi que sur la taxe sur la valeur ajoutée pour les exercices 2007 à 2012 inclus.

Le management a apporté une réponse aux deux notifications reçues en rejetant l'essentiel des redressements.

PARTIE IX.

ANNEXES

I. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe CIH BANK sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe CIH BANK applique:

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés.
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes.
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

- Immeubles et constructions à usage administratif:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, précablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

- Immeubles et constructions à usage touristique:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Équipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

TEST DE DEPRECIATION ET PERTES DE VALEUR DES ACTIFS

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales et entreprises associées, à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe CIH BANK utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe CIH BANK retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur ;
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur ;
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières ;
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
 - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit,
 - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Avantages au personnel

Le Groupe CIH BANK offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants:

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié.

Au 31 décembre 2013, l'application de l'IAS 19 révisée a généré une augmentation de la provision pour un montant de 20,6 Mdh en contrepartie des capitaux propres. Cette augmentation concerne principalement les points suivants :

- La suppression de la méthode du corridor.
- L'application d'une table de mortalité prospective.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH BANK se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. CIH BANK doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	30 juin 2014	31 décembre 2013	30 juin 2014	31 décembre 2013
Hypothèses (moyennes pondérées)				
Taux d'actualisation	5,70%	5,70%	6,00%	6,00%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
- Actifs	1 635	1 631	1 635	1 634
- Retraités				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,50% et 0,60%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

IMPOTS DIFFERES

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions-Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

COUT DU RISQUE

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe CIH BANK.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprenant les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe CIH BANK sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CIH BANK et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

GOODWILL

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients ;
- Goodwill ;
- Provisions pour risques et charges ;
- Avantages au personnel.

OPERATIONS DE TITRISATION

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- Augmenter la capacité de financement d'un établissement: La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour CIH BANK.
C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire ;
- Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

CIH BANK a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par CIH BANK en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1000 millions de dirhams, le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1500 millions de dirhams et le quatrième fond a été émis en avril 2014 portant sur un montant de 1 200 millions de dirhams

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités structurées au sens des dispositions de l'IFRS 10, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 30/06/2014*
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	124,8
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	877,0
Crédilog IV	Prêts hypothécaires	2014	1 200	1 144,2

*en MDH

II. ÉTATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS IFRS

II.1. Etats de synthèse consolidés IFRS 2011

Bilan

ACTIF	2011	2010
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 654 804	1 157 078
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	2 276 818	1 053 759
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	300 281	1 444 521
6. Prêts et créances sur la clientèle	26 950 702	25 164 036
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	75 658	65 572
10. Actifs d'impôt différé	5	7
11. Comptes de régularisation et autres actifs	470 769	383 814
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	471 937	3 157
14. Immeubles de placement	518 163	489 614
15. Immobilisations corporelles	659 620	626 687
16. Immobilisations incorporelles	79 041	29 441
17. Ecarts d'acquisition	299 917	10 000
Total de l'Actif	33 757 714	30 427 685

PASSIF	2011	2010
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 389 829	1 387 108
5. Dettes envers la clientèle	18 722 261	19 124 905
6. Titres de créance émis	7 739 003	5 329 796
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	176 976	11 958
9. Passifs d'impôt différé	93 212	154 439
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 066 732	876 989
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	177 269	210 223
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	4 392 432	3 332 268
17. Capitaux propres part du groupe	4 392 432	3 332 268
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 280 693
19. réserves consolidées	1 357 836	812 715
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 447	6 018
21. résultat de l'exercice	368 341	232 842
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	33 757 714	30 427 685

Compte de Produits et Charges

	2011	2010
1. + Intérêts et produits assimilés	1 956 923	1 942 793
2. - Intérêts et charges assimilées	(777 562)	(773 850)
3. MARGE D'INTERET	1 179 361	1 168 943
4. + Commissions (produits)	146 068	161 952
5. - Commissions (charges)	(15 211)	(16 432)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	130 857	145 520
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	0	0
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	21 158	170 262
9. + Produits des autres activités	86 120	96 988
10. - Charges des autres activités	(99 195)	(76 060)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 318 301	1 505 653
12. - Charges générales d'exploitation	(707 408)	(969 693)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0	
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	560 098	466 272
15. Coût du risque	(83 045)	(461 919)
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	477 052	4 353
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	29 831	1 419
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	57 541	265 493
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	0	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	564 424	271 266
21. - Impôt sur les résultats	(196 083)	(38 424)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	
23. RESULTAT NET	368 341	232 842
24. Intérêts minoritaires	0	
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	368 341	232 842
26. Résultat de base par action en dirham	13,8	10,2
27. Résultat dilué par action en dirham	13,8	10,2

Tableau des flux de trésorerie consolidés

FLUX DE TRESORERIE	2011	2010
1. Résultat avant impôts	564 424	271 266
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immo corporelles et incorporelles	50 796	69 688
3. +/- Dotat. nettes pour dépré des actifs des écarts d'acq et des autres immo.	33 427	18 371
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(290 355)	(1 912 739)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(16 772)	(99 306)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(29 831)	(1 419)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(56 663)	(178 388)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(53 779)	(71 624)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(363 178)	(2 175 417)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	1 135 199	(417 777)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 080 218)	541 703
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 232 726)	715
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	275 292	287 432
15. - Impôts versés	(196 083)	(38 424)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs	(2 098 536)	373 649
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(1 897 291)	(1 530 502)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(691 137)	319 683
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		0
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(142 973)	(110 521)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(834 110)	209 162
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	819 919	(135 842)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	2 409 207	1 319 086
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	3 229 126	1 183 244
25. Effet de la variation des tx de change sur la tréso et équivalents de la tréso		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	497 726	(138 096)
Composition de la trésorerie		
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 157 078	1 295 173
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 157 078	1 295 173
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établi. de crédit		
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 654 804	1 157 077
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 654 804	1 157 077
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établi. De crédit	0	
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	497 726	(138 096)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

		Capital (1)	réserve s liées au capital (2)	Action s propres (3)	Réserves et résultats consolidé s (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitau x propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaire s (7)	total (8)
1	Capitaux propres au 31 décembre 2010	2 280 693			1 063 387	6 017	3 350 097		3 350 097
2	Impact des changements de méthodes comptables				(13 624)		(13 624)		(13 624)
	Autres mouvements				(4 205)		(4 205)		(4 205)
3	Capitaux propres corrigés au 31/12/2010	2 280 693			1 045 558	6 017	3 332 268		3 332 268
4	Opérations sur capital	380 116			581 577		961 692		961 692
5	Paielements fondés sur des actions								
6	Opérations sur actions propres								
7	Dividendes				(136 842)		(136 842)		(136 842)
8	Résultat de l'exercice				368 341		368 341		368 341
9	Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
	Instru. financ. variation juste valeur et transf. en rés. (B)					(571)	(571)		(571)
11	Ecart de conversion : variations et transferts en résultat								
12	Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(571)	(571)		(571)
13	Variation de périmètre								
14	Capitaux propres clôture au 31 décembre	2 660 809			1 858 633	5 447	4 524 889		4 524 889

	2011							
15	Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(132 462)		(132 462)	(132 462)
16 A	Autres mouvements				6		6	6
16	Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2011	2 660 809			1 726 176	5 447	4 392 432	4 392 432

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2011	2010
Titres à revenus variables		33 769
Cotés	10 208	11 468
Non cotés	13 138	22 301
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	2 240 888	1 007 451
Autres (parts opcvn)	12 584	12 539
Total	2 276 818	1 053 759
Dont gains et pertes latents	5 447	6 018
Dont provisions pour dépréciation	203 544	197 915

Immobilisations de placement et d'exploitation*Immeubles de placement :*

Valeur brute	Valeur brute 2010	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 2011	Juste valeur 2011
Valeur brute	615 040	101 942	38 777	678 205	781 442
Amortissement & Dépréciation	125 426	35 479	863	160 042	
Net	489 614			518 163	

Immobilisations incorporelles :

Valeur brute	Valeur brute 2010	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	Valeur brute 2011
Valeur brute	125 268		65 753	19 412	171 609
Amortissement & dépréciation	95 827		13 854	17 114	92 567
Net	29 441				79 041

Provisions pour risques et charges

Libelle	2010	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	2011
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	39 203		3 432	6 502	36 132
Provisions pour affaires sociales	16 849		1 473	3 778	14 544
Provisions pour autres risques et charges	67 097		7 696	38 589	36 204
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	87 074		10 684	7 369	90 389
TOTAL	210 223		23 285	56 238	177 269

Marge d'intérêt

	2011	2010
Sur opérations avec les établissements de crédits	12 095	13 724
Sur opérations avec la clientèle	1 875 844	1 893 893
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	68 984	35 090
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	86
Produits d'intérêts	1 956 923	1 942 793
Sur opérations avec les établissements de crédits	39 179	58 615
Sur opérations avec la clientèle	388 390	462 383
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	349 993	252 851
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	777 562	773 850

Commissions nettes

	2011			2010		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits		15 211	-15 211	0	16 432	-16 432
Sur opérations avec la clientèle	3 643		3 643	2 705	0	2 705
Sur opérations sur titres	10 515		10 515	12 318	0	12 318
Sur opération de change	3 405		3 405	9 212	0	9 212
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan				0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	128 505		128 505	137 717	0	137 717
- Produits nets de gestions d'OPCVM				0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiements	45 518		45 518	39 182	0	39 182
- Autres	82 987		82 987	98 535	0	98 535
Produits nets des commissions	146 068	15 211	130 857	161 952	16 432	145 520

Coût du risque

	2011	2010
Dotations aux provisions	454 980	637 115
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	441 894	562 360
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	13 087	74 755
Reprise de provisions	775 427	2 431 593
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	724 955	2 409 357
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	1 117	0
Provisions pour risques et charges	49 354	22 236
Variation des provisions	-320 446	-1 794 478
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	480 257	2 256 396
Récupérations sur prêts et créances amorties	-76 765	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	83 045	461 918

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

CREANCES	Valeur brute 2011	Valeur brute 2010
<u>A vue</u>	300 283	1 444 520
Comptes ordinaires	1 534 121	300 063
Prêts et comptes au jour le jour	-1 240 931	1 122 428
Valeurs reçues en pension au jour le jour		0
Autres prêts et créances	7 093	22 029
<u>A terme</u>		0
Prêts et comptes à terme		0
Prêts subordonnées et participants		0
Valeurs reçues en pension à terme		0
Créances rattachés		0
Autres prêts et créances		0
<u>Total Brut</u>	300 283	1 444 520
Dépréciation	2	1
Total Net	300 281	1 444 521

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2011	Total 2010
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	6 668	8 688	15 356	20 721
Valeurs données en pension	902 581	0	0	0	902 581	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	902 581	0	0	0	902 581	0
Emprunts de trésorerie	0	400 000	0	0	400 000	1 315 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	400 000	0	0	400 000	1 315 000
Emprunts financiers	0	3 967	0	0	3 967	3 967
Autres dettes	0	57 890	0	0	57 890	13 141
Intérêts courus à payer	5 283	4 751	0	0	10 034	34 278
TOTAL	907 864	466 608	6 668	8 688	1 389 829	1 387 108

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 2011	Total 2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	100 000		687 537	55 087	842 624	479 487
- Comptes à vue débiteurs			448 135	39 271	487 406	270 851
- Créances commerciales sur le Maroc			6 756		6 756	1 975
- Crédits à l'exportation			973		973	1 157
- Autres crédits de trésorerie	100 000		231 673	15 816	347 489	205 504
Crédits à la consommation				828 332	828 332	844 217
Crédits à l'équipement			804 655		804 655	584 579
Crédits immobiliers			6 004 087	17 126 978	23 131 065	21 833 421
Autres crédits			5 226	8 413	13 639	9 209
Créances acquises par affacturage					-	
Intérêts courus à recevoir			14 403	2 772	17 175	4 438
Créances en souffrance				2 497 429	2 497 429	2 682 122
Dépréciation				1 184 216	1 184 216	1 273 437
- Sur base individuelle				1 007 595	1 007 595	1 118 736
- Sur base collective				176 621	176 621	154 701
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances						
TOTAL	100 000		6 508 313	20 342 389	26 950 702	25 164 036

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 2011	Total 2010
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 631 971	6 922 540	9 554 515	8 986 785
Comptes d'épargne	0	0	8 078	2 631 836	2 639 914	2 274 548
Dépôts à terme	132 000	590 000	1 688 475	2 085 191	4 495 666	5 679 947
Autres comptes créditeurs	0	632	75 688	618 649	694 969	648 021
Intérêts courus à payer	1 479	6 609	18 914	23 357	50 358	62 534
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	1 286 838	1 286 838	1 473 070
TOTAL	133 479	597 245	4 423 126	13 568 412	18 722 261	19 124 905

Evolution du capital et Résultat par action

	2011	2010
Résultat net part du Groupe	368 341	232 842
Nombre d'actions ordinaires émises	26 608 085	22 806 930
Résultat par action de base et dilué en DH	13,8	10,2

Engagements de financements et de garantie

ENGAGEMENTS	2011	2010
Engagements de financements et de garantie donnés	2 684 216	2 648 213
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 432 588	2 433 262
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	3 345	1 873
- Ouvertures de crédit confirmés	2 429 243	2 431 389
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 234	0
- Crédits documentaires export confirmés	1 234	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	250 394	214 951
- Garanties de crédits données	8 608	8 388
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	191 419	180 270
- Autres cautions et garanties données	45 271	26 293
- Engagements en souffrance	5 096	0
Engagements de financements et de garantie reçus	3 770 795	3 188 243
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 770 795	3 188 243
- Garanties de crédits	3 770 795	3 188 243
- Autres garanties reçues	0	0

II.2. Etats de synthèse consolidés IFRS 2012

Bilan

ACTIF	2012	2011
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 065 298	1 654 804
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	3 471 907	2 276 818
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	139 449	300 281
6. Prêts et créances sur la clientèle	31 513 969	26 950 702
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-
9. Actifs d'impôt exigible	253 198	75 658
10. Actifs d'impôt différé	18 631	5
11. Comptes de régularisation et autres actifs	546 991	470 769
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	549 375	471 937
14. Immeubles de placement	502 165	518 163
15. Immobilisations corporelles	779 163	659 620
16. Immobilisations incorporelles	120 528	79 041
17. Ecart d'acquisition	184 884	299 917
Total de l'Actif	39 145 559	33 757 714

PASSIF	2012	2011
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	163	-
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	3 617 812	1 389 829
5. Dettes envers la clientèle	20 429 528	18 722 261
6. Titres de créance émis	9 100 111	7 739 003
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	217 006	176 976
9. Passifs d'impôt différé	58 781	93 212
10. Comptes de régularisation et autres passifs	821 756	1 066 732
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	243 420	177 269
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16. Capitaux propres	4 656 982	4 392 432
17. Capitaux propres part du groupe	4 570 461	4 392 432
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 421 866	1 357 836
20. Gains ou pertes latents ou différés	428	5 447
21. résultat de l'exercice	487 358	368 341
22. Intérêts minoritaires	86 521	-
Total du Passif	39 145 559	33 757 714

Compte de résultat consolidé

	2012	2011
1. + Intérêts et produits assimilés	2 244 627	1 956 923
2. - Intérêts et charges assimilées	(905 595)	(777 562)
3. MARGE D'INTERET	1 339 032	1 179 361
4. + Commissions (produits)	188 954	146 068
5. - Commissions (charges)	(21 041)	(15 211)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	167 913	130 857
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	12	0
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5 233	21 158
9. + Produits des autres activités	99 448	86 120
10. - Charges des autres activités	(60 397)	(99 195)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 551 240	1 318 301
12. - Charges générales d'exploitation	(831 255)	(707 408)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(95 814)	(50 796)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	624 171	560 098
15. Coût du risque	(126 587)	(83 045)
16. RESULTATS D'EXPLOIATION	497 584	477 052
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	32 599	29 831
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	148 577	57 541
20. RESULTAT AVANT IMPOT	678 760	564 424
21. - Impôt sur les résultats	(187 105)	(196 083)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	491 655	368 341
24. Intérêts minoritaires	(4 296)	0
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	487 358	368 341
26. Résultat de base par action en dirham	18,3	13,8
27. Résultat dilué par action en dirham	18,3	13,8

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2012	2011
1. Résultat avant impôts	678 760	564 424
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	95 814	50 796
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(1 445)	33 427
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(49 277)	(290 355)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(32 726)	(16 772)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(32 599)	(29 831)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(25 197)	(56 663)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(487)	0
9. +/- Autres mouvements	(25 869)	(53 779)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(71 784)	(363 178)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	816 545	(43 837)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 260 057)	(2 080 218)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 208 966)	(1 232 726)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(250 469)	275 292
15. - Impôts versés	(187 105)	(196 083)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(2 090 052)	(3 277 573)
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(1 483 076)	(3 076 327)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(313 609)	(691 137)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		0
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(100 186)	(142 973)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(413 796)	(834 110)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(302 442)	819 919
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 353 759	2 409 207
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	1 051 317	3 229 126
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	(845 554)	(681 310)

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2012	2011
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 816 605	2 497 915
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 654 804	1 157 078
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	161 801	1 340 837
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	971 051	1 816 605
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 065 136	1 654 804
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(94 084)	161 801
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(845 554)	(681 310)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Interêt minoritaires	total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	2 660 809			1 858 633	5 447	4 524 889		4 524 889
Impact des changements de méthodes				(132 462)		(132 462)		(132 462)
Autres mouvements				6		6		6
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2011	2 660 809			1 726 176	5 447	4 392 432		4 392 432
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(292 689)		(292 689)		(292 689)
Résultat de l'exercice				487 358		487 358	4 296	491 655
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(5 019)	(5 019)		(5 019)
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(5 019)	(5 019)		(5 019)
Variation de périmètre							82 225	82 225
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012	2 660 809			1 920 846	428	4 582 082	86 521	4 668 603
Changement de méthodes comptables et				(11 304)		(11 304)		(11 304)

correction d'erreurs								
Autres mouvements				(317)		(317)		(317)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2012	2 660 809			1 909 225	428	4 570 461	86 521	4 656 982

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2012	2011
Titres à revenus variables		
<i>Cotés</i>	8 680	10 208
<i>Non cotés</i>	12 838	13 138
Titres à revenus fixes		
<i>Cotés</i>	459	
<i>Non cotés</i>	3 437 679	2 240 888
Autres (parts opcvn)	12 250	12 584
Total	3 471 907	2 276 818
Dont gains et pertes latents	428	5 447
Dont provisions pour dépréciation	202 879	203 544

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2011
Valeur brute	678 205	40 181	37 967	680 419	866 896
Amortissement & Dépréciation	160 042	18 213	0	178 255	
Net	518 163			502 165	

Valeur brute	2011	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2012
Valeur brute	171 609	50 819	69 015	450	290 993
Amortissement & dépréciation	92 567	36 584	41 313	0	170 464
Net	79 041				120 528

Marge d'intérêts

	2012	2011
Sur opérations avec les établissements de crédits	23 233	12 095
Sur opérations avec la clientèle	2 109 822	1 875 844
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	110 634	68 984
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit-bail	938	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	2 244 627	1 956 923
Sur opérations avec les établissements de crédits	106 196	39 179
Sur opérations avec la clientèle	389 184	388 390
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	-
Sur dettes représentées par titres	408 045	349 993
Sur dettes subordonnées	0	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	-
Sur opérations de crédit-bail	2 170	-
Autres intérêts et produits assimilés	0	-
Charges d'intérêts	905 595	777 562

Commissions nettes

	2012			2011		
	Produit s	charge s	Net	Produit s	charge s	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	6 160	-6 160	0	15 211	-15 211
Sur opérations avec la clientèle	45 378	0	45 378	3 643	0	3 643
Sur opérations sur titres	9 914	0	9 914	10 515	0	10 515
Sur opération de change	3 044	0	3 044	3 405	0	3 405
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	130 618	14 881	115 736	128 505	0	128 505
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiement	49 177	0	49 177	45 518	0	45 518
- Autres	81 441	14 881	66 560	82 987	0	82 987
Produits nets des commissions	188 954	21 041	167 913	146 068	15 211	130 857

Coût du risque

	2012	2011
Dotations aux provisions	435 795	454 980
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	420 043	441 894
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	7 570	0
Provisions pour risques et charges	8 182	13 087
Reprise de provisions	519 518	775 427
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	492 139	724 955
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	1 117
Provisions pour risques et charges	27 380	49 354
Variation des provisions	-83 723	-320 446
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	272 473	480 257
Récupérations sur prêts et créances amorties	-62 163	-76 765
Autres pertes	0	0
Coût du risque	126 587	83 045

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2012	2011
A vue	139 466	300 283
Comptes ordinaires	124 887	1 534 121
Prêts et comptes au jour le jour	0	-1 240 931
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	14 579	7 093
A terme	0	0
Prêts et comptes à terme	0	0
Prêts subordonnés et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachés	0	0
Autres prêts et créances	0	0
Total Brut	139 466	300 283
Dépréciation	17	2
Total Net	139 449	300 281

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissement s de crédit à l'étranger	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	15 237	7 863	23 100	15 356
Valeurs données en pension	1 455 322	0	0	0	1 455 322	902 581
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	1 455 322	0	0	0	1 455 322	902 581
Emprunts de trésorerie	28 000	505 921	0	0	533 921	400 000
- au jour le jour	0	105 921	0	0	105 921	0
- à terme	28 000	400 000	0	0	428 000	400 000
Emprunts financiers	0	1 566 917	0	0	1 566 917	3 967
Autres dettes	0	26 857	0	0	26 857	57 890
Intérêts courus à payer	1 820	9 875	0	0	11 695	10 034
TOTAL	1 485 142	2 109 570	15 237	7 863	3 617 812	1 389 829

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteu r public	Secteur privé			2012	2011
		Entreprise s financière s	Entreprise s non financière s	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	16 000	1 478 482	81 934	1 576 416	842 624
- Comptes à vue débiteurs	-	-	586 656	29 880	616 536	487 406
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	43 175	-	43 175	6 756
- Crédits à l'exportation	-	-	6 994	-	6 994	973
- Autres crédits de trésorerie	-	16 000	841 657	52 054	909 711	347 489
Crédits à la consommation	-	-	-	2 440 185	2 440 185	828 332
Crédits à l'équipement	-	-	696 007	-	696 007	804 655
Crédits immobiliers	-	-	6 181 636	17 597 486	23 779 122	23 131 065
Autres crédits	-	300 126	3 967	1 360 896	1 664 989	13 639
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	7 400	8 271	15 671	17 175
Créances en souffrance	-	-	1 737 591	1 583 534	3 321 124	2 840 327
Dépréciation	-	-	774 521	1 206 626	1 981 147	1 527 114
- Sur base individuelle	-	-	624 521	1 127 129	1 751 650	1 350 493
- Sur base collective	-	-	150 000	79 497	229 497	176 621
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	1 601	-	1 601	-
TOTAL	-	316 126	9 332 163	21 865 680	31 513 969	26 950 702

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2012	2011
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 555 557	7 457 526	10 013 087	9 554 515
Comptes d'épargne	0	0	9 053	2 996 190	3 005 243	2 639 914
Dépôts à terme	36 000	887 113	785 639	2 991 390	4 700 142	4 495 666
Autres comptes créditeurs	0	949	109 087	1 442 403	1 552 439	694 969
Intérêts courus à payer	0	5 141	8	56 794	61 942	50 358
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	1 096 674	1 096 674	1 286 838
TOTAL	36 000	893 207	3 459 344	16 040 977	20 429 528	18 722 261

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2012	2011
Engagements de financements et de garantie donnés	3 416 361	2 684 216
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	158 860	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	158 860	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 840 780	2 432 588
- Crédits documentaires import	26 538	0
- Acceptations ou engagements de payer	86 230	3 345
- Ouvertures de crédits confirmés	2 707 361	2 429 243
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	20 652	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	10 531	1 234
- Crédits documentaires export confirmés	10 531	1 234
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	406 190	250 394
- Garanties de crédits données	8 481	8 608
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	206 910	191 419
- Autres cautions et garanties données	184 856	45 271
- Engagements en souffrance	5 943	5 096
Engagements de financements et de garantie reçus	4 357 155	3 770 795
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 357 155	3 770 795
- Garanties de crédits	4 357 155	3 770 795
- Autres garanties reçues	0	0

II.3. Etats de synthèse consolidés IFRS 2013

Bilan

ACTIF	2013	2012
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 460 839	1 065 298
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Actifs financiers disponibles à la vente	1 287 586	3 471 907
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	493 848	139 449
6. Prêts et créances sur la clientèle	31 790 220	31 513 969
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 220 549	-
9. Actifs d'impôt exigible	282 305	253 198
10. Actifs d'impôt différé	5 063	18 631
11. Comptes de régularisation et autres actifs	659 539	546 991
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	561 818	549 375
14. Immeubles de placement	434 829	502 165
15. Immobilisations corporelles	961 487	779 163
16. Immobilisations incorporelles	116 986	120 528
17. Ecart d'acquisition	174 884	184 884
Total de l'Actif	41 449 953	39 145 559

PASSIF	2013	2012
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	181	163
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3. Instruments dérivés de couverture	-	-
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	4 525 905	3 617 812
5. Dettes envers la clientèle	22 212 014	20 429 528
6. Titres de créance émis	8 581 948	9 100 111
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8. Passifs d'impôt exigible	270 948	217 006
9. Passifs d'impôt différé	91 458	58 781
10. Comptes de régularisation et autres passifs	743 842	821 756
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13. Provisions	230 516	243 420
14. Subventions et fonds assimilés	-	-
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16. Capitaux propres	4 793 141	4 656 982
17. Capitaux propres part du groupe	4 702 663	4 570 461
18. Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19. réserves consolidées	1 521 845	1 421 866
20. Gains ou pertes latents ou différés	5 258	428
21. résultat de l'exercice	514 751	487 358
22. Intérêts minoritaires	90 478	86 521
Total du Passif	41 449 953	39 145 559

Compte de résultat consolidé

	2013	2012
1. + Intérêts et produits assimilés	2 372 833	2 244 627
2. - Intérêts et charges assimilées	(958 818)	(905 595)
3. MARGE D'INTERET	1 414 015	1 339 032
4. + Commissions (produits)	184 050	188 954
5. - Commissions (charges)	(17 270)	(21 041)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	166 779	167 913
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	12
8. +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 517	5 233
9. + Produits des autres activités	492 723	99 448
10. - Charges des autres activités	(366 685)	(60 397)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 730 351	1 551 240
12. - Charges générales d'exploitation	(870 466)	(831 255)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(105 130)	(95 814)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	754 755	624 171
15. Coût du risque	(29 802)	(126 587)
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	724 954	497 584
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	26 662	32 599
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	17 408	148 577
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	3 478	0
20. RESULTAT AVANT IMPOT	772 501	678 760
21. - Impôt sur les résultats	(258 116)	(187 105)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
23. RESULTAT NET	514 385	491 655
24. Intérêts minoritaires	366	(4 296)
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	514 751	487 358
26. Résultat de base par action en dirham	19,3	18,3
27. Résultat dilué par action en dirham	19,3	18,3

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2013	2012
1. Résultat avant impôts	772 501	678 760
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	400 007	95 814
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(458)	(1 445)
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(316 626)	(49 277)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(70 537)	(32 726)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(26 662)	(32 599)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(8 286)	(25 197)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(2 133)	(487)
9. +/- Autres mouvements	(21 801)	(25 869)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(46 496)	(71 784)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	571 712	816 545
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 843 733	(1 260 057)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 187 716	(1 208 966)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(175 509)	(250 469)
15. - Impôts versés	(258 116)	(187 105)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	4 169 536	(2 090 052)
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	4 895 541	(1 483 076)
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(2 172 323)	(313 609)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(351 348)	(100 186)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(2 523 671)	(413 796)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(384 767)	(302 442)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(516 155)	1 353 759
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(900 922)	1 051 317
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	1 470 948	(845 554)

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	2013	2012
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	971 051	1 816 605
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 065 136	1 654 804
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(94 084)	161 801
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	2 441 999	971 051
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	2 460 658	1 065 136
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(18 659)	(94 084)
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 470 948	(845 554)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2012	2 660 809			1 920 846	428	4 582 082	86 521	4 668 603
Impact des changements de méthodes				(11 304)		(11 304)		(11 304)
Autres mouvements				317		(317)		(317)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2012	2 660 809			1 909 225	428	4 570 461	86 521	4 656 982
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(372 513)		(372 513)		(372 513)
Résultat de l'exercice				514 751		514 751	(366)	514 385
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					4 830	4 830		4 830
Écarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					4 830	4 830		4 830
Variation de périmètre				(1 826)		(1 826)	4 323	2 497
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012	2 660 809			2 049 636	5 258	4 715 703	90 478	4 806 181
Changement de méthodes comptables et correction				(12 987)		(12 987)		(12 987)

d'erreurs								
Autres mouvements				(53)		(53)		(53)
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2013	2 660 809			2 036 596	5 258	4 702 663	90 478	4 793 141

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2013	2012
Titres à revenus variables		
<i>Cotés</i>	8 359	8 680
<i>Non cotés</i>	13 213	12 838
Titres à revenus fixes		
<i>Cotés</i>	102	459
<i>Non cotés</i>	1 253 377	3 437 679
Autres (parts opcvn)	12 535	12 250
Total	1 287 586	3 471 907
Dont gains et pertes latents	5 258	428
Dont provisions pour dépréciation	201 905	202 879

Immobilisation de placement et d'exploitation

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2013	Juste valeur au 31/12/2013
Valeur brute	680 419	17 581	83 971	614 029	785 569
Amortissement & Dépréciation	178 255	5 561	4 616	179 200	
Net	502 165			434 829	

Valeur brute	2012	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	2013
Valeur brute	290 993	101	29 374	122	320 346
Amortissement & dépréciation	170 464	100	32 820	24	203 360
Net	120 528				116 986

Marge d'intérêts

	2013	2012
Sur opérations avec les établissements de crédits	7 225	23 233
Sur opérations avec la clientèle	2 235 370	2 109 822
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	103 832	110 634
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	25 414	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		-
Sur opérations de crédit-bail	991	938
Autres intérêts et produits assimilés		-
Produits d'intérêts	2 372 833	2 244 627
Sur opérations avec les établissements de crédits	186 988	106 196
Sur opérations avec la clientèle	365 819	389 184
Actifs financiers disponibles à la vente	185	-
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		-
Sur dettes représentées par titres	402 779	408 045
Sur dettes subordonnées		0
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		0
Sur opérations de crédit-bail	3 047	2 170
Autres intérêts et produits assimilés		0
Charges d'intérêts	958 818	905 595

Commissions nettes

	2013			2012		
	Produit s	charge s	Net	Produit s	charge s	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	5 470	- 5 470	0	6 160	-6 160
Sur opérations avec la clientèle	26 918	0	26 918	45 378	0	45 378
Sur opérations sur titres	9 563	0	9 563	9 914	0	9 914
Sur opération de change	3 488	0	3 488	3 044	0	3 044
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	144 081	11 801	132 280	130 618	14 881	115 736
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiement	57 296	0	57 296	49 177	0	49 177
- Autres	86 785	11 801	74 984	81 441	14 881	66 560
Produits nets des commissions	184 050	17 270	166 779	188 954	21 041	167 913

Coût du risque

	2013	2012
Dotations aux provisions	410 652	435 795
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	405 306	420 043
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	7 570
Provisions pour risques et charges	5 346	8 182
Reprise de provisions	674 633	519 518
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	668 043	492 139
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	624	0
Provisions pour risques et charges	5 965	27 380
Variation des provisions	-263 980	-83 723
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	321 845	272 473
Récupérations sur prêts et créances amorties	-28 063	-62 163
Autres pertes	0	0
Coût du risque	29 802	126 587

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	2013	2012
A vue	483 058	139 466
Comptes ordinaires	165 985	124 887
Prêts et comptes au jour le jour	300 000	0
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	17 074	14 579
A terme	11 008	0
Prêts et comptes à terme		0
Prêts subordonnés et participants		0
Valeurs reçues en pension à terme		0
Créances rattachés	11 008	0
Autres prêts et créances		0
Total Brut	494 067	139 466
Dépréciation	219	17
Total Net	493 848	139 449

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissement s de crédit à l'étranger	Total 31/12/2013	Total 31/12/2012
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	102 272	9 435	277	111 984	23 100
Valeurs données en pension	2 047 411	-	-	-	2 047 411	1 455 322
- au jour le jour	0	0	0	0		0
- à terme	2 047 411	-	-	-	2 047 411	1 455 322
Emprunts de trésorerie	70 000	200 000	-	-	270 000	533 921
- au jour le jour	0	0	0	0		105 921
- à terme	70 000	200 000	-	-	270 000	428 000
Emprunts financiers	0	2 037 717	-	-	2 037 717	1 566 917
Autres dettes	0	43 230	-	-	43 230	26 857
Intérêts courus à payer	2 244	13 319	-	-	15 563	11 695
TOTAL	2 119 655	2 396 538	9 435	277	4 525 905	3 617 812

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteu r public	Secteur privé			2013	2012
		Entreprise s financière s	Entreprise s non financière s	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	40 000	1 293 250	145 337	1 478 587	1 576 416
- Comptes à vue débiteurs	-	-	670 672	68 820	739 492	616 536
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	58 586	-	58 586	43 175
- Crédits à l'exportation	-	-	9 577	-	9 577	6 994
- Autres crédits de trésorerie	-	40 000	554 415	76 517	670 932	909 711
Crédits à la consommation	-	-	-	2 954 106	2 954 106	2 440 185
Crédits à l'équipement	-	-	682 807	-	682 807	696 007
Crédits immobiliers	-	-	6 178 827	18 008 777	24 187 604	23 779 122
Autres crédits	-	46 015	2 197	1 314 281	1 362 493	1 664 989
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-		-
Intérêts courus à recevoir	-	-	3 343	16 964	20 307	15 671
Créances en souffrance	-	-	572 092	2 035 438	2 607 531	3 321 124
Dépréciation	-	-	136 860	1 371 340	1 508 201	1 981 147
- Sur base individuelle	-	-	-32 506	1 343 549	1 311 043	1 751 650
- Sur base collective	-	-	169 366	27 791	197 157	229 497
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-		-
Créances subordonnées	-	-	-	-		-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-		-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-		-
Autres créances	-	-		4 985	4 985	1 601
TOTAL	-	86 015	8 595 657	23 108 548	31 790 220	31 513 969

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			2013	2012
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	-18 304	3 284 912	8 077 270	11 343 877	10 013 087
Comptes d'épargne	0	0	8 423	3 372 241	3 380 664	3 005 243
Dépôts à terme	0	42 500	1 000 234	4 048 794	5 091 528	4 700 142
Autres comptes créditeurs	0	2 063	71 337	1 331 613	1 405 013	1 552 439
Intérêts courus à payer	0	470	11 065	44 791	56 326	61 942
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	934 606	934 606	1 096 674
TOTAL	0	26 729	4 375 971	17 809 314	22 212 014	20 429 528

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2013	2012
Engagements de financements et de garantie donnés	3 482 117	3 416 361
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	189 041	158 860
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	189 041	158 860
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 975 582	2 840 780
- Crédits documentaires import	4 962	26 538
- Acceptations ou engagements de payer	87 901	86 230
- Ouvertures de crédits confirmés	2 861 471	2 707 361
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	20 448	20 652
- Autres engagements de financement donnés	800	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	869	10 531
- Crédits documentaires export confirmés	869	10 531
- Acceptations ou engagements de payer		0
- Garanties de crédits données		0
- Autres cautions, avals et garanties donnés		0
- Engagements en souffrance		0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	316 625	406 190
- Garanties de crédits données	8 192	8 481
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	258 444	206 910
- Autres cautions et garanties données	42 741	184 856
- Engagements en souffrance	7 248	5 943
Engagements de financements et de garantie reçus	4 640 060	4 357 155
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	625	0
- Garanties de crédits	0	0
- Autres garanties reçues	625	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 639 435	4 357 155
- Garanties de crédits	4 639 435	4 357 155
- Autres garanties reçues	0	0

II.4. Etats de synthèse consolidés semestriels IFRS 2014

Bilan consolidé

ACTIF	30/06/2014	31/12/2013
1.Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 376 610	2 460 839
2.Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3.Instruments dérivés de couverture	-	-
4.Actifs financiers disponibles à la vente	934 644	1 287 586
5.Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	443 197	493 848
6.Prêts et créances sur la clientèle	32 826 017	31 790 220
7.Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8.Placements détenus jusqu'à leur échéance	2 639 315	2 220 549
9.Actifs d'impôt exigible	181 566	282 305
10.Actifs d'impôt différé	1 917	5 063
11.Comptes de régularisation et autres actifs	943 590	659 539
12.Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
13.Participations dans des entreprises mises en équivalence	563 945	561 818
14.Immeubles de placement	424 968	434 829
15.Immobilisations corporelles	1 011 948	961 487
16.Immobilisations incorporelles	115 621	116 986
17.Ecarts d'acquisition	174 884	174 884
Total de l'Actif	41 638 222	41 449 953

PASSIF	30/06/2014	31/12/2013
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	181	181
2.Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
3.Instruments dérivés de couverture	-	-
4.Dettes envers les établissements de crédit assimilés	3 388 941	4 525 905
5.Dettes envers la clientèle	22 162 123	22 212 014
6.Titres de créance émis	9 553 702	8 581 948
7.Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
8.Passifs d'impôt exigible	123 564	270 948
9.Passifs d'impôt différé	116 339	91 458
10.Comptes de régularisation et autres passifs	1 398 807	743 842
11.Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	82	-
12.Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
13.Provisions	223 525	230 516
14.Subventions et fonds assimilés	-	-
15.Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	-
16.Capitaux propres	4 670 957	4 793 141

17.Capitaux propres part du groupe	4 573 263	4 702 663
18.Capital et réserves liées	2 660 809	2 660 809
19.réserves consolidées	1 637 473	1 521 845
20.Gains ou pertes latents ou différés	7 404	5 258
21.résultat de l'exercice	267 577	514 751
22.Intérêts minoritaires	97 694	90 478
Total du Passif	41 638 222	41 449 953

Compte de produits et charges consolidé

	30/06/2014	30/06/2013
1. + Intérêts et produits assimilés	1 195 248	1 194 249
2. - Intérêts et charges assimilées	(489 107)	(470 280)
3. MARGE D'INTERET	706 142	723 969
4. + Commissions (produits)	99 615	88 363
5. - Commissions (charges)	(7 927)	(10 422)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	91 688	77 941
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7 545	14 355
9. + Produits des autres activités	236 716	227 487
10. - Charges des autres activités	(194 314)	(176 018)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	847 778	867 735
12. - Charges générales d'exploitation	(471 941)	(400 447)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(48 337)	(51 718)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	327 500	415 569
15. Coût du risque	80 962	(30 591)
16. RESULTATS D'EXPLOITATION	408 462	384 978
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	16 296	14 679
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	3 321	(20 958)
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	3 478
20. RESULTAT AVANT IMPOT	428 078	382 177
21. - Impôt sur les résultats	(153 285)	(144 573)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
23. RESULTAT NET	274 794	237 604
24. Intérêts minoritaires	(7 216)	7 556
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	267 577	245 161
26. Résultat de base par action en dirham	10,1	9,2
27. Résultat dilué par action en dirham	10,1	9,2

Tableau des flux de trésorerie consolidé

FLUX DE TRESORERIE	30/06/2014	31/12/2013
1. Résultat avant impôts	428 078	772 501
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	206 930	400 007
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6 299	(458)
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(60 796)	(316 626)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	39 607	(70 537)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(16 296)	(26 662)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 181	(8 286)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	(972)	(2 133)
9. +/- Autres mouvements	(19 916)	(21 801)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	156 038	(46 496)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(1 060 067)	571 712
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(1 075 382)	1 843 733
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	362 463	2 187 716
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	302 449	(175 509)
15. - Impôts versés	(128 975)	(258 116)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(1 599 512)	4 169 536
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(1 015 396)	4 895 541
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(351 306)	(2 172 323)
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(249 213)	(351 348)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(600 518)	(2 523 671)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(415 021)	(384 767)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	972 954	(516 155)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	557 932	(900 922)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	(1 057 982)	1 470 948

COMPOSITION DE LA TRESORERIE	30/06/2014	31/12/2013
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 441 999	971 051
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 460 658	1 065 136
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(18 659)	(94 084)
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 384 017	2 441 999
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 376 430	2 460 658
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 587	(18 659)
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(1 057 982)	1 470 948

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Interêt minoritaires (7)	total (8)
1 Capitaux propres au 31 décembre 2013	2 660 809			2 049 636	5 258	4 715 703	90 478	4 806 181
2 Impact des changements de méthodes				(12 987)		(12 987)		(12 987)
Autres mouvements				(53)		(53)		(53)
3 Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2013	2 660 809			2 036 596	5 258	4 702 663	90 478	4 793 141
4 Opérations sur capital								
5 Paiements fondés sur des actions								
6 Opérations sur actions propres								
7 Dividendes				(399 121)		(399 121)		(399 121)
8 Résultat de l'exercice				267 577		267 577	7 216	274 794
9 Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
10 Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					2 146	2 146		2 146
11 Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
12 Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					2 146	2 146		2 146
13 Variation de périmètre							-	-
14 Capitaux propres clôture au 30 juin 2014	2 660 809			1 905 052	7 404	4 573 265	97 694	4 670 960
15 Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs								
16A Autres mouvements				(2)		(2)		(2)
16 Capitaux propres corrigés au 30 juin 2014	2 660 809			1 905 050	7 404	4 573 263	97 694	4 670 957

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	Valeur 30/06/2014	Valeur 31/12/2013
Titres à revenus variables	41 977	21 572
Cotés	28 468	8 359
Non cotés	13 509	13 213
Titres à revenus fixes	879 615	1 253 478
Cotés	-	102
Non cotés	879 615	1 253 377
Autres (parts opcvn)	13 052	12 535
Total	934 644	1 287 586
Dont gains et pertes latents	7 404	5 258
Dont provisions pour dépréciation	202 405	201 905

Immobilisations de placement et d'exploitation

Immeubles de placement

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2013	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2014	Juste valeur au 30/06/2014
Valeur brute	614 029	6 190	5 979	614 241	786 840
Amortissement & Dépréciation	179 200	11 993	1 920	189 273	
Net	434 829	0	0	424 968	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	31/12/2013	Impact Variation Périmètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	30/06/2014
Valeur brute	320 346	0	12 913	0	333 259
Amortissement & dépréciation	203 360	0	14 278	0	217 638
Net	116 986	0	0	0	115 621

Provisions pour risque et charge

Libelle	31/12/2013	Augmentation	Diminution	30/06/2014
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	24 376	171	2 121	22 427
Provisions pour affaires sociales	25 543	393	472	25 465
Provisions pour autres risques et charges	55 259	4 618	11 695	48 181
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	125 338	6 648	4 533	127 453
TOTAL	230 516	11 829	18 820	223 525

Marge d'intérêt

	30/06/2014	30/06/2013
Sur opérations avec les établissements de crédits	10 519	5 035
Sur opérations avec la clientèle	1 110 066	1 124 463
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	17 381	64 175
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	56 652	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	629	577
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts	1 195 248	1 194 249
	0	0
Sur opérations avec les établissements de crédits	45 828	65 914
Sur opérations avec la clientèle	223 993	203 172
Actifs financiers disponibles à la vente	12 761	13 162
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	320	-
Sur dettes représentées par titres	204 980	186 760
Sur dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	-	-
Sur opérations de crédit bail	1 224	1 271
Autres intérêts et produits assimilés	0	-
Charges d'intérêts	489 107	470 280

Commissions nettes

	30/06/2014			30/06/2013		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	945	(945)	0	2 820	(2 820)
Sur opérations avec la clientèle	10 764	-	10 764	11 097	-	11 097
Sur opérations sur titres	4 427	-	4 427	4 818	-	4 818
Sur opération de change	1 790	-	1 790	1 878	-	1 878
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	82 634	6 982	75 651	70 571	7 601	62 969
- Produits nets de gestions d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
- Produits nets sur moyens de paiement	30 975	-	30 975	28 225	-	28 225
- Autres	51 659	6 982	44 677	42 345	7 601	34 744
Produits nets des commissions	99 615	7 927	91 688	88 363	10 422	77 941

Coût du risque

	30/06/2014	30/06/2013
Dotations aux provisions	172 559	308 832
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	171 522	306 478
Provisions pour dépréciation des titres AFS	-	(295)
Provisions pour risques et charges	1 037	2 649
Reprise de provisions	169 844	245 564
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	180 013	242 896
Provisions pour dépréciation des titres AFS	6 565	608
Provisions pour risques et charges	(16 734)	2 060
Variation des provisions	2 715	63 268
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	2 190	1 031
Récupérations sur prêts et créances amorties	(85 867)	(33 708)
Autres pertes	-	-
Coût du risque	(80 962)	30 591

Prêt et créance sur les établissements de crédit et assimilés

	Valeur brute au 30/06/2014	Valeur brute au 31/12/2013
<u>A vue</u>	432 152	483 058
Comptes ordinaires	121 240	165 985
Prêts et comptes au jour le jour	300 000	300 000
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	10 912	17 074
<u>A terme</u>	11 264	11 008
Prêts et comptes à terme	0	0
Prêts subordonnés et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachés	11 264	11 008
Autres prêts et créances	0	0
<u>Total Brut</u>	443 416	494 067
Dépréciation	219	219
<u>Total Net</u>	443 197	493 848

Dettes envers les établissements de crédit et assimilé

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissement s de crédit à l'étranger	Total 30/06/201 4	Total 31/12/201 3
	Bank Al- Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissement s de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires crédoeurs	-	59 839	1 339	18 298	79 477	111 984
Valeurs données en pension	762 178	-	-	-	762 178	2 047 411
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	762 178	-	-	-	762 178	2 047 411
Emprunts de trésorerie	-	419 685	-	-	419 685	270 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	-
- à terme	-	419 685	-	-	419 685	270 000
Emprunts financiers	-	2 057 933	-	-	2 057 933	2 037 717
Autres dettes	-	47 893	-	-	47 893	43 230
Intérêts courus à payer	1 081	20 693	-	-	21 774	15 563
	-	-	-	-	-	-
TOTAL	763 259	2 606 044	1 339	18 298	3 388 941	4 525 905

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	-	1 492 677	101 792	1 594 469	1 478 587
- Comptes à vue débiteurs	-	-	985 427	28 759	1 014 186	739 492
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	124 136	-	124 136	58 586
- Crédits à l'exportation	-	-	9 370	-	9 370	9 577
- Autres crédits de trésorerie	-	-	373 744	73 033	446 777	670 932
Crédits à la consommation	-	-	-	3 080 875	3 080 875	2 954 106
Crédits à l'équipement	-	-	975 494	-	975 494	682 807
Crédits immobiliers	-	-	6 429 846	18 193 456	24 623 302	24 187 604
Autres crédits	-	-	3 967	1 326 545	1 330 512	1 362 493
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	12 267	13 672	25 939	20 307
Créances en souffrance	-	-	511 660	2 074 971	2 586 631	2 607 531
Dépréciation	-	-	34 029	1 361 758	1 395 787	1 508 201
- Sur base individuelle	-	-	(110 917)	1 336 803	1 225 886	1 311 043
- Sur base collective	-	-	144 946	24 955	169 901	197 157
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	-
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	4 582	4 582	4 985
TOTAL	-	-	9 391 882	23 434 136	32 826 017	31 790 220

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2014	Total 31/12/2013
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	-	4	2 980 771	7 939 835	10 920 610	11 343 877
Comptes d'épargne	-	-	7 629	3 570 143	3 577 772	3 380 664
Dépôts à terme	-	1 518 510	877 991	2 060 645	4 457 146	5 091 528
Autres comptes créditeurs	-	3 582	56 646	1 329 703	1 389 931	1 405 013
Intérêts courus à payer	-	15 784	3 790	33 753	53 327	56 326
Autres dettes envers la clientèle	-	1 763 337	-	-	1 763 337	934 606
TOTAL	-	3 301 217	3 926 827	14 934 079	22 162 123	22 212 014

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	30/06/2014	31/12/2013
Engagements de financements et de garantie donnés	3 931 165	3 482 117
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	163 405	189 041
- Crédits documentaires import	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	163 405	189 041
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	3 248 010	2 975 582
- Crédits documentaires import	26 084	4 962
- Acceptations ou engagements de payer	19 548	87 901
- Ouvertures de crédit confirmés	3 181 383	2 861 471
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	20 195	20 448
- Autres engagements de financement donnés	800	800
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	868	869
- Crédits documentaires export confirmés	868	869
- Acceptations ou engagements de payer	-	-
- Garanties de crédits données	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
- Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	518 882	316 625
- Garanties de crédits données	127 845	8 192
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	296 529	258 444
- Autres cautions et garanties données	87 801	42 741
- Engagements en souffrance	6 707	7 248
Engagements de financements et de garantie reçus	4 993 971	4 640 060
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
- Ouvertures de crédit confirmés	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
- Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	625	625
- Garanties de crédits	-	-
- Autres garanties reçues	625	625
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 993 346	4 639 435
- Garanties de crédits	4 993 346	4 639 435
- Autres garanties reçues	-	-

III. BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N° EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEE CIH

Destinataire :

[]

Date :

[]

Dénomination ou Raison sociale :

N° de compte :

Téléphone :

Code d'identité¹ :

Nom et Prénom signataire :

Siège social :

Adresse (si différente du siège social) :

Nom du teneur de compte :

Dépositaire :

Fax :

Qualité souscripteur² :

Nature de documents exigés :

Fonction :

Mode de paiement :

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS

Emetteur	CIH Bank
Valeur nominale	100.000 dirhams
Nombre d'obligations subordonnées émises	10 000 titres
Jouissance	9 janvier 2015
Echéance	Le 9 janvier 2022 pour les tranches de maturité 7 ans et le 9 janvier 2025 pour les tranches de maturité 10 ans
Remboursement	In fine
Taux facial	•Tranche A cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49%, augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 100pbs, soit entre 4,29% et 4,49% •Tranche B non cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 7 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,49% augmenté d'une prime de risque comprise entre 80pbs et 100pbs, soit entre 4,29% et 4,49% •Tranche C non cotée : Taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque comprise entre 70pbs et 90pbs, soit entre 3,50% et 3,70% pour la première année •Tranche D cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque comprise entre 100pbs et 120pbs, soit entre 4,75% et 4,95% •Tranche E non cotée : Taux fixe, en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 3,75% augmenté d'une prime de risque comprise entre 100pbs et 120pbs, soit entre 4,75% et 4,95% •Tranche F non cotée : Taux révisable annuellement en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib en date du 24 novembre 2014, soit 2,80% augmenté d'une prime de risque comprise entre 90pbs et 110pbs, soit entre

3,70% et 3,90% pour la première année..

	Tranche A Cotée	Tranche B Non cotée	Tranche C Non cotée	Tranche D Cotée	Tranche E Non Cotée	Tranche F Non Cotée
Nombre de titres demandés						
Montant global en dirhams						
Taux souscrit						

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire subordonnée CIH Bank à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française avec priorité aux tranches D, E et F.

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations CIH Bank qui nous seront attribuées.

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,005% du montant des souscriptions, plafonnée à MAD 10 000 HT. La TVA appliquée est de 10%.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations CIH.

Cachet et signature du souscripteur

Avertissement :

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par l'émetteur.

Une note d'information visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca »

1 Code d'identité :	Registre de commerce pour les personnes morales, Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
2 Qualité du souscripteur	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Entreprises d'assurance et de réassurance E Caisse de Dépôt et de Gestion F Organisme de retraite et de pension